

EXERCICE 2026**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**
Séance du 19 mars 2026**DÉLIBÉRATION n°CFVU/2026-002**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 19 mars 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 12 mars 2026.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

2.3 Offre de formation 2024-2028 : rentrée universitaire 2026/2027

2.3.2 Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences

.....

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.3.2 Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences**Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les demandes de modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour la rentrée 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les demandes de modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour la rentrée 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la commission :		DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice :	40	Abstentions :	1
Quorum :	36	Votants :	26
Membres présents :	19	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	8	Votes exprimés :	26
Total des membres présents et représentés :	27	Majorité requise :	14
		Pour :	26
		Contre :	0

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les demandes de modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences d'odontologie pour la rentrée 2026-2027.

Pièces jointes :

- Maquettes modifiées pour la rentrée 2026-2027
- Tableau récapitulatif des modifications de maquettes

Fait à Tours, le 25 mars 2026,

Le Président du Conseil
Académique

Daniel ALQUIER



**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE
MAQUETTES ET/OU MCC**

POUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027

CFVU DU 19 mars 2026

CA DU 13 avril 2026

UFR DESS					
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR	CFVU
Licence professionnelle droit du numérique		Actualisation et nouvelle répartition des heures sur UE8 et UE9 L'UE8 « Projet Tuteuré » ne prévoyait pas initialement d'heures de TD. Par conséquent, nous demandons à répartir les 12h de TD prévues sur l'UE9 comme suit : 6h de TD en EP8 « Méthodologie du projet tuteuré » 6h de TD en EP9.1A « Méthodologie du mémoire ou du rapport de stage »	La répartition s'explique pour des raisons de plus grande cohérence pédagogique ; d'autant qu'une évaluation était déjà inscrite sur l'EP8.	19/02/2026	

EPU					
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR	CFVU
PEIP	Cf refonte maquette	Refonte de la maquette Proposition que le PEIP soit un parcours L1-L2 « sciences de l'ingénieur » dédié aux PEIP de la licence de physique plus proche de la majorité des spécialités du réseau Polytech. Un seul parcours de PEIP serait finalement proposé, une fois le cycle actuel 2025/2027 terminé. Le nouveau parcours s'attache à mieux équilibrer les différentes disciplines scientifiques. Les modules 1 des quatre semestres sont consacrés aux mathématiques, les modules 2 à la physique et les modules 3 à l'informatique et aux sciences de l'ingénieur (en s'appuyant sur les spécialités de Polytech). Les modules 4 correspondent notamment aux enseignements de science humaines, économiques, juridiques et sociales, à l'anglais, aux projets et au stage. Le module 2 du S4 permet un approfondissement optionnel en physique ou en informatique. Les étudiants de PEIP découvriront toutes les spécialités de Polytech.	Le projet de maquette PEIP répond aux attentes du réseau Polytech de préparer les étudiants à suivre n'importe quelle spécialité des différentes écoles, sans spécialisation a priori durant le cursus PEIP Il continue de s'appuyer sur le partenariat historique entre Polytech et l'UFR des Sciences et Techniques.	02/02/2026	
Master - mention : Urbanisme et aménagement - parcours : Planning and Sustainability	Modification sur 2 EP	S7=>S9 M7.2 TU02. Geomatics 8ECTS 40HTD → 20Htd + M.9.3 TU12. Geomatics 5 ECTS → 20HTD S9=>S7 M9.3 TU13. Urban sociology 5ECTS 20HTD → M7.5 TU05. Urban sociology 5ECTS 20H TD		02/02/2026	

UFR IAE					
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR	CFVU
Master 1 Contrôle de gestion et audit organisationnel parcours Audit et pilotage de la performance :		S7 EP75.11 Développement personnel et professionnel → Ajout : 1 ECTS et 1 coefficient EP76.1 Diagnostic stratégique et financier niveau 1 → Passe de 7 coefficients et 7 ECTS à 6 coefficients et 6 ECTS EP76.2 Séminaire de révision des comptabilités → EP76.2 Comptabilité approfondie S8 EP86.1 Développement personnel et professionnel → Ajout : 1 ECTS et 1 coefficient EP89.1 Excel pour contrôleur → Passe de 2 coefficients et 2 ECTS à 1 coefficient et 1 ECTS	L'intitulé "séminaire de révision de comptabilité", n'est pas adapté à la réalité de l'enseignement. Ce n'est pas un séminaire mais un complément de connaissances. Pour le coefficient attribué à "développement personnel" semestre 7 et 8, il s'agit de reconnaître le travail effectué par les étudiants qui risqueraient de délaissé les activités sans ce crédit ECTS.	05/03/2026	
Master2 Marketing vente parcours International services marketing	Modification sur 2 EP : passage à ET → E et O	EP91.1L Display & Search → EP91.1L Audit des réseaux sociaux + modification coefficients et ECTS passe de 4 à 3 et de 18h CM à 12h CM (-6h) EP91.2L Gestion des réseaux sociaux → EP91.2L Gestion des réseaux sociaux : modification coefficients et ECTS passe de 3 à 4 et de 18h CM à 16h CM (-2h) Modification de volumes horaires EP92.3L Stratégie de création de valeur → de 15h CM à 16h CM (+1h) EP93.1L Smart pricing → 9h CM à 12h CM (+3h) EP01.2L Marketing bancaire → de 15h CM à 12h CM (-3h) EP02.1L Méthodologie qualitatives appliqués au marketing → de 15h CM à 16h CM (+1h) EP02.2L Statistiques appliqués au marketing → de 15h TD à 8h CM et 8h TD (-7HTD +8 CM) EP03.1L Stratégie digitale et mobile → de 18h CM à 16h CM (-2h) EP03.3L Management de l'innovation → de 15h CM à 16h CM (+1h)	Bilan : +1h CM - 7HTD Harmonisation des horaires pour faciliter l'organisation des cours en séances de 4h principalement en enseignement à distance adaptés aux contraintes de plusieurs partenaires internationaux. Le cours de statistiques pourra se faire en partie en distanciel et en partie en application locale par le partenaire international	05/03/2026	

IUT TOURS					
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR	CFVU
Licence professionnelle Gestion et accompagnement de projets pédagogiques prc Médiation scientifique à kl'environnement	Modification des M3C sur 3 EP	Adaptation à la nouvelle fiche RNCP. Modification de la correspondance entre Bloc se compétences et modules. M6.3, « techniques d'expression et de communication » → de 3 EP à 2EP par souci de simplification. Modifications des volumes horaires dans le respect du volume global de 450h.	Chaque bloc de compétences est validé par deux modules ; à l'exception de 3 BC validés chacun par un seul module correspondant aux exercices les plus importants de la licence (stage, atelier pratique collectif, mémoire), afin de marquer la nécessité de réussir chacun de ceux-ci pour valider l'ensemble de la LP.	02/03/2026	
Préparation DCG et DSCG		Modifications à la suite de réforme des programmes nationaux (cf BO du 28 août 2025)			

UFR LL					
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR	CFVU
Journalisme	EP master Class et conférences → VAL	S7 EP7.2.1 Professional English → EP7.2.1 Professional English - News Writing Ajout d'un EP : EP7.2.6 Master Class et Conférences → +5h TD EP7.3.4 SR-SE → EP7.3.4 Vérification - Edition SR-SE EP7.3.5 OSINT et Sécurité informatique → EP7.3.5 I. A., OSINT et Sécurité informatique → +9h TP S8 EP8.2.1 Professional English → EP8.2.1 Professional English - News Writing Web & Multimedia → - 18hTP → + 18h TD Ajout d'un EP : EP8.2.6 Master Class et Conférences → +5h TD EP8.3.3 Multimédia et réseaux sociaux → EP8.3.3 Réseaux sociaux S9 EP9.1.2 Fact-Checking 15hTP → 27h TP: +12h TP EP9.1.3 Education aux médias et à l'information – 15TP EP9.2.1 Professional English → EP9.2.1 Professional English - International Reporting → 3h TP à 27h TP → +24h TP EP9.4.1.a Presse écrite print & web → EP9.4.1.a Print-Web-Multimedia Ajout d'un EP : EP9.2.4 Master Class et Conférences → +5h TD	- mieux accueillir les 10 étudiants supplémentaires DW en deuxième année (groupes et sous-groupes) - mieux coller à l'évolution des enseignements et des besoins de formation des étudiants, comme par exemple la possibilité de faire un stage en cours d'année (décembre) pour les étudiants de deuxième année ce qui implique d'alléger certaines périodes d'enseignement. - prendre en compte l'apparition de nouveaux impératifs professionnels comme l'ajout de l'IA et 'enseignements spécifiques aux réseaux sociaux - mieux nommer certains enseignements en anglais afin de les rendre plus compréhensible pour les étudiants en mobilité entrante au sein de l'université de Tours - fusion de deux UE (10.2/10.3) à la suite de la suppression d'un EP, lui-même	22/01/2026	

		S10 EP 10.1.2 Fact-checking → 45h TP à 27h TP → -18 h TP EP 10.1.3 Education aux médias et à l'information → 45h TP à 60h TP → +15h TP M10.2 Savoirs journalistiques → M10.2 Savoirs et Pratiques journalistiques EP10.2.1 Professional English → EP10.2.1 Professional English – Contemporary Media Issues → 12H TD à 12h TP +18h TD → +6h TD / -12h TP EP10.2.6 Master Class et Conférences → +5h TD (- 30HTP) M10.3 Pratiques journalistiques : Module supprimé → -54h-TP Bilan : +44 TD/-57 TP	redéployé sur les quatre semestres, mais sans note désormais. - l'appellation de la spécialisation média Presse écrite print et web a été transformée en Print-Web-Multimédia pour mieux correspondre aux évolutions des métiers, dans lesquels la presse écrite n'est plus une spécialisation suffisante - l'ensemble des EP a été redistribué entre les neuf blocs de connaissances et de compétences de la nouvelle fiche RNCP du Master de Journalisme (cette fiche ne comportait que quatre BCC auparavant).		
Journalisme par apprentissage		S9 EP9.2.1 Professional English → EP9.2.1 Professional English - International Reporting (in English) Ajout d'un EP : EP9.2.4 Master Class et Conférences → +5h TD EP9.4.1.a Presse écrite print & web → EP9.4.1.a Print - Web - Multimedia S10 M10.2 Savoirs journalistiques → M10.2 Savoirs et Pratiques journalistiques → EP10.2.1 Professional English EP10.2.1 Professional English - Contemporary Media Issues (in English): passe de 12h TD à 18h TD → + 6hTD EP10.2.5 Master Class et Conférences +5HTD (-30HTP) Module supprimé : → M10.3 Pratiques journalistiques EP10.4.1.a Presse écrite print & web → EP10.3.1.a Print - Web – Multimedia → -54h TP Bilan : +11 TD / -84HTP		22/01/2026	

UFR Médecine					
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR	CFVU
Diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (DIPA)	M3C - modification du taux d'absentéisme en stage : Au-delà de 30 % 20% d'absence du temps total de stage, même justifiée, l'étudiant sera ajourné.		/	09/03/2026	
Pass /L.AS	Vote des M3C 2026/2027	Volume horaire de l'UE anglais : 2h→1h en pass		09/03/2026	
DFGSMa 2 ^{ème} année	Rédaction d'un rapport écrit et présentation orale du bilan du Double-Cursus (Stages en laboratoire Modification à la marge entre CC et examens terminal. Travail de simplification d'écriture pour une meilleure compréhension et lisibilité des M3C afin d'harmoniser sur l'ensemble du cursus.	1/ Création du parcours « Double-Cursus Santé-Sciences » en L2 et L3 : 40h/an +2 stages en laboratoire de recherche au cours des 2 ans : 6 semaines en région Centre-Val de Loire et/ou 4 semaines de stages en laboratoire à l'étranger 2/Différencier la validation des stages du dossier de soin sur la valorisation des ECTS.	Mise en place de façon effective dans les composantes santé depuis l'année universitaire 2024-2025 de ce double cursus (DC) « Santé-Sciences » visant à former à la recherche, de façon approfondie et précoce. Permettre la délivrance d'un « équivalent Master 1 » aux étudiant(e)s intégrant ce double cursus à l'issue du cycle 1	09/03/2026	
DFGSMa 3 ^{ème} année	Travail de simplification d'écriture pour une meilleure compréhension et lisibilité des M3C afin d'harmoniser sur l'ensemble du cursus. Concernant les enseignements théoriques des modules 1,2,4,5 : suppression des notes planchers des UE soit <7 ou <8. Module 3, validation des domaines pré-per ou postnatal ≥10.	Rééquilibrage à la marge de 1 ECTS entre le domaine périnatal (excédent) et le domaine gynécologique (1 ECTS manquant) et d'une régularisation du nombre d'heures pour l'AFGSU à la demande du CESU pour être fidèle à ce qui se pratiquait déjà.		09/03/2026	
DFASMa 1 ^{ère} année +2 ^{ème} année		Nouvelles maquettes issue de la réforme		09/03/2026	

DFASMa 2^{ème} année 2026/2027	UE Recherche (suppression de « oral ») et augmentation des temps de composition pour la pharmacologie, la recherche et la santé publique.			09/03/2026	
DFGSM 2^{ème} année	UE Sémiologie générale : ET → QP + ET UE Système cardiovasculaire : 1h20 → 1h Précision sur le redoublement : note ≥ 10/20 et/ ou un résultat admis	Modification d'intitulés UE Sémiologie générale et Physiopathologie → UE Sémiologie générale Baisse du volume horaire sur une majorité des enseignements Enseignements théoriques : 384h à 317h → -67 h Enseignements pratiques 275,5h à 265,5h → -10h Suppression Enseignements complémentaires : suppression de l'UEL MOOC, ajout du volontariat étudiant (UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant)		09/03/2026	
DFGSM 3^{ème} année	1/Précision sur le redoublement : note ≥ 10/20 et/ ou un résultat admis 2/UE Tissu sanguin : TP Hématologie : ajout du quitus de présence + présence obligatoire => Suppression des modalités de validation pour les autres TP puisqu'ils passent en CM 3/UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire : suppression du QP => ET E 4/ UE LCA : ajout ET E 45 minutes en 1ère et 2ème session 5/Service Sanitaire (SESA)* - Les règles sur la validation du SESA ont été entièrement revues. Ajout TD : QP en 1ère session / ET 0 20 minutes en 2ème session Modification S5 + S6 : ajout du CC en 1ère session	UE Tissu sanguin : suppression du TD Hématologie Modification du nombre d'ECTS : UE Génétique médicale : 4 ECTS à 3 UE immunologie : 5 ECTS à 4 Baisse du volume horaire sur une majorité des enseignements Enseignements théoriques passent de 341h à 301,5h → -39,5 h o Enseignements pratiques passent de 190h/257h à 155h/222h → +67h / +67h Suppression Enseignements complémentaires : suppression des MOOC, ajout du volontariat étudiant (UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant)		09/03/2026	

DFASM 1 ^{ère} année	1/Précision sur le redoublement : note $\geq 10/20$ et/ ou un résultat admis 2/Thèmes prioritaires : Suppression de l'évaluation 3/Précisions sur la validation : Le passage en DFASM2 est autorisé avec une dette maximale de deux UE Enseignements théoriques hors enseignements libres (optionnels). et/ou une dette sur le bloc enseignements libres.	Nouvelle répartition des heures d'enseignement par trimestre : -3h Le trimestre 1 passe de 79h à 98h → +19 Le trimestre 2 passe de 52h à 66h → +14 Le trimestre 3 passe de 98h à 62h → -36 Baisse du volume horaire des UE des enseignements théoriques suivantes : UE Cardiologie, UE Pneumologie et UE Pathologies digestives, UE LCA, UE ORL et UE Neurologie/Neuro-chirurgie Changement d'intitulés UE Gastro-entérologie → UE Pathologie digestives Suppression de l'UE C2I (enseignement complémentaire) Modification du nombre d'ECTS : UE Cardiologie : 3 à 2 UE Pneumologie : 3 à 2 UE Gardes : 1 à 3		09/03/2026	
DFASM 2 ^{ème} année	Précision sur le redoublement : note $\geq 10/20$ et/ ou un résultat admis Précisions sur la validation : Le passage en DFASM2 est autorisé avec une dette maximale de deux UE Enseignements théoriques hors enseignements libres.	Nouvelle répartition des heures d'enseignement par trimestre : -81h Le trimestre 1 passe de 68,5h à 61,5h Le trimestre 2 passe de 91h à 80h Le trimestre 3 passe de 58h à 49h Suppression des enseignements complémentaires C2I et Thèmes prioritaires Modification du nombre d'ECTS : C2i : suppression des 2 ECTS UE Gardes 1 → 3 ECTS Baisse du volume horaire sur une majorité des enseignements UE Endocrino/diabétologie/Nutrition, UE Pédiatrie, UE Urologie, UE Néphrologie, UE Gynécologie-obstétrique, UE Cancérologie, UE Neurologie/Neuro-chirurgie		09/03/2026	
DFASM 3 ^{ème} année	Précision sur le redoublement : note $\geq 10/20$ et/ ou un résultat admis La ré-inscription dans une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà validée n'est pas autorisée	Enseignements libres : un enseignement libre est à effectuer pendant l'année de MM3 Répartition sur le DFASM MM1 = 4 ECTS, MM2 = 4 ECTS, MM3 = 4 ECTS soit 12 ECTS sur le DFASM.		09/03/2026	

Enseignements complémentaires		Fermeture de l'UERB « bases biochimiques de la personnalisation des traitements dans les affections malignes » et des MOOC Nouvelles UERB : Biologie cellulaire clinique au S1 IA en santé niveau 1 au S1 IA en santé niveau 2 au S2 Nouvelles UEL : Prévention et dépistage des cancers au S2 Radiologie au S2		09/03/2026	
Capacité d'orthophoniste	Modification des conditions de passage en année supérieure en 3 ^{ème} année avec une dette maximale de deux UE chaque année. Les UE devront être validées au plus tard en fin de 3 ^{ème} année. Les étudiants inscrits en 2 ^{ème} année doivent obligatoirement valider les dettes de 1 ^{ère} année pour passer en 3 ^{ème} année. S9 Validation des UE 5.7.4 et 5.7.6 avec un examen commun, proposé sur 40 points au lieu de deux distincts S10 UE 7.5 Méthodologie du mémoire : ajout de la validation si note >= 10/20.	Attente de la parution du décret		09/03/2026	
Capacité d'orthoptiste	Mise en place d'une 2 ^{ème} session sur les cas cliniques des ECOS Précision apportée sur la gestion des temps d'absences en stage sur leur validation.	S2 1/ UE10 Explorations fonctionnelles : augmentation nombre d'heures CM + TD - 4 ECTS eu lieu de 3. 2/ UE11 Bilan orthoptique → augmentation nombre d'heures CM + TD - 6 ECTS eu lieu de 5. 3/ UE20 supprimée placées sur les semestres 3 et 4. Modification du nombre d'ECTS en conséquence sur certaines UE. S3 Ajout UE20 Contactologie partie I → 20h CM, 10h TD + 2 ECTS UE25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle : réduction nombre d'heures TD - 4 ECTS au lieu de 6. S4 Ajout UE20 Contactologie partie II → +14h TD - 1 ECTS UE27 Bilan et prise en charge de la basse vision → réduction nombre d'heures TD - 6 ECTS au lieu de 7.	Arrêté du 1 ^{er} août 2025	09/03/2026	

UFR Odontologie					
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR	CFVU
DFGSO 2 ^{ème} année		S3 Modifications de volume horaire/enseignement TP/TD/CM : - UE 1 – Anatomie dentaire et principes radiologiques : 8 h CM / 4 h TD / 20 h TP → 14h TP → - 8 h CM / - 4 h TD / - 6 h TP - UE 2 – Hygiène bucco-dentaire, prévention, ergonomie : 23 h CM / 14 h TD → 15,5h TD → -23 h CM / -1,5 h TD - UE 13a – OCE (pré-clinique) : 10h CM / 12h TD/ 28h TP → 10h CM / 10h TD / 30h TP → -2h TD / + 2h TP S4 - UE 5 – Introduction aux biomatériaux : 15h CM → 11h CM → - 4h CM - UE 9 – Anatomie et Croissance oro-faciale : 17h CM → 17h CM / 2h TP → + 2h TP - UE 13b – OCE (pré clinique) : 7 h CM / 15 h TD / 26 h TP → 9 h CM / 11h TD / 30h TP → +2h CM / - 4h TD / + 4h TP Bilan : - 33h CM / -11,5h TD / + 2h TP	Rééquilibrage et ajustements des enseignements	29/01/2026	
DFGSO 3 ^{ème} année		Création de nouvelle UE : - UE11 – Génétique (mutualisation DFGSM3) : + 20h CM - 2 ECTS - UE14 – Biostatistiques : + 12h CM / + 6h TD - 2 ECTS - UE27 – Relations praticiens-patients : + 15h TD - 2 ECTS Bilan : +32h CM / + 21h TD Modification intitulé UE : - UE23 : Biomatériaux → « Biomatériaux appliqués dentaire » - UE26 : Parodontologie → « Parodontologie et Immunologie » Modification de répartition des ECTS : - UE16 – Orthopédie dento-faciale : passe à 2 ECTS - UE20 – Chirurgie Orale : passe de 4 à 3 ECTS - UE23 – Biomatériaux : passe de 4 à 3 ECTS - UE24 – Ergonomie et vie professionnelle : passe de 4 à 2 ECTS - UE18b – Prothèse et réhabilitation oro-faciale : passe de 4 à 3 ECTS - UE19b – OCE (pré-clinique) : passe de 4 à 3 ECTS	Rééquilibrage et ajustements des enseignements	29/01/2026	

		Modifications de volume horaire et/ou répartition : UE 19a – OCE (Odontologie Conservatrice Endodontique) : 23 h CM / 13 h TD / 14 h TP → 21 h CM / 8 h TD / 21 h TP → +2h CM / -5h TD / + 7 h TP - UE23 – Biomatériaux appliqués dentaire : 17h CM → 20h CM → +3h CM - UE24 – Ergonomie et vie professionnelle : 6 h CM / 7 h TD → 6h CM, +7,5h TD → +0,5h TD - UE19b – OCE (pré-clinique) : 5 h CM / 9 h TD / 36 h TP → 7h CM / 7h TD / 36h TP → +2h CM / -2h TD - UE21 – anatomie et radiologie clinique : 5 h CM / 13 h TD / 8 h TP → 5h CM / 7h TD / 8h TP → - 6h TD - UE 26 – Parodontologie et Immunologie 13h CM / 7h TD → 13h CM / 17h TD → + 10h TD - UE28 – Bases traitements médicamenteux (mut. DFGSM3) : 18h CM → 16h CM → + 2h CM Bilan : +9h CM / -2,5h TD / + 7h TP Bilan total DFGSO : +8 h CM / +7h TD / +9h TP			
DFASO 1^{ère} année		1/UE 3 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction) : 11 h CM/6 h TD/4 h TP → 13 h CM/8 h TD/10 h TP → +2 h CM/ +2h TD/ + 6h TP 2/ UE 10 - Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction) : 13 h CM/ 7,5 h TD → 15 h CM/12 h TD → +2 h CM / + 4,5 h TD Bilan : +4h CM / + 6,5h TD / +6h TP	Rééquilibrage et ajustements des enseignements	29/01/2026	
DFASO 2^{ème} année		1/UE 3.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction) : 18 h CM/ 6 h TD/ 24 h TP → 27 h CM/ 6 h TD → +9 h CM/ -24 h TP + modifications ECTS : 3 ECTS → 5 ECTS → + 2 ECTS 2 /UE 10 - Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction) : 18 h CM/ 4,5 h TD / 4,5 h TP → 18 h CM/9 h TD / 4,5 h TP → +4,5 h TD Suppression de l'UE 4.1 – Implantologie → -13 h CM / - 3 h TD / - 2 ECTS Bilan : -4h CM / +1,5h TD / -24 h TP Bilan total : DFASO - : +8h TD / -18h TP	Rééquilibrage et ajustements des enseignements	29/01/2026	
Enseignements complémentaires		Création d'une UERB « Anatomie pratique tête et cou » et « Anatomie appliquée à l'odontologie »		29/01/2026	
3^{ème} cycle		Mise en place accréditation du 3^{ème} cycle		29/01/2026	

UFR Pharmacie					
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR	CFVU
DEUST	Modifications suite ajustements maquette	Ajustement de la maquette à la suite de la mise en place des BCC	/	12/02/2026	
Master sciences du vivant prc I2VB		EP S9 – 3 : 18h CM / 6h TD / 16h TP → 18h CM/ 12h TD / 9h TP → +6h TD / - 7h TP EP S9 – 6 : 18h CM / 2,5h TP → 17h CM / 3,5h TD → -1h CM / +1h TD / - 2,5h TP EP S9 – 8 : 20h CM / 10h TD → 23h CM / 10h TD → -3h CM Changement d'intitulés EP S9 – 12 Symbiose, évolution du vivant et applications pour le Biologiste (SEVAB) → Persistance et réservoir des pathogènes - 22h CM / 8h TD → 21h CM / 6hTD → -1h CM / -2h TD EP S9 – 15 : 45h CM / 5h TD → 41h CM / 5h TD → -4h CM Bilan : -1h CM / - 5h TD / -9,5h TP	Ajustement des heures suite au conseil de perfectionnement	12/02/2026	
DFGSP 2 ^{ème} année		TP Gestes de Base : 8,5h TP à 11,5h TP → +3h TP UEL Découverte de la Recherche des Métiers de la Pharmacie : 10h CM / 4h TD / TP 12h à 12h CM / 4h TD / 10h TP → +2h CM / -2h TP	Adaptation de l'enseignement	12/02/2026	
DFGSP 3 ^{ème} année		UE Transition écologique → 5h CM + 5h FOAD	Demande ministérielle	12/02/2026	
DFASP 1 ^{ère} année		UE 4.3 Pharmacie clinique → 24h CM + 6h TD → 15h CM + 9h TD → +9h CM / + 3h TD UE 4.4 Santé Publique, Règlementation & Déontologie : -10h CM	Révision des heures après modification du programme de cette UE	12/02/2026	
DFASP 2 ^{ème} année officine		UE OFF 5.6 Education Thérapeutique et accompagnement du patient : 20h TD → 8h CM + 12h TD → +8h CM / -8h TD	Révision des heures suite au départ à la retraite d'une des intervenantes	12/02/2026	

UFR Sciences et techniques					
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR	CFVU
Licence chimie	L2 EP3.2.1 et 3.2.2 E → CC+ET	Création du parcours de préparation Concours CAPES L2 1/ Changement d'intitulé pour : - EP4.3.2b Physique électrostatique → physique prépa concours - EP5.4.2 → EP5.4.2a spectres 2/Déplacement d'EP L3 1/- EP5.3.2 physique optique géométrique & oscillateurs → EP 5.3.2c Physique mécanique (sans surcout car déplacer du S2 en S5 2/ - EP6.4.3 au lieu de EP6.4.3a stage (cf EP6.4.3b prépa concours créé) 3/- EP 6.3.2c prépa concours CAPES (30h TD)	Coût compensé par la disparition du master MEEF (450 HeTD).	19/02/2026	
Licence mathématiques	Modification des M3C en L3 en conséquence	Création de parcours en L3 : parcours mathématiques, parcours préparation concours, parcours mathématiques appliquées. Création de 5 modules dont 4 mutualisés entre 2 parcours : UE5.3b. Statistique et probabilités UE6.1b. Modélisation UE6.2b. Analyse et optimisation numérique UE6.3b. Préparation au CAPES 2→+ 30h TD	Surcoût par rapport à l'offre de L3 actuelle correspond donc uniquement à la création de 5 CM de 33h, soit 247,5 HeTD. Coût compensé par la disparition du master MEEF (450 HeTD). Objectif : proposer une offre de formation mieux adaptée à la diversité des profils des étudiants de L3 mathématiques et à leurs projets d'orientation.	19/02/2026	

Licence sciences de la terre et environnement	L2 1/ EP3.2.3 Géomorphologie quantitative → ET 2/ EP3.3.2 Géophysique interne → Durée : 2 heures en session 1 3/ EP4.1.3 Géologie et Patrimoine : validation session unique L3 4/EP5.2.4 Risques naturels 2 → CC+ET en session 1 5/ EP5.4.3 Tableurs et statistiques → CC+ET en session 1 6/ EP6.4.3 Estimation spatiale : → ET/E d'1h30 aux deux sessions Validation du stage en milieu professionnel			19/02/2026	
Licence sciences de la vie	L1 EP2 biophysique commun aux trois parcours S1 Régularisation de la durée d'épreuves sur → ET/E 1h00→1h30 S2 ET → CC+ET			19/02/2026	
Master Sciences et génie des matériaux	Modification des M3C en L3 en conséquence	Remplacement à coût constant de 2 UE à la suite du départ à la retraite d'un collègue		19/02/2026	
Master biologie Santé	Modification des M3C en L3 en conséquence	Remplacement à coût constant de 2 UE à la suite du départ à la retraite de 2 collègues		19/02/2026	
Master sciences de l'eau	Stage évalué par validation			19/02/2026	
Parcours Peip		Cf EPU		19/02/2026	

3^{ème} cycle court des études en sciences odontologiques

TCCO

MAQUETTE

et

**Modalités de contrôle des connaissances et des
compétences**

A partir de l'année universitaire 2026/2027

Responsable de la formation : Pr Frédéric DENIS – PU PH

Validation Conseil de Faculté : 5 mars 2026

Validation par la CFVU :

Validation par le CA :

Le troisième cycle court est accessible aux étudiants ayant obtenu le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO). Il comprend deux semestres de formation.

Pour obtenir le Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire à l'issue du troisième cycle court, les étudiants doivent avoir validé les enseignements correspondants et avoir soutenu leur thèse.

La maquette de formation a pour objectifs :

- L'insertion professionnelle
- La responsabilité sociale et l'engagement
- L'autonomie et la professionnalisation

Ces objectifs se déclinent en cinq compétences essentielles :

Compétence 1 - Exercer une pratique professionnelle conforme aux exigences du système de santé

- Mobiliser les connaissances scientifiques, techniques, relationnelles et réglementaires nécessaires à l'exercice professionnel.
- Adapter et intégrer sa pratique aux contextes institutionnels, organisationnels et territoriaux.
- Mettre en application et respecter les cadres réglementaires et déontologiques régissant l'exercice professionnel.

Compétence 2 – S'insérer durablement dans un environnement professionnel pluridisciplinaire.

- Collaborer efficacement au sein d'équipes pluriprofessionnelles.
Communiquer de manière claire et adaptée avec les patients, les usagers et les professionnels de santé.
- Contribuer à la continuité, à la qualité et à la sécurité des soins.

Compétence 3 – Intégrer la responsabilité sociale, éthique et citoyenne dans la pratique professionnelle.

- Savoir prendre en compte les enjeux éthiques sociaux et sociétaux dans les décisions professionnelles.
- Maintenir une posture respectueuse des droits des patients et des usagers.
- Participer à des actions de prévention, de promotion de la santé et de réduction des inégalités.

Compétence 4 – Développer une posture réflexive et une autonomie professionnelle.

- Analyser ses pratiques professionnelles et identifier les axes prioritaires d'amélioration.
- Exercer des responsabilités progressives dans un cadre sécurisé.
- S'inscrire dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Compétence 5 – Contribuer à l'amélioration des pratiques et à l'innovation en santé.

- Participer à des démarches d'évaluation et d'amélioration de la qualité.
- Utiliser les données scientifiques et les recommandations pour faire évoluer les pratiques.
- S'engager dans des projets collectifs ou institutionnels en santé.

PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE FORMATION DU 3^{ème} CYCLE DES ETUDES D'ODONTOLOGIE

1er semestre				Total étudiant
Stage d'externat hospitalier			228 h	228 h
Stage praticien libéral			125 h	125 h
UE Insertion professionnelle	Séminaire Travail tutoré	35 h 48 h	83 h	83 h
2ème semestre				
Stage d'externat hospitalier			228 h	228 h
Stage praticien libéral			125 h	125 h
UE Insertion professionnelle	Séminaire Travail tutoré	35 h 48 h	83 h	83 h
TOTAL				872 h

MAQUETTE

STAGE D'EXTERNAT HOSPITALIER : 456 heures total

Les stages se dérouleront dans les centres hospitaliers périphériques partenaires de la Fédération Inter-Hospitalo-Universitaire : CH Bourges, CHU Orléans, CH de Dreux et CH de Châteauroux-Le Blanc et CHU de Tours.

Le choix du lieu de stage sera déterminé par le classement obtenu à l'examen classant du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT) en DFASO2. Le stage hospitalier sera validé par le doyen de la faculté d'odontologie sur présentation d'une évaluation de stage établi par le **chef de service du CH ou CHU** où le stage est effectué. Cette attestation sera délivrée avec un avis motivé fondé en indiquant :

- Les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant
- Le savoir-être et l'attitude professionnelle de l'étudiant
- La capacité à mettre en œuvre les apprentissages réalisés pendant le stage

Si le stage n'est pas validé, l'étudiant aura l'autorisation de redoubler.

STAGE CHEZ LE PRATICIEN LIBERAL : 250 heures total

Les stages se dérouleront dans des cabinets libéraux sur la Région Centre-Val de Loire et seront encadrés par des Maîtres de Stages Universitaires (MSU) formés à la maîtrise de stage. Le stage sera validé par le doyen de la faculté d'odontologie sur présentation d'une évaluation de stage établi par le **le MSU**. Cette attestation sera délivrée avec un avis motivé fondé en indiquant :

- Les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant
- Le savoir-être et l'attitude professionnelle de l'étudiant
- La capacité à mettre en œuvre les apprentissages réalisés pendant le stage

Si le stage n'est pas validé, l'étudiant aura l'autorisation de redoubler.

UE « Insertion professionnelle » : 166 heures total

Elle est composée de deux séminaire de 35 heures sous forme d'ED et 48 heures de travail tutoré par semestres.

Séminaire 1

Objectifs : développement chez l'étudiant des compétences transversales en gestion des risques, santé numérique, interdisciplinarité et management, en lien avec les enjeux actuels de la pratique professionnelle en odontologie.

Module	Objectifs/Compétences	Volume horaire	Validation
Gestion des risques	Comprendre et appliquer les principes de gestion des risques en santé bucco-dentaire ; identifier, analyser et prévenir les incidents cliniques et organisationnels.	7 heures	Contrôle Continu
IA en santé - Partenariat patient	Connaître les applications d'intelligence artificielle en santé ; intégrer le patient comme acteur de sa santé et collaborer efficacement avec lui dans le parcours de soins.	7 heures	Contrôle Continu
One health - Perturbations endocriniennes	Comprendre l'interconnexion santé humaine, animale et environnementale (concept Onne Health) ; évaluer les impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé bucco-dentaire globale.	7 heures	Contrôle Continu
Management	Acquérir des compétences en management d'équipe, organisation et pilotage de projets ; développer le leadership et la communication professionnelle.	7 heures	Contrôle Continu
Interprofessionnalité, maison de santé, CPTS	Développer la collaboration interprofessionnelle ; comprendre l'organisation des structures de soins primaires (maisons de santé, CPTS) et le rôle de l'odontologie dans ces dispositifs	7 heures	Contrôle Continu
Total volume horaire		35 heures	

Séminaire 2

Le séminaire 2 s'organise sous la forme d'une participation active au congrès scientifique de la faculté d'odontologie de Tours (3 jours) , complétée par un séminaire spécifique portant sur :

- La responsabilité sociale des étudiants en santé.
- La communication en santé et la relation avec les instances professionnelles.

Objectifs : ce séminaire vise à développer chez les étudiants des compétences transversales, notamment responsabilité sociale, en communication professionnelle et en interaction avec les instances de santé.

Module	Objectifs/Compétences	Volume horaire	Validation
Organisation et participation au congrès scientifique de la faculté d'Odontologie de Tours	Présenter un travail scientifique et le présenter devant un public expert ; Développer l'esprit critique et la capacité à analyser des données scientifiques ; Renforcer les compétences en communication scientifique et professionnelle	21 heures	QP + Communication orale
La responsabilité sociale des étudiants en santé	Comprendre le rôle social et éthique du futur professionnel de santé ; Développer des pratiques respectueuses des patients et de la communauté ; intégrer la notion de citoyenneté et engagement social dans la formation professionnelle.	7 heures	Contrôle continu
Communication en santé - Relations avec les instances	Développer des compétences de communication interpersonnelles avec les patients et équipes ; Comprendre le fonctionnement et le rôle des instances professionnelles (conseil de l'ordre, conseils, associations...) ; Savoir représenter ses pairs et collaborer efficacement avec les organismes institutionnels.	7 heures	Contrôle continu
Volume horaire total		35 heures	

SUIVI INDIVIDUEL - TRAVAIL TUTORÉ : 96 heures total

L'étudiant bénéficie d'un suivi individuel par un tuteur, membre de l'équipe pédagogique, afin d'accompagner l'étudiant dans la préparation de sa thèse d'exercice et la réalisation d'un projet professionnel simulé ou réel et la participation au congrès sous la forme de communication.

Ce travail sera centralisé dans un portfolio qui sera évalué par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique.

Si le travail tutoré n'est pas validé, l'étudiant aura l'autorisation de redoubler.

LA THESE D'EXERCICE

La thèse d'exercice est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire (arrêté du 8 avril 2013). Elle se compose d'un mémoire rédigé sous la direction d'un enseignant directeur de thèse avec soutenance orale. Les étudiants soutiennent à compter du deuxième semestre du troisième cycle court et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la validation du troisième cycle court, une thèse devant un jury validé par la commission des thèses, sur proposition du directeur de thèse.

Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le Président de l'Université sur avis du Doyen.

Le jury de soutenance de thèse est composé de 4 membres :

- Un Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (PU PH) des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire, Président
- Trois membres dont au moins deux personnels enseignants et hospitaliers titulaires des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire. L'un de ces trois membres peut être un assistant hospitalier universitaire (CCA/AHU/PHU), un praticien hospitalier, un enseignant d'une autre discipline universitaire ou un directeur de recherche.

Procédure soutenance de thèse de doctorat en chirurgie dentaire :

Début : Choix du sujet (possible dès entrée en DFASO2)



Fin : Obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire

Troisième cycle cours en odontologie (TCCO)

ENSEIGNEMENTS	REGIME GENERAL							
	SESSION 1				SESSION 2			
	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée
1^{ER} SEMESTRE								
Gestion des risques	CC/20	E	1	30 mn	ET/20	E	1	30 mn
IA en santé / Partenariat patient	CC/20	E	1	30 mn	ET/20	E	1	30 mn
One Health, perturbations endocriniennes	CC/20	E	1	30 mn	ET/20	E	1	30 mn
Management	CC/20	E	1	30 mn	ET/20	E	1	30 mn
Interprofessionnalité, maison de santé CPTS	CC/20	E	1	30 mn	ET/20	E	1	30 mn
Enseignement clinique : stage hospitalier	Validation par le doyen sur proposition du chef de service du service odontologie du Centre Hospitalier							
Enseignement clinique : Stage libéral	Validation par le doyen sur proposition du MSU							
2^{ème} SEMESTRE								
Congrès et communication scientifique	QP / Validation par un comité d'experts							
Responsabilité sociale des étudiants en santé	CC/20	E	1	30 mn	ET/20	E	1	30 mn
Communication en santé	CC/20	E	1	30 mn	ET/20	E	1	30 mn
Apprentissage tutoré / suivi individualisé	Validation par le doyen sur proposition du comité pédagogique							

3^{ème} cycle des études en sciences odontologiques

DES « Médecine Bucco-dentaire »

DES « Chirurgie Orale »

Inter région Pays de la Loire

Année universitaire 2026 – 2027

Responsable de la formation Tours – Pr Frédéric DENIS – PU-PH –

Directeur UFR Odontologie Tours

DES « Médecine Bucco-dentaire » : Pr ARBAB-CHIRANI – PU-PH

Coordonnateur Interrégional – Université de Brest

DES « Chirurgie orale » : Pr LESCLOUS – PU-PH

Coordonnateur Interrégional - Nantes Université

Validation Conseil de Faculté : 5 mars 2026

Validation par la CFVU :

Validation par le CA :

Conformément aux textes :

- **Partie réglementaire (Articles D111-1 à D977-2) – 3^{ème} cycle**
- **Livre VI : L'organisation des enseignements supérieurs (Articles D611-1 à D687-2)**
- **Titre III : Les formations de santé (Articles R631-1 à D636-84)**
- **Chapitre IV : Les études odontologiques (Articles R634-1 à R634-23)**

Section 4 : Le troisième cycle long (Articles R634-1 à R634-23)

Et pour les DES

Arrêté du 18 octobre 2017 fixant la réglementation applicable à la formation commune à la médecine et à l'odontologie délivrée dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale et modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

Peuvent accéder au troisième cycle long des études odontologiques, en vue d'une formation qualifiante, sous réserve de réussite aux épreuves d'un concours national d'internat en odontologie :

1° Les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études odontologiques en France ;

2° Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre ayant validé une formation de base de praticien de l'art dentaire telle que définie au 2 et 3 de l'article 34 de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Le service de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaire (MCBD) du Centre Hospitalier Universitaire de Tours est agréé par la Commission Interrégionale Ouest pour l'Odontologie afin d'accueillir des internes inscrits au Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de Médecine Bucco-Dentaire et de Chirurgie Orale. (Annexe : courrier ARS).

Les équipes pédagogiques du service MCBD disposent des compétences cliniques et pédagogiques nécessaires pour assurer une formation des internes relevant de ces deux spécialités, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Pour les DES « Médecine Bucco-dentaire » et de « Chirurgie Orale », les internes reçoivent à temps plein une formation théorique et pratique. Cette formation est encadrée par arrêté ministériel qui fixe la durée et la nature des fonctions pratiques qui doivent être exercées au cours des stages hospitaliers ou extra hospitaliers ainsi que les règles de validation applicables.

Les internes qui ont validé l'ensemble de la formation théorique et pratique obtiennent, à l'issue de leur internat, un Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) correspondant à leur spécialité.

MAQUETTE DU DES « Médecine Bucco-Dentaire »

L'organisation des enseignements et les modalités d'évaluation du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de Médecine Bucco-dentaire, sont fixés, conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 mars 2011 et les recommandations annexées (Bulletin officiel n° 19 du 12 mai 2011), fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des Diplômes d'Etudes Spécialisées en Odontologie.

Le DES « Médecine bucco-dentaire » (MCBD) se déroule sur 6 semestres (3 ans).

Il vise à former des praticiens capables d'exercer de manière autonome et responsable dans le domaine de la médecine bucco-dentaire en intégrant les dimensions scientifiques, clinique et éthique.

Ce DES a pour objectifs :

- Approfondir les connaissances scientifiques et clinique nécessaires à la pratique spécialisée en médecine bucco-dentaire.
- Développer l'autonomie professionnelle dans la prise en charge des patients et la gestion des situations complexes.
- Intégrer la responsabilité sociale et éthique, en assurant une pratique respectueuse des patients et conforme aux standards déontologiques et réglementaires.
- Consolider la capacité réflexive et l'auto-évaluation, pour améliorer en continu les pratiques professionnelles.
- Promouvoir la participation à l'innovation et à l'amélioration des pratiques, en utilisant les données scientifiques et les recommandations professionnelles.

Organisation pédagogique :

L'enseignement est composé de deux parties :

- **Une formation théorique réalisée sous forme d'unités d'enseignement (UE) – Calendrier national**

UE 1 – Sémiologie

UE 2 – Cardiologie

UE 3 – Thérapeutique

UE 4 – Infectiologie

UE 5 – Médecine Interne

UE 6 – Cancérologie

UE 7 – Recherche clinique en médecine bucco-dentaire

UE 8 – Santé publique bucco-dentaire

UE 9 – Urgence et sédation

UE 10 – Prise en charge du patient – Psychologie – Communication

UE 11 – Ingénierie biomédicale et imagerie

UE 12 – Dysfonctions et réhabilitation orale de l'appareil manducateur

- **Une formation pratique de 6 semestres**

Cette formation est dispensée sous forme de stages dans des structures d'accueil agréées pour le DES de Médecine Bucco-Dentaire (Service MCBBD du CHU de Tours). Les 6 semestres sont consacrés à la prise en charge de patients présentant des pathologies spécifiques et/ou un état bucco-dentaire particulier.

Validation

1. Validation des unités d'enseignement médicales complémentaires

La validation des UE médicales complémentaires est admise par la présence et le suivi de l'enseignement délivré. En cas d'absence, l'étudiant peut se présenter pour suivre l'UE à une autre session, selon le calendrier annuel des UE et durant strictement la période de formation en DES « MCBBD ». L'absence définitive en fin de période de formation en DES « MCBBD » à une ou plusieurs UE est sanctionnée par un examen oral de 30 mn portant sur le programme de ou des UE non suivies.

2. Validation des unités d'enseignement de la formation théorique spécifique

La validation de chaque UE est admise pour 50% par la présence et le suivi de l'enseignement délivré et pour 50% restant par un examen écrit ou oral dont la forme et la durée seront précisés sur les fiches pédagogiques de chacune des UE. En cas d'absence, l'étudiant peut se présenter pour suivre l'UE à une autre session, selon le calendrier annuel des UE et durant strictement la période de formation en DES « MCBBD ». La non-validation ou l'absence définitive en fin de période de formation en DES « MCBBD » à une ou plusieurs UE est sanctionnée par un examen oral de 30 mn portant sur le programme de ou des UE non suivies.

3. Validation des semestres d'internat

A la fin de chaque semestre d'internat, la validation est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, sur proposition du coordonnateur interrégional du DES « MCBBD » après avis du responsable du lieu de stage, en fonction également de l'activité clinique relevée sur le carnet de stage et de la présentation de cas clinique au cours de staffs pluridisciplinaires, conformément aux conditions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 31 mars 2011. Les raisons qui motivent un avis négatif sont précisées.

Dans le cadre de la 1^{ère} année d'internat (1^{er} et 2^{ème} semestre d'internat), les internes suivront avec les étudiants de DFASO1 les enseignements suivants : TP d'endodontie et TP de restauratrice, de novembre à décembre pour le 1^{er} semestre d'internat et de septembre à octobre pour le 2^{ème} semestre d'internat. D'autres enseignements peuvent être ajoutés si nécessaire.

4. Validation finale du DES « Médecine Bucco-Dentaire »

Préalablement à l'attribution du DES « MCBBD », l'interne doit présenter un mémoire, noté sur 20, en rapport avec l'activité développée durant les 6 semestres devant un jury composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57 et 58 du Conseil National des Universités (CNU) et proposé par le coordonnateur interrégional au Président de l'Université concernée.

A l'issue du dernier semestre d'internat et de la présentation du mémoire, un jury, composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57 et 58 du Conseil National des Universités, désigné par le Président de l'Université et présidé par l'enseignant coordonnateur interrégional du diplôme, propose la délivrance du DES-MBD.

Pour se voir délivrer le DES « MCBF », l'interne doit :

- Avoir suivi l'intégralité des enseignements théoriques médicaux et spécifiques.
- Avoir obtenu la moyenne à chacune des épreuves écrites.
- Avoir validé l'intégralité des stages cliniques.
- Avoir soutenu son mémoire avec succès et avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

MAQUETTE DU DES « Chirurgie orale »

Textes de référence

Décret 2011-22 du 5 janvier 2011 relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques

Arrêté du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

Décret 2011-957 du 10 août 2011 modifié relatif à la commission d'inter région du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages

Arrêté du 12 août 2011 modifié fixant pour l'internat en odontologie l'organisation des choix de postes, la répartition des postes, l'affectation des internes et le déroulement des stages hospitaliers

Décret no 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle de médecine **Arrêté du 18 octobre 2017** fixant la réglementation applicable à la formation commune à la médecine et à l'odontologie délivrée dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale et modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

Le DES « Chirurgie orale » se déroule sur 8 semestres (4 ans).
Il est ouvert aux internes en chirurgie dentaire et en médecine.

Il vise à former des chirurgiens oraux capables d'exercer de manière autonome et responsable, en intégrant les dimensions scientifique, clinique, éthique et sociale propres à la chirurgie buccale.

Ce DES a pour objectifs :

- Approfondir les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la pratique chirurgicale orale spécialisée.
- Développer l'autonomie et la responsabilité professionnelle en assurant une prise en charge sécurisée des patients et la gestion des situations complexes.
- Intégrer les enjeux éthiques, déontologiques et sociaux garantissant une pratique respectueuse des patients et la gestion de situations complexes.
- Consolider la capacité réflexive et l'auto-évaluation, pour améliorer en continu les pratiques chirurgicales.
- Promouvoir l'innovation et l'amélioration continue des pratiques, en mobilisant les données scientifiques et en participant à des projets de recherche ou d'évaluation de la qualité.

1- Coordination des enseignements en stage et hors stage

L'organisation des enseignements en stage et hors stage est placée sous la responsabilité d'un enseignant coordonnateur désigné pour quatre ans par les directeurs des UFR d'odontologie et de médecine de l'inter région.

L'enseignant coordonnateur interrégional est chargé :

- de veiller au respect du contrat de formation défini à l'article R. 632-26 du code de l'éducation ;
- d'accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation ;
- de vérifier le respect, par l'étudiant de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale. Il veille notamment, en relation avec le directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant au respect des stages obligatoires prévus.

2- Organisation des enseignements en stage et hors stage

Ces enseignements sont organisés et répartis en 3 phases :

- une phase socle (S1-S2),
- une phase d'approfondissement (S3 à S6),
- une phase de consolidation (S7-S8)
-

2.1 Enseignements hors stage

Les enseignements hors stage sont organisés à l'échelon national et/ou inter-régional conjointement par les UFR d'odontologie et de médecine au cours des 3 phases.

Les coordonnateurs interrégionaux des huit interrégions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, l'organisation, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements en stage et hors stage prévus aux annexes II et III de l'arrêté du 18 octobre 2017.

Les enseignements hors stage du DES de chirurgie orale comprennent une formation complémentaire et une formation commune de spécialité en chirurgie orale.

Formation complémentaire

Au cours des deux premières années de l'enseignement (S1, S2, S3, S4), la formation complémentaire a pour but l'acquisition et/ou l'approfondissement des connaissances qui n'auraient pas pu être acquises dans chacune des filières d'origine et qui sont indispensables pour la formation en chirurgie orale. L'enseignement est assuré en partenariat avec les enseignements de deuxième cycle de chacune des filières complémentaires, pour un total d'environ 200 heures.

Formation commune de spécialité en chirurgie orale

Cet enseignement commun est assuré au cours des phases socle et d'approfondissement pour un total d'environ 200 heures. Ces formations sont organisées sous forme d'e-learning, d'exercices de simulation, de séminaires nationaux ou interrégionaux.

2.2 Formation pratique et clinique en stage

La formation pratique et clinique comprend 8 semestres de stage dans les lieux de stage agréés dont au moins 6 semestres dans des services validant en chirurgie orale (3 en odontologie et 3 en médecine pour le DES de chirurgie orale) et deux semestres au choix.

3- Évaluation et validation du DES de chirurgie orale

Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 18 octobre 2017, les modalités d'évaluation comprennent au cours des trois phases :

- pour les connaissances :
 - des autoévaluations par questionnaire,
 - des examens nationaux ou interrégionaux,
 - un portefeuille numérique

- pour les compétences :
 - un formulaire standardisé à la fin de chaque stage
 - un entretien individuel annuel avec le coordonnateur
 - la présentation de cas cliniques et de questions théoriques lors de séminaires interrégionaux ou réunions de service

La validation des stages est prononcée par le directeur de l'UFR concerné, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional après avis du responsable du lieu de stage au sein duquel l'étudiant a été affecté.

La validation de la phase socle comprend la validation des stages, des connaissances et compétences, elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase d'approfondissement.

La validation de la phase d'approfondissement comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de formation complémentaire et la soutenance de la thèse. Elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase consolidation.

La validation des UE de formation complémentaire se fait sous la forme d'un examen national, organisé en un seul lieu, à la fin de la deuxième année portant sur le programme des enseignements. Cet examen comporte une épreuve écrite de 3 questions de vingt minutes chacune tirées au sort parmi les sujets proposés, et un contrôle continu écrit réalisé sous forme de QCM ou QROC.

Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'examen écrit de fin de 2^{ème} année, le jury national pourra compenser la note en fonction des résultats du contrôle continu.

En cas de non-validation, une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.

Le jury national est composé d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, à part égales.

Le jury, renouvelé chaque année, est désigné par le coordonnateur national.

La validation de la phase de consolidation comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de spécialité et la présentation d'un mémoire sous la forme de la publication (ou acceptation) d'un article dans une revue référencée ou à la revue JOMOS (Journal of Oral Medicine and Oral Surgery).

La validation des UE de spécialité se fait lors d'un examen interrégional sous forme de présentations orales comprenant :

- D'une part, des cas cliniques traités par l'étudiant. L'étudiant devra en préparer cinq, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion.
- D'autre part, un exposé oral d'une durée de 20 minutes sur des thèmes proposés par les enseignants de l'inter région, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.

Le jury interrégional est composé d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

Nul ne peut poursuivre le troisième cycle dès lors qu'il n'a pas validé ses semestres de formation dans un délai correspondant à deux fois la durée réglementaire prévue par la maquette du diplôme d'études spécialisés de chirurgie orale, sauf dérogation exceptionnelle, justifiée par la situation particulière de l'étudiant pouvant être accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné.

4- Délivrance des diplômes

L'enseignant coordonnateur interrégional de la spécialité, après avis éventuel des personnels enseignants et hospitaliers de la commission pédagogique, propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle.

Il se fonde sur:

- la validation de l'ensemble de la formation hors stage, et du mémoire ;
- la validation de tous les stages prévus dans la maquette du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale ;
- la validation des trois phases de formation ;
- un document de synthèse rédigé par l'étudiant, portant sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés, sur sa participation à des congrès ou colloques, ses stages à l'étranger et toute autre formation ou expérience complémentaires ;
- des appréciations annuelles de l'enseignant coordonnateur interrégional et, le cas échéant, des enseignants coordonnateurs locaux d'autres spécialités, de FST et d'option
- l'avis du directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant, qui contrôle la conformité de son cursus à la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale.

Diplôme: Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques ayant grade master Mention : Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 2ème année Spécialité : Sciences Maïeutiques							Modalités pédagogiques				SESSION1				SESSION 2		
											Contrôle Continu*		Contrôle terminal		Contrôle terminal		
Domaines	Théorie/Clinique	UE associées et apprentissages cliniques	ECTS	Coefficient de l'UE	Semestre 9	semestre 10	CM	ED	TP	Durée totale étudiant	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	
Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable - Interdisciplinarité(module 2)																	
Domaine Générique	Théorie	Santé publique	2	1	X (1)	X (1)	2,5	20		26			Ecrit	30min	Ecrit	30 min	
		Communication, Humanités, Société éthique et législation	2	1	X (2)		17	8		15	Ecrits	1h			Ecrit	30 min	
TOTAL			4		3	1											
Santé Maternelle, Néonatale et Pédiatrique (module 3)																	
Domaine Prénatal	Théorie	Suivi des grossesses à bas risque/ Accompagnement du projet de naissance/ Suivi de grossesses à haut risque	6	1	X (4)	X (2)	49,5	1,5		51	Ecrits	3h			Ecrit	1h	
Domaine Pernatal		Naissances eutociques/ Suivi des situations per partum à haut risque / Accompagnement de la parentalité	4	1	X (3)	X (1)	8,5	25,5		34	Ecrits et oral	2h			Ecrit	45 min	
Domaine Postnatal		Suivi mère-enfant à bas risque / Accompagnement de la parentalité/ Suivi des situations post-natales à haut risque	4	1	X (3)	X (1)	24	12,5		36,5	Ecrits	2h			Ecrit	45min	
Domaines pré, per, postnatal	Apprentissages cliniques	TP, simulation et procédural	prénatal	1	1		X (4)		34	34	Présence		ECOS		ECOS		
			pernatal	2	1								ECOS				
			postnatal	1	1								ECOS				
		Stage + Mise en situation professionnelle	prénatal	5	validation	X (10)	X (13)				700	validation		Evaluation clinique		Evaluation clinique et validation stage	
			pernatal	11													
			postnatal	7													
TOTAL			41		20	21											
Assurer le suivi gynécologique de prévention, de contraception et de la promotion de la santé sexuelle et reproductive - Santé Génésique et sexuelle (module 4)																	
Domaine Gynécologique	Théorie	Suivi gynécologique	3	1	X (2)	X (1)	23	3,5		26,5	Ecrits	1h			Ecrit	30 min	
		Suivi des situations gynécologiques particulières	1	1	X (1)		12	3		15			Ecrit	30 min	Ecrit	30 min	
		Santé sexuelle et reproductive	1	1	X (1)		8,5	8		16,5			Ecrit	30 min	Ecrit	30 min	
	Apprentissages Cliniques	TP, simulation et procédural	1	1		X (1)			4	4	validation		ECOS			ECOS	
			6		4	2											
Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique - Recherche et Amélioration des pratiques (module 5)																	
Domaine Recherche	Théorie	Recherche et Amélioration des pratiques	3	1	X (2)	X (1)	2,5	28,5		31	Ecrits et oral				Ecrit et oral		
			3		2	1											
Parcours personnalisé																	
Parcours personnalisé	Clinique/ Théorie	UE Libres / UE Préprofessionnelles	2	Validation	X (1)	X (1)				20h	Selon type UE				Selon type UE		
	Apprentissages Cliniques	Stage optionnel (domaine gynécologie)	4	Validation	X	X (4)				140	validation				validation		
Total			6		1	5											
TOTAUX			60		30	30											
Pour les Modules 2, 4 et 5		Note du Module ≥ 10/20															
Pour le Module 3		Note des Domaines ≥ 10/20															
* Le contrôle continu comporte au moins 2 épreuves																	

Mention		Licence professionnelle Activités juridiques: assistant juridique																																			
Parcours 1 Droit du numérique, sécurisation juridique des espaces numériques			BCC										Poids		Heures			Volume Heure Etu				Ch Enseign.		Contrôle continu intégral	Régime général			Régime spécial d'études									
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Total	Heure	Heure en EqTD		Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	
BCC1 Exploitation des données et activités de veille (BCC2 et BCC7)				2					2					4	6	36	24		36	24	0	60	60	78													
	UE1 Droit des données et du contrat numérique		2						2					4	6	36	24		36	24	0	60	60	78													
		EP1.1 Droit des données		1					1					2	3	18	12		18	12	0	30	30	39		CC & ET	E	02:00	ET	O	00:20	ET	E	02:00	ET	O	00:20
		EP1.2 Droit des obligations appliqué au numérique		1					1					2	3	18	12		18	12	0	30	30	39		CC & ET	E	02:00	ET	O	00:20	ET	E	02:00	ET	O	00:20
BCC2 Rédaction d'actes juridiques (BCC6)									3					3	6	48	36		48	36	0	84	84	108													
	UE2 Droit procédural et monde numérique								3					3	6	48	36		48	36	0	84	84	108													
		EP2.1 Procédure pénale et espaces numériques							1					1	2	16	12		16	12	0	28	28	36		CC & ET	E	02:00	ET	O	00:20	ET	E	02:00	ET	O	00:20
		EP2.2 Procédure civile et espaces numériques							1					1	2	16	12		16	12	0	28	28	36		CC & ET	E	02:00	ET	O	00:20	ET	E	02:00	ET	O	00:20
		EP2.3 Contentieux administratif et espaces numériques							1					1	2	16	12		16	12	0	28	28	36		CC & ET	E	02:00	ET	O	00:20	ET	E	02:00	ET	O	00:20
BCC3 Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel (BCC4)						2								2	4	32			32	0	0	32	32	48													
	UE3 Les acteurs du numérique				2									2	4	32			32	0	0	32	32	48													
		EP3.1 L'entreprise numérique			1									1	2	16			16	0	0	16	16	24		ET	E	02:00	ET	O	00:20	ET	E	02:00	ET	O	00:20
		EP3.2 Personnes publiques et enjeux numériques			1									1	2	16			16	0	0	16	16	24		ET	E	02:00	ET	O	00:20	ET	E	02:00	ET	O	00:20
BBC4 Analyse et gestion des risques (BCC8)										2				8	13		68		54	68	0	122	122	149													
	UE4 Méthodologie juridique								2					2	4		32		0	32	0	32	32	32													
		EP4.1 Raisonnement juridique							1					1	2		16		0	16	0	16	16	16		CC			ET	O	00:20	ET	E	02:00	ET	O	00:20
		EP4.2 Rédaction d'actes							1					1	2		16		0	16	0	16	16	16		CC			ET	O	00:20	ET	E	02:00	ET	O	00:20
	UE5 Droit de la consommation, de la cybersécurité et de la propriété intellectuelle								3					6	9	54	36		54	36																	

PEIP1 – S1												
	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Poids	CT	Poids	Poids		
M1.1 – MATHEMATIQUE 1												8
	EP1.1.1 Math 1		72			E				100 %		
		72	0	72	0	0				100%		
M1.2 – PHYSIQUE 1												8
	EP1.2.1 Électricité 1 (mutualisé L1)		21			E				50%		
	EP1.2.2 Mécanique 1 (mutualisé L1)		30			E				50%		
		51	0	51	0	0				100%		
M1.3 – INGÉNIERIE 1												8
	EP1.3.1 Algorithmique/programmation		20			E				50%		
	EP1.3.2 Spécialités Polytech		40			E				50%		
		60	0	60	0	0				100%		
M1.4 – COMPLÉMENTAIRE 1												6
	EP1.4.1 Anglais		20			E/O				33 %		
	EP1.4.2 Mathématique pour l'ingénieur		20			E				33 %		
	EP1.4.3 Sciences de l'ingénieur		20			E/O				33 %		
		60	0	60	0	0				100%		

9h

Volume horaire encadré total par élève

0	243	0	0
243			

30

PEIP1 – S2											
	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Poids	CT	Poids	Poids	
M2.1 – MATHÉMATIQUE 28											
	EP2.1.1 Math 2		72			E				100 %	
	72	0	72	0	0					100%	
M2.2 – PHYSIQUE 28											
	EP2.2.1 Électricité 2 (mutualisé L1)		22			E				50 %	
	EP2.2.2 Mécanique 2 (mutualisé L1)		30			E				50 %	
	52	0	52	0	0					100%	
M2.3 – INGÉNIERIE 28											
	EP2.3.1 Algorithmique/programmation		20			E				50%	
	EP2.3.2 Spécialités Polytech		40			E				50%	
	60	0	60	0	0					100%	
M2.4 – COMPLÉMENTAIRE 26											
	EP2.4.1 Anglais		20			E/O				33 %	
	EP2.4.2 Sciences de l'ingénieur 2		20			E/O				33 %	
	EP2.4.3 Projet		20		24	E/O				33 %	
	60	0	60	0	24					100%	

8h

	0	244	0	24
Volume horaire encadré total par élève	244			

30

PEIP1 – S3												
	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Poids	CT	Poids	Poids		
M3.1 – MATHÉMATIQUE 3												8
	EP3.1.1 Math 3		72			E				100 %		
	72	0	72	0	0					100%		
M3.2 – PHYSIQUE 3												8
	EP3.2.1 Thermo/hydrodynamique		30			E				50 %		
	EP3.2.2 Électromagnétisme (mutualisé L2)		36			E				50 %		
	66	0	66	0	0					100%		
M3.3 – INGÉNIERIE 3												8
	EP2.3.1 Algorithmique/programmation		20			E				50%		
	EP2.3.2 Spécialités Polytech		40			E				50%		
	60	0	60	0	0					100%		
M3.4 – COMPLÉMENTAIRE 4												6
	EP3.4.1 Anglais		20			E/O				25 %		
	EP3.4.2 Écrit professionnel		20			E				25 %		
	EP3.4.3 Éthique/DDRS		20			E/O				25 %		
	EP3.4.4 Stage et projet professionnel					E				25 %		
	60	0	60	0	0					100%		

-6h

	0	258	0	0
Volume horaire encadré total par élève	258			

30

PEIP1 – S4											
	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Poids	CT	Poids	Poids	
M4.1 – MATHÉMATIQUE 4											8
	EP4.1.1 Math 4		72			E				100 %	
		72	0	72	0	0				100%	
M4.2 – APPROFONDISSEMENT DISCIPLINAIRE (a ou b)											8
	EP4.2.1.a Physique expérimentale (mutualisé L2)		24			E				40%	
	EP4.2.2.a Mécanique des solides (mutualisé L2)		24			E				40%	
	EP4.2.3.a Ondes		12							20%	
	EP4.2.1.b Bases de données		30			E				50%	
	EP4.2.2.b Web		30			E				50%	
			60	0	60	0	0				
M4.3 – INGÉNIERIE 4											8
	EP4.3.1 Mathématique pour l'ingénieur		30			E				50 %	
	EP4.3.2 Probabilité – statistique		30			E				50 %	
		60	0	60	0	0				100%	
M4.4 – COMPLÉMENTAIRE											6
	EP4.4.1 Anglais		20			E/O				33 %	
	EP4.4.2 SHEJS		20			E/O				33 %	
	EP4.4.3 Projet		20			E/O				33 %	
			60	0	60	0	0				

Volume horaire encadré total par élève

0	252	0	0
252			

30

Parcours 2 International services marketing			BCC										Poids		Heures			Volume Heure Etu				Ch Enseign.		Contrôle continu intégral	Régime général			Régime spécial d'études										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Total	Heures	Heures en EqTD		Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve		
(vide)																		0	0	0	0	0	0															
	(vide)																	0	0	0	0	0	0															
S9		(vide)		2				3	2		1	1		30	30	104	27		104	27	0	131	131	183														
	M9.1L S'approprier les usages avancés et spécialisés des outils numériques-BCC2		2											7	7	28			28	0	0	28	28	42														
		EP91.1L Audit des réseaux sociaux	1												3	3	12			12	0	0	12	12	18		CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
		EP91.2L Gestion des réseaux sociaux	1												4	4	16			16	0	0	16	16	24		ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M9.2L Élaborer une vision stratégique en Marketing-Vente-BCC5					3								11	11	46			46	0	0	46	46	69														
		EP92.1L Comportement du consommateur digital					1								3	3	12			12	0	0	12	12	18		CC & ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP92.2L Plan marketing stratégique					1								4	4	18			18	0	0	18	18	27		CC & ET	E & O	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
		EP92.3L Stratégie de création de valeur					1								4	4	16			16	0	0	16	16	24		ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M9.3L Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en Marketing-Vente-BCC6							2							8	8	30			30	0	0	30	30	45													
		EP93.1L Smart pricing					1								4	4	12			12	0	0	12	12	18		CC & ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP93.2L CRM & Co-RM					1								4	4	18			18	0	0	18	18	27		CC & ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M9.4L Mettre en œuvre des règles, des normes et des démarches qualité en Marketing-Vente-BCC8										1				2	2		12		0	12	0	12	12	12													
		EP94.1L Ethique des affaires									1				2	2		12		0	12	0	12	12	12		ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M9.5L Développer une culture managériale et organisationnelle-BCC9											1			2	2		15		0	15	0	15	15	15													
		EP95.1L Contextes multiculturels de la négociation										1			2	2		15		0	15	0	15	15	15		ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	S10				2				3	3	2				30	30	119	8		119	8	0	127	12	188													
	M10.1L Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en Marketing-Vente-BCC6						3							6	6	36			36	0	0	36	36	54														
		EP01.1L Marketing appliqué au tourisme					1								2	2	12			12	0	0	12	12	18		ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP01.2L Marketing bancaire					1								2	2	12			12	0	0	12	12	18		ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP01.3L Stratégies de distribution					1								2	2	12			12	0	0	12	12	18		ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M10.2L Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion en Marketing-Vente-BCC7									2					4	4	24	8		24	8	0	32	32	44													
		EP02.1L Méthodologie qualitatives appliqués au marketing								1					2	2	16			16	0	0	16	16	24		ET	E & O	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30
		EP02.2L Statistiques appliqués au marketing								1					2	2	8	8		8	8	0	16	16	20		ET	E & O	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30
		M10.3L Élaborer une vision stratégique en Marketing-Vente-BCC5					3									6	6	44			44	0	0	44	44	66												
	EP03.1L Stratégie digitale et mobile						1								2	2	16			16	0	0	16	16	24		ET	E & O	00:30	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP03.3L Management de l'innovation						1								2	2	16			16	0	0	16	16	24		ET	E & O	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30
	EP03.2L Management de l'expérience client						1								2	2	12			12	0	0	12	12	18		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M10.4L Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés-BCC2		2												14	14	15			15	0	0	15	15	22,5													
		EP04.1L Méthodologie de recherche	1												2	2	15			15	0	0	15	15	22,5		CC			ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30
		EP04.2L Mémoire de fin d'année	1												12	12				0	0	0	0	0	0		ET	E & O	01:00		ET	E & O	01:00					
	Total général				4			6	5	2	1	1			60	60	223	35		223	35	0	258	258	367													

Parcours 1 Audit et pilotage de la performance			BCC										Poids		Heures			Volume Heure Etu				Ch Enseign.		Contrôle continu intégral	Régime général			Régime spécial d'études							
																									Session 1			Session 2			Session 1			Session 2	
(vide)			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Total	Heure	Heure en EqTD												
	(vide)	(vide)												0				0	0	0	0	0	0												
													0					0	0	0	0	0	0												
S7			1	2	1	1	1	2	1				30	30	82	117		82	117	0	199	199	240												
	M7.1 S'approprier les usages avancés et spécialisés des outils numériques-BCC1		1										2	3	4	20		4	20	0	24	24	26												
		EP71.1 Modélisation et analyse de données	1										2	3	4	20		4	20	0	24	24	26			ET	E & O	00:30	ET	O	00:15	ET	O	00:15	
	M7.2 Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés-BCC2			2										0	4	31		4	31	0	35	35	37												
		EP72.1 Méthodologie et application de la recherche		1										0	4	6		4	6	0	10	10	12												
		EP72.2 Approfondissement du travail universitaire		1										0		25		0	25	0	25	25	25												
	M7.3 Communiquer en contexte professionnel-BCC3				1								1	1		20		0	20	0	20	20	20												
		EP73.1 Business english			1								1	1		20		0	20	0	20	20	20			CC & ET			ET	O	00:15	ET	E	02:00	
	M7.4 Contribuer à la transformation en contexte professionnel-BCC4					1							2	2	10	20		10	20	0	30	30	35												
		EP74.1 RSE, développement durable et éthique des affaires				1							2	2	10	20		10	20	0	30	30	35			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
	M7.5 Accompagner les comportements et postures au travail-BCC10												1	1		10		0	10	0	10	10	10												
		EP75.1 Développement personnel et professionnel											1	1		10		0	10	0	10	10	10			CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	
	M7.6 Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion de la performance-BCC6						2						12	12	36	16		36	16	0	52	52	70												
		EP76.1 Diagnostic stratégique et financier niveau 1						1					6	6	20	10		20	10	0	30	30	40			CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	
		EP76.2 Comptabilité approfondie						1					6	6	16	6		16	6	0	22	22	30			CC & ET			ET	E	02:00	ET	E	02:00	
	M7.7 Elaborer une vision stratégique en contrôle de gestion et audit						1						6	6	14			14	0	0	14	14	21												
		EP77.1 Fondamentaux en contrôle de gestion					1						6	6	14			14	0	0	14	14	21			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:00	
	M7.8 Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion de la								1				5	5	14			14	0	0	14	14	21												
		EP78.1 Audit externe niveau 1							1				5	5	14			14	0	0	14	14	21			CC			ET	O	00:30	ET	E	01:00	
S8			1	2	1	2	1		2	2	1	1	30	30	100	101		100	101	0	201	201	251												
	M8.1 S'approprier les usages avancés et spécialisés des outils numériques-BCC1		1										2	2	10	6		10	6	0	16	16	21												
		EP81.1 Stratégie SI	1										2	2	10	6		10	6	0	16	16	21			ET	E & O	00:30	ET	O	00:15	ET	O	00:15	
	M8.2 Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés-BCC2			2									16	16		45		0	45	0	45	45	45												
		EP82.1 Méthodologie et application de la recherche (apprentissage ou stage min 3mois)		1									16	16		20		0	20	0	20	20	20			ET	E & O	00:15	ET	E & O	00:15	ET	E & O	00:15	
		EP82.2 Approfondissement du travail universitaire		1										0		25		0	25	0	25	25	25												
	M8.3 Communiquer en contexte professionnel-BCC3				1								1	1		20		0	20	0	20	20	20												
		EP83.1 Business english			1								1	1		20		0	20	0	20	20	20			CC & ET			ET	O	00:15	ET	E	02:00	
	M8.4 Contribuer à la transformation en contexte professionnel-BCC4					2							3	3	20	10		20	10	0	30	30	40												
		EP84.1 Gestion de projet et management du changement				1							2	2	10	10		10	10	0	20	20	25			CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	
		EP84.2 Contrôle de gestion projet				1							1	1	10			10	0	0	10	10	15			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
	M8.5 Développer une culture managériale et organisationnelle-BCC9										1		1	1		10		0	10	0	10	10	10												
		EP85.1 Management d'équipe									1		1	1		10		0	10	0	10	10	10			ET	O	00:15	ET	E	00:30	ET	E	00:30	
	M8.6 Accompagner les comportements et postures au travail-BCC10											1				10		0	10	0	10	10	10												
		EP86.1 Développement personnel et professionnel										1	1	1		10		0	10	0	10	10	10			CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	
	M8.7 Elaborer une vision stratégique en contrôle de gestion et audit						1						1	1	14			14	0	0	14	14	21												
		EP87.1 Business plan et budget					1						1	1	14			14	0	0	14	14	21			ET	O	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	
	M8.8 Mettre en œuvre des règles, des normes, et des démarche qualité en CGAO-BCC8									2			3	3	30			30	0	0	30	30	45												
		EP88.1 Audit interne / risk management niveau 1									1		1	1	10			10	0	0	10	10	15			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
		EP88.2 Consolidation des comptes									1		2	2	20			20	0	0	20	20	30			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	
	M8.9 Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion de la performance-BCC7							2					2	2	26			26	0	0	26	26	39												
		EP89.1 Excel pour contrôleur										1	1	1	12			12	0	0	12	12	18			CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	
		EP89.2 SAP										1	1	1	14			14	0	0	14	14	21			CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	

S9			3	1		1	4	1	1	1		30	30	148	47		148	47	0	195	195	269													
S9	M9.1 Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés-BCC2		3									6	6	20	37		20	37	0	57	57	67													
	EP91.1 Méthodologie quantitative		1									3	3	10	6		10	6	0	16	16	21		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	EP91.2 Approfondissement du travail universitaire		1										0		25		0	25	0	25	25	25													
	EP91.3 Méthodologie qualitative		1									3	3	10	6		10	6	0	16	16	21		CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
	M9.2 Elaborer une vision stratégique en contrôle de gestion et audit					1						2	2	10			10	0	0	10	10	15													
	EP92.1 Contrôle de gestion et business model					1						2	2	10			10	0	0	10	10	15		ET	E	Dossier	ET	E	Dossier	ET	E	Dossier	ET	E	Dossier
	M9.3 Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion de la performance-BCC6						4					11	11	68			68	0	0	68	68	102													
	EP93.1 Diagnostic stratégique et financier niveau 2						1					4	4	20			20	0	0	20	20	30		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP93.2 Pilotage de la performance niveau I						1					3	3	20			20	0	0	20	20	30		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP93.3 Excel approfondi						1					2	2	14			14	0	0	14	14	21		CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP93.4 Outils de business intelligence						1					2	2	14			14	0	0	14	14	21		CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M9.4 Mettre en œuvre des règles, des normes, et des démarche qualité en CGAO-BCC8									1		4	4	14			14	0	0	14	14	21													
	EP94.1 Normes IFRS									1		4	4	14			14	0	0	14	14	21		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M9.5 Communiquer en contexte professionnel-BCC3			1								3	3	10	10		10	10	0	20	20	25													
	EP95.1 Research in management accounting and auditing			1								3	3	10	10		10	10	0	20	20	25		CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
	M9.6 Développer une culture managériale et organisationnelle-BCC9									1		2	2	10			10	0	0	10	10	15													
	EP96.1 Dynamiques des systèmes de contrôle									1		2	2	10			10	0	0	10	10	15		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M9.7 Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion de la performance/ outils de gestion-BCC7									1		2	2	16			16	0	0	16	16	24													
	EP97.1 Contrôle de gestion sociale									1		2	2	16			16	0	0	16	16	24		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
S10			3	2	1		1	3	1			30	30	106	99		106	99	0	205	205	258													
S10	M10.1 Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion de la							3				9	9	55	15		55	15	0	70	70	97,5													
	EP01.1 Contrôle de gestion approfondi							1				3	3	25	5		25	5	0	30	30	42,5		CC & ET			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP01.2 Audit Externe niveau 2							1				3	3	10			10	0	0	10	10	15		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP01.3 Traitement de l'information et sécurisation des données							1				3	3	20	10		20	10	0	30	30	40		CC		01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M10.2 Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés-BCC2		3									13	13		41		0	41	0	41	41	41													
	EP02.1 Approfondissement du travail universitaire		1										0		25		0	25	0	25	25	25													
	EP02.2 Mémoire et apprentissage (ou stage min 5 mois)		1									12	12				0	0	0	0	0	0		ET	E & O	01:00			ET	E & O	01:00				
	EP02.3 Méthodologie de recherche		1									1	1		16		0	16	0	16	16	16		CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
	M10.3 Contribuer à la transformation en contexte professionnel-BCC4				1							2	2	16			16	0	0	16	16	24													
	EP03.1 Sustainable reporting				1							2	2	16			16	0	0	16	16	24		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	M10.4 Mettre en œuvre des règles, des normes, et des démarche qualité en CGAO-BCC8									1		2	2	20			20	0	0	20	20	30													
	EP04.1 Audit interne / risk management niveau 2-IFACI									1		2	2	20			20	0	0	20	20	30		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	M10.5 Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion de la performance-BCC6						1					2	2	15	5		15	5	0	20	20	27,5													
	EP05.1 Pilotage de la performance niveau 2						1					2	2	15	5		15	5	0	20	20	27,5		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M10.6 Communiquer en contexte professionnel-BCC3			2								2	2		28		0	28	0	28	28	28													
	EP06.1 Business English - TOEIC			1								1	1		18		0	18	0	18	18	18		CC					ET	E	01:00				
	EP06.2 Personal branding			1								1	1		10		0	10	0	10	10	10		CC			ET	O	00:15	ET	O	00:15	ET	O	00:15
	M10.7 Accompagner les comportements et postures au travail-BCC10												0		10		0	10	0	10	10	10													
	EP07.1 Insertion professionnelle												0		10		0	10	0	10	10	10													
Total général			2	10	5	4	3	7	7	4	2	1	120	120	436	364		436	364	0	800	800	1018												

II - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : IUT de Tours

Filière : Gestion

Diplôme : Préparation au DCG en 2 années

Nom du responsable : H. Larronde

Modules ou unités enseignements	Éléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE1 DCG2 Droit des affaires	Contexte juridique en droit des affaires Cadre juridique du client Responsabilité pénale appliquée aux affaires	P	1	37	71							
UE2 DCG4 Droit fiscal	Accompagner le contribuable dans son environnement fiscal	P	1	37	71							
	Conduire les obligations fiscales du cycle d'exploitation d'une entreprise											
	Conduire les obligations fiscales de la personne physique et de sa famille											
UE3 DCG10 Comptabilité approfondie	Positionner le PCG dans le contexte évolutif de la normalisation internationale	P	1	43	80							
	Assurer le traitement comptable des transactions relatives à l'actif											
	Assurer le traitement comptable des transactions inhabituelles ou complexes relatives au passif											
	Assurer le traitement comptable des transactions spécifiques relatives au rattachement des charges et des produits											
	Participer à la production et au contrôle de la cohérence globale des états financiers											
UE4 DCG6 Finance	Appliquer les spécificités comptables du secteur non lucratif	P	1	37	71							
	Diagnostiquer la situation financière et extra-financière à partir des comptes sociaux											
	Concevoir la politique d'investissement											
	Optimiser la politique de financement											
UE5 DCG12 Anglais des affaires	Gérer la trésorerie à court terme	P	1	24	46							
	Viser le niveau B2 à l'issue de formation du DCG											
	Appréhender le contexte juridique en vigueur en droit social											
	Qualifier la situation juridique du client											
UE6 DCG3 Droit social	Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle	P	1	37	71							
	Expliquer le contexte et les enjeux du management des organisations											
	Expliquer le management stratégique											
	Expliquer le management organisationnel											
UE7 DCG7 Management	Expliquer le management opérationnel	P	1	50	94							
	Identifier et caractériser la place du contrôle de gestion comme aide au pilotage de la performance des organisations											
	Analyser la formation du résultat et des coûts pour aider aux prises de décisions											
	Mettre en oeuvre une démarche budgétaire pour piloter une organisation											
UE8 DCG11 Contrôle de Gestion	Exploiter les outils du contrôle de gestion pour améliorer les performances de l'organisation	P	1	50	94							
Examens blancs (30h)												
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
913				315	598	0	ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
Plus 30 heures d'examens blancs							QP : quitus de présence					

III - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : IUT de Tours

Filière : Gestion

Diplôme : Préparation du DCG en 1 an pré-requis BUT 3 GC2F

Nom du responsable : H. Larronde

Modules ou unités enseignements	Éléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE1 DCG2 Droit des affaires	Contexte juridique en droit des affaires Cadre juridique du client Responsabilité pénale appliquée aux affaires	P	1	37	71							
UE3 DCG10 Comptabilité approfondie	Positionner le PCG dans le contexte évolutif de la normalisation internationale	P	1	43	80							
	Assurer le traitement comptable des transactions relatives à l'actif											
	Assurer le traitement comptable des transactions inhabituelles ou complexes relatives au passif											
	Assurer le traitement comptable des transactions spécifiques relatives au rattachement des charges et des produits											
	Participer à la production et au contrôle de la cohérence globale des états financiers											
UE6 DCG3 Droit social	Appliquer les spécificités comptables du secteur non lucratif	P	1	37	71							
	Appréhender le contexte juridique en vigueur en droit social											
	Qualifier la situation juridique du client											
UE8 DCG11 Contrôle de Gestion	Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle	P	1	50	94							
	Identifier et caractériser la place du contrôle de gestion comme aide au pilotage de la performance des organisations											
	Analyser la formation du résultat et des couts pour aider aux prises de décisions											
	Mettre en œuvre une démarche budgétaire pour piloter une organisation											
Exploiter les outils du contrôle de gestion pour améliorer les performances de l'organisation												
Examens blancs (15h)												
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
483				167	316	0	ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
Plus 15 heures d'examens blancs							QP : quitus de présence					

		Après réforme		Avant réforme	
Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	CM	TD	CM	TD
UE 1 Gestion juridique, fiscale et sociale	Accompagner le client dans son environnement juridique	192		196	
	Accompagner le développement de l'activité du client				
	Accompagner la continuité de l'activité du client selon le contexte				
UE 2 Finance	Etablir un diagnostic financier approfondi à partir de comptes consolidés	106		81	
	Analyser la performance durable et la responsabilité sociétale de l'entreprise				
	Maîtriser les méthodes d'évaluation de l'entreprise				
	Maîtriser les opérations d'ingénierie financière				
	Analyser les mécanismes et instruments des marchés financiers - finance de marché et finance comportementale				
	Gérer les risques et la trésorerie				
	Conseiller en matière d'investissement et de financement pour des projets en milieu incertain				
UE 3 Contrôle de gestion et Stratégie	Contribuer à la définition des choix stratégiques et organisationnels au prisme du contrôle de gestion	158		158	
	Favoriser le déploiement de la stratégie de l'organisation grâce à des outils de contrôle de gestion				
	Concevoir et exploiter des outils de pilotage de la stratégie				
UE 4 Comptabilité et Audit	Accompagner le chef d'entreprise dans les opérations de restructuration	168		166	
	Participer à l'élaboration du reporting financier des groupes en normes françaises et IFRS				
	Participer à la mise en place d'une mission d'audit				
UE 5 Management des Systèmes d'information	Analyser le rôle stratégique du système d'information dans l'organisation	64		76	
	Organiser, exploiter et sécuriser les données de l'organisation				
	Mettre en œuvre des outils SI au service de la performance organisationnelle				
	Sécuriser et rendre durable le système d'information				
UE 6 Anglais des Affaires	Governance and corporate social responsibility (CSR)		76		76
	Information systems (IS), artificial intelligence (AI) and new technologies				
	Finance				
	Accounting and auditing				
	Management and Human Resources				
	Production				
	Marketing and advertising				
UE 7 Mémoire professionnel	Initier une recherche en sciences de gestion	44		36	
	Produire et soutenir à l'oral un mémoire professionnel de niveau master				
Examens blancs (18h)					
Suivis individuels mémoire (4,5h par étudiant)					
Suivi collectif mémoire (12h)					
Soutenances blanches mémoires (1h par étudiant)					
Soutenances blanches anglais (30min par étudiant)					
Etudes et révisions en autonomie - rédaction mémoire (42h)					
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP		732	76	713	76
808					
				789	

Passage de 6 à 7 compétences au nouveau programme

Diminution du volume horaire global au BO

Ajout de la maîtrise de l'IA, accentuation de la communication orale

Passage de 6 à 7 compétences au nouveau programme

Diminution du volume horaire global au BO

Ajout de la maîtrise de l'IA, accentuation de la communication orale

[illegible]

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS.

Dispositions générales applicables

Pour le DE Infirmier en Pratique Avancée (IPA) de **Grade Master**

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.
- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- Décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- Décret du 27 janvier 2017 portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

5 mentions existent et sont proposées sur Tours :

- Mention « Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires » coordonnée par Tours,
- Mention « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale », coordination interrégionale faite par Tours (7 universités concernées par le dispositif),
- Mention « Oncologie et hémato-oncologie », coordonnée par université d'Angers avec une alternance entre des sessions sur Angers et sur Tours,
- Mention « Santé mentale et psychiatrie », coordonnée par université de Tours avec une alternance entre des sessions sur Angers et sur Tours,
- Mention « Urgences », coordonnée par Nantes avec une session en présentiel sur Tours.

Modalités de contrôle des connaissances

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Même si la formation IPA délivre un diplôme d'Etat, celui-ci est considéré grade Master. De ce fait, le diplôme DE IPA (grade master) sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

I. Sessions

Deux sessions sont organisées : 1ère session et session de rattrapage par semestre.

II. Validation

- Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus.
- Dans l'UE1 clinique, les UE clinique « sémiologie » et « médicament » se valident de façon indépendante.
- Les stages, la validation ou non validation du stage est prononcée par l'équipe pédagogique sur proposition du binôme encadrant (tuteurs de stage). Cette décision est justifiée par une appréciation écrite rédigée par le binôme encadrant et en fonction de l'assiduité pendant le stage. Toute absence devra être justifiée. **Au-delà de ~~30%~~ 20%** d'absence du temps total de stage, même justifiée, l'étudiant sera ajourné.

1^{ère} année

Tableau, modalités de contrôle des connaissances -

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	REGIME GENERAL								REGIME SPECIAL D'ETUDES					
		Session 1				Session de rattrapage				Session 1			Session de rattrapage		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 1	30														
UE 1-1 Clinique (médicament)	15	CC et ET	E	1h	1	ET	E	1h	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 1-2 Sciences infirmières et pratique avancée	6	ET	E	dossier	1	ET	E	dossier	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 1-3 Responsabilité, éthique, législation, déontologie	3	ET	E	1h + dossier	1	ET	E	1h + dossier	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 1-4 Langue vivante	3	ET	E	3,5h	1	ET	E	3,5h	1	E	2h	1	O	30 min	1
UE 1-5 Méthodes de travail	3	ET	E	dossier	1	ET	E	dossier	1	E	1h	1	O	30 min	1
SEMESTRE 2	30														
UE 2-1 Clinique (sémiologie)	6	ET	E	1h	1	ET	E	1h	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 2-2 Formation et analyse des pratiques professionnelles	6	ET	E	dossier	1	ET	E	dossier	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 2.3 Santé publique	6	ET	O	30 min	1	ET	O	30 min	1	O	30 min	1	O	30 min	1
UE 2.4 Recherche	6	ET	O	30 min	1	ET	O	30 min	1	O	30 min	1	O	30 min	1
UE 2-5 stage	6	Validation*								Validation*					

* au-delà de 30% 20 % d'absence, même justifiée, l'étudiant sera ajourné

Modalités de Rattrapage d'une UE de S1 ou S2

I Modalités de rattrapage

- Si note < 10
- Pas de compensation entre les UE
- Rattrapage sous la forme d'un écrit ou oral de 20 mn (visioconférence possible en fonction du lieu d'habitation de l'étudiant) en fonction des UE. La règle appliquée étant qu'au-delà de 5 étudiants au rattrapage, l'évaluation de rattrapage par écrit est requise. L'ensemble des rattrapages du semestre 1 et 2 se font fin du S2 (fin juin).
- Si le stage est non validé pour manque de compétence ou problème de positionnement en stage, son rattrapage se ferait durant l'été (4 semaines) dans une structure décidée par les membres du COPIL

II Pour les candidats qui n'ont pas validé une UE après les épreuves de rattrapage

- Le passage en 2ème année pourra être autorisé après avis du COPIL avec une dette maximale d'une UE, uniquement si le candidat s'est présenté à la session de rattrapage. **Sauf pour l'UE 1 Clinique qui devra obligatoirement être validée en totalité. Le redoublement n'est pas de droit, il peut être accordé par décision du Copil.**
- Les unités d'enseignement auxquelles le candidat a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées.
- Le candidat devra se présenter et assister aux sessions en présentiel et valider les activités jalon des sessions en distanciel.
- Le candidat devra repasser l'évaluation

2^{ème} année

Tableau modalités de contrôle des connaissances

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	REGIME GENERAL								REGIME SPECIAL D'ETUDES					
		Session 1				Session de rattrapage				Session 1			Session de rattrapage		
		Type contrôle	Type d' épreuve	durée de l'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d' épreuve	durée de l'épreuve	Coefficient	Type d' épreuve	durée de l'épreuve	Coefficient	Type d' épreuve	durée de l'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 3	30														
UE 1-4 Anglais	3	ET	E	dossier	1	ET	E	dossier	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 1-5 Recherche	3	ET	O	30 min	1	ET	O	30 min	1	O	30 min	1	O	30 min	1
Mention Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires															
UE 1-1 Bases fondamentales	6	ET	E	3h30	2	ET	O	45 min	2	E	2h	2	O	30 min	2
UE 1-2 Clinique	14														
UE 1-3 Parcours de santé	4	ET	O	30 min	1	ET	E	dossier	1	O	30 min	1	O	30 min	1
Mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale															
UE 1-1 Bases fondamentales	6	ET	E	1h	1	ET	E	1h	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 1-2 Clinique	14	ET	E	1h	1	ET	E	1h	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 1-3 Parcours de santé	4	ET	O	30 min	1	ET	O	30 min	1	O	30 min	1	O	30 min	1
Mention Oncologie et hémato-oncologie															
UE 1-1 Bases fondamentales	6	ET	E	1h	2	ET	E	1h	2	E	1h	2	O	30 min	2
UE 1-2 Clinique	14	ET	O	30 min	6	ET	O	30 min	6	O	30 min	6	O	30 min	6
UE 1-3 Parcours de santé	4	ET	E	1h	2	ET	E	1h	2	E	1h	2	O	30 min	2
Mention Santé mentale et psychiatrie															
UE 1-1 Bases fondamentales	6	ET	E	1h	1	ET	E	1h	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 1-2 Clinique	14	ET	E	1h	1	ET	E	1h	1	E	1h	1	O	30 min	1
UE 1-3 Parcours de santé	4	ET	E	dossier	1	ET	E	dossier	1	E	dossier	1	O	30 min	1
Mention Urgences															
UE 1-1 Bases fondamentales	6	ET	E	2h	1	ET	E	2h	1	E	2h	1	O	30 min	1
UE 1-2 Clinique	14														

UE 1-3 Parcours de santé	4														
SEMESTRE 4	30														
UE 2-1 Stage	24	Validation*								Validation*					
UE 2-2 Mémoire	6	ET	0	1h	1	ET	0	1h	1	0	1h	1	0	30 min	1

*Au-delà de 30 % 20 % d'absence, même justifiée, l'étudiant sera ajourné.

Modalités de Rattrapage d'une UE du S3 ou S4

I. Modalités de rattrapage

- Si note < 10
- Pas de compensation entre les UE
- Rattrapage sous la forme d'un écrit ou oral de 20 mn (visioconférence possible en fonction du lieu d'habitation de l'étudiant) en fonction des UE. La règle appliquée étant qu'au-delà de 5 étudiants au rattrapage, l'évaluation de rattrapage par écrit est requise. Rattrapage du semestre 3 aura lieu fin du S4 (fin juin).
Concernant le rattrapage du mémoire (soutenance), celui-ci sera organisé en septembre afin de permettre à l'étudiant un temps de maturation suffisant pour retravailler son écrit. (difficulté ici car rien n'est indiqué dans les textes légiférant le DE IPA sauf dans le cadre d'un Master où il n'y a pas de session 2 d'organiser).
- Si le stage devait être non validé pour manque de compétence ou problème de positionnement en stage, le rattrapage de stage de 2ème année se ferait dans le cadre d'un redoublement (inscription universitaire obligatoire).

II. Pour les candidats qui n'ont pas validé une UE après les épreuves de rattrapage

- **Le redoublement en master n'est pas de droit, il peut être accordé par décision du Copil.**

III Publication des résultats- communications des copies

Le COPIL délibère souverainement et arrête les notes des candidats à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail de chaque candidat à chaque semestre.

Les candidats ont droit sur demande écrite et dans un délai raisonnable à la communication individuelle de leurs copies et à un entretien individuel avec les coordinatrices du DE IPA.

Modules santé pour les L.AS 1 - Année 2026-27

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 1 (S1)							
Option santé - L.AS 1 Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Sciences de la vie -Tours et Orléans</i> <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie - Orléans</i>	8	8	Total	81 h			81 h
			Initiation aux médicaments	20 h			20h
			Physiologie humaine	35 h			35 h
			Santé publique & Présentation des métiers de la santé	23 h			23 h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h

Option santé - L.AS 1 Hors Biologie <i>Etudiants en LAS1 Mathématiques / Economie - Tours et Orléans</i> <i>Etudiants en LAS1 Chimie - Tours</i> <i>Etudiants en LAS1 Physique / STAPS /Géographie / Droit - Orléans</i>	8	8	Total	83 h			83 h
			Biologie Cellulaire / Histologie / Biologie de la reproduction / Génétique humaine	20 h			20 h
			Biochimie / Biophysique / Chimie	20 h			20 h
			Initiation aux médicaments / Physiologie	17 h			17 h
			Santé publique & Présentation des métiers de la santé	23 h			23h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h
Total S1	8 / 8	8 / 8		83 h			83 h

Semestre 2 (S2)							
Option santé - L.AS 1 Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Sciences de la vie - Tours et Orléans</i> <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie - Orléans</i>	8	8	Total	78 h à 128 h			78 h à 128 h
	3	3	EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	50 h			50 h
	5	5	EP 2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maieutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
			Préparation aux oraux 2	3 h			3 h
Option santé - L.AS 1 Hors Biologie <i>Etudiants en LAS1 Mathématiques / Economie - Tours et Orléans</i> <i>Etudiants en LAS1 Chimie - Tours</i> <i>Etudiants en LAS1 Physique / STAPS /Géographie / Droit - Orléans</i>	3	3	EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	50 h			50 h
	5	5	EP2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maieutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
			Préparation aux oraux 2	3 h			3 h
Total S2	8 / 8	8 / 8		78 h à 128 h			78 h à 128 h
Total année (S1+S2)	16/16	16		Min 161 h / Max 211 h			Min 161 h / Max 211 h

Modules santé pour les L.AS 2/ 3 - Année 2026-27

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 3 ou 5							
Option santé - L.AS 2/3 Biologie	8	0	Total	81 h			81 h
Etudiants en L.AS 2 SV			Initiation aux médicaments	20 h			20 h
Etudiants en L.AS 3 SV			Physiologie humaine	35 h			35 h
			Santé publique & Présentation des métiers de la santé	23 h			23 h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h
Options santé - L.AS 2/3 Hors Biologie	8	0	Total	83 h			83 h
Etudiants en L.AS 2 Chimie/ Droit /Economie/ Informatique /Mathématiques/ Physique/ Géographie/ STAPS			Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique	20 h			20 h
			Biochimie / Biophysique / Chimie	20 h			20 h
Etudiants en L.AS 3 Chimie/ Droit /Economie/ Informatique /Mathématiques/ Physique/ Géographie / STAPS			Initiation aux médicaments / Physiologie	17 h			17 h
			Santé publique & Présentation des métiers de la santé	23 h			23 h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h
Total semestre impair	8 / 8			83 h			83 h

Semestre 4 ou 6				CM	TD	TP	Durée totale
Option Santé pour les étudiants : <i>1e tentative : L.AS 2/3 Biologie</i> <i>1e tentative : L.AS 2/3 Hors Biologie</i>	8	0	Total	78 h à 128 h			78 h à 128 h
	3		EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique Imagerie)	50 h			50 h
	5		EP 2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maïeutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
				Préparation aux oraux 2	3 h		
Option Santé pour les étudiants : <i>2e tentative : L.AS 2/3 Biologie</i> <i>2e tentative : L.AS 2/3 Hors Biologie</i>	5		Total	78 h à 128 h			78 h à 128 h
	QD [#]	0	EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique , Imagerie)	50 h			50 h
	5		EP 2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maïeutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
		Préparation aux oraux 2	3 h			3 h	
Total semestre pair	8 / 5			78 h à 128 h			78 h à 128 h
Total année (S1+S2)	16 /13			Min 161 h / Max 211 h			Min 161 h / Max 211 h

QD[#] : Quitus Distantiel

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences L.AS - option Santé - Année 2026-27 :
Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d’épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QD : quitus distanciel

MODULES Détailler éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL								REGIME SPECIAL D'ETUDES				Coefficient				
		Session 1				Session de rattrapage				Session 1		Session de rattrapage						
		Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Durée	Médecine	Maieutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapi e
Semestre 1																		
Option santé - L.AS Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Sciences de la Vie -Tours et Orléans</i> <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie - Orléans</i> <i>Initiation aux médicaments</i> <i>Physiologie humaine</i> <i>Santé Publique / Présentation aux métiers de la santé</i>	8	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	8	8	8	8	8
Option santé - L.AS Hors Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie Tours/Economie/Mathématiques/ Géographie /Physique/ Droit/ STAPS</i> <i>Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique</i> <i>Biochimie / Biophysique / Chimie</i> <i>Initiation aux médicaments / Physiologie</i> <i>Santé Publique / Présentation aux métiers de la santé</i>	8	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	8	8	8	8	8
Semestre 2																		
Option santé pour toutes les L.AS <i>EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)</i> <i>EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant</i>	8 3 5	 ET ET	 	 1h30 45 min	 E E	 ET ET	 	 1h30 45 min	 E E	 E E	 1h30 45 min	 E E	 1h30 45 min	 8 3 5	 8 3 5	 8 3 5	 8 3 5	 8 3 5

MODULES Détailler éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL								REGIME SPECIAL D'ETUDES				Coefficient pour l'admissibilité en 2e année MMOPK (en supplément des maquettes L2 et L3)									
		Session 1				Session de rattrapage				Session 1		Session de rattrapage											
		Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Durée	Médecine	Maieutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapi e					
Semestre 3 ou 5																							
Option santé - L.AS BiologieEtudiants en L.AS 2/3 Sciences de la vie	0	ET		1h30	E					E	1h30			8	8	8	8	8					
Initiation aux médicaments																							
Physiologie humaine																							
Présentation aux métiers de la santé*/Santé publique																							
Option santé - L.AS Hors Biologie	0	ET		1h30	E					E	1h30			8	8	8	8	8					
Etudiants en L.AS 2/3 Chimie/Economie/Géographie/Droit/ STAPS																							
Etudiants en L.AS 2/3 Physique/Maths/Informatique																							
Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique																							
Biochimie / Biophysique / Chimie																							
Initiation aux médicaments / Physiologie																							
Santé Publique / Présentation aux métiers de la santé																							
Semestre 4 ou 6																							
Option santé pour les L.AS 2/3 Biologie et Hors Biologie - 1e tentative	0	ET		1h30	E					E	1h30			8	8	8	8	8					
EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et ethique, Imagerie)																			3	3	3	3	3
EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant																			5	5	5	5	5
Option santé pour les L.AS 2/3 Biologie et Hors Biologie - 2e tentative	0	QD			QD					QD				5	5	5	5	5					
EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et ethique, Imagerie)																			5	5	5	5	5
EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant																			5	5	5	5	5

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences L.AS - ADMISSIBILITE

MODULES		Type d'épreuve	Epreuve	Durée	Coefficient
Oral		O		0h20	0.3
Préparation aux oraux					
Score des oraux					
Ecrit					0.7
Score des écrits					

PASS - Année 2026-27							
SEMESTRE				CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 1 (S1)	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques				
Module 1 - Physiologie humaine, biophysique appliquée et médicaments	9	9	Total	74 h	6 h		
			Physiologie humaine	35 h			
			Biophysique appliquée aux méthodes d'exploration	19 h	3 h		
			Initiation aux médicaments	20 h	3 h		
Module 2 - Structure et fonction de la matière du vivant	9	9		70 h	12 h		
			Chimie	27 h	4 h 30		
			Biochimie	30 h	3 h		
			Biophysique du milieu intérieur	13 h	4 h 30		
Module 3 - Module de l'option disciplinaire	8	8		maximum 80 h CM +/- ED à la discretion des options du PASS (Max 12h ED)			
PASS - Option Chimie			Chimie 1				
PASS - Option Economie			Macroéconomie et Microéconomie 1				
PASS - Option Mathématiques			Mathématiques 1				
PASS - Option Physique			Physique 1				
PASS - Option Sciences de la Vie			Sciences de la vie 1				
PASS - Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives			STAPS 1				
Module 4 : Anglais, Santé et Société	4	4	Total	28 h	8 h en e-learning		
			Anglais	2 h 1h	8 h en e-learning		
			Santé Publique	17 h			
			Découverte des métiers de la santé	6 h			
			Préparation aux oraux 1	3 h			
Total S1	30	30		252 h 251 h	26 h		278 h

SEMESTRE				CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 2 (S2)	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques				
Module 5 - Filière(s) MMOPK	9	9	Total	78 h			
	4	4	EP 1 Tronc commun :	50 h			
			Embryologie				
			Anatomie générale				
			Psychologie médicale et éthique				
			Initiation à l'imagerie médicale				
	5	5	EP 2 Spécificité de filière au choix de l'étudiant :	25 h			
			Médecine	25 h			
			Maïeutique	25 h			
			Odontologie	25 h			
			Pharmacie	25 h			
			Kinésithérapie	25 h			
			Préparation aux oraux 2	3 h			
Module 6 - La Cellule et les tissus	9	9	Total	67 h			
			Biologie cellulaire	37 h			
			Histologie	15 h			
			Biologie de la reproduction	7 h			
			Génétique humaine	8 h			
Module 7 - Module de l'option disciplinaire	8	8		maximum 80 h CM +/- ED à la discretion des options du PASS (Max 12h ED)			
PASS - Option Chimie			Chimie 2				
PASS - Option Economie			Macroéconomie et Microéconomie 2				
PASS - Option Mathématiques			Mathématiques 2				
PASS - Option Physique			Physique 2				
PASS - Option Sciences de la Vie			Sciences de la Vie 2				
PASS - Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives			STAPS 2				
Module 8 : Savoirs et méthodes quantitatives	4	4	Total	34 h	4 h 30		
			Biostatistiques	24 h	4 h 30		
			Philosophie des Sciences	10 h			
Total S2	30	30		259 h	4 h 30		263 h 30
Total année (S1+S2)	60	60		544 h 510 h	30 h 30		544 h 30 540 h 30

Modalité de contrôle des connaissances et compétences PASS - ADMISSION - Année 2026-27

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve - E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présenciel - QD : quitus distanciel

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL								REGIME SPECIAL D'ETUDES				Coefficient				
		Session 1				Session de rattrapage				Session 1		Session de rattrapage						
		Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type contrôle	Epreuves	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Durée	Médecine	Maieutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie
Semestre 1	30																	
Module 1 - Physiologie humaine, biophysique appliquée et médicaments	9	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9
Physiologie humaine																		
Biophysique appliquée aux méthodes d'exploration																		
Initiation aux médicaments																		
Module 2 - Structure et fonction de la matière du vivant	9	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9
Chimie																		
Biochimie																		
Biophysique du milieu intérieur																		
Module 3 - Module de l'option disciplinaire	8	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	8	8	8	8	8
Cours des UFR partenaires - cours en distanciel																		
Module 4 : Anglais, Santé et Société	4	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	4	4	4	4	4
Anglais																		
Santé Publique																		
Découverte des métiers de la santé																		
Semestre 2	30																	
Module 5 - Filière(s) MMOPK	9	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	4	4	4	4	4
EP 1 Tronc commun	4																	
Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale																		
EP 2 Spécificité(s) de filière au choix de l'étudiant	5	ET		45 min	E	ET		45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5
Médecine																		
Maieutique																		
Odontologie																		
Pharmacie																		
Kinésithérapie																		
Module 6 - La Cellule et les tissus	9	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9
Biologie cellulaire																		
Histologie																		
Biologie de la reproduction																		
Génétique humaine																		
Module 7 - Module de l'option disciplinaire	8			1h30				1h30			1h30		1h30	8	8	8	8	8
Cours des UFR partenaires - cours en distanciel																		
Module 8 : Savoirs et méthodes quantitatives	4	ET		2h30	E	ET		2h30	E	E	2h30	E	2h30	4	4	4	4	4
Biostatistiques																		
Philosophie des Sciences																		

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences PASS - ADMISSIBILITE

MODULES		Type d'épreuve	Epreuve	Durée	Coefficient
Oral		O		0h20	0.3
Préparation aux oraux					
Score des oraux					
Ecrit		E			0.7
Score des écrits					

DOMAINS

[illegible]

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES (M3C) FASMa2

FASMa2 2026-2027								1ère session						2ème session		
UE THÉORIQUE	ECTS	S9	S10	CM	ED	TP	Durée totale étudiant	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée épreuves CSCT	Durée des CC	coefficient (%)	Nature des épreuves	CSCT	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifique																
UE 1 - Obstétrique, maïeutique, démarche clinique, diagnostic anténatal et médecine foetale	9	9		50	28	12	90	S9- S10	50%	30mn	4h30	50%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 2 - Néonatalogie - pédiatrie	3	3		22	2	6	30	S9- S10	50%	30mn	1h30	50%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 3 - Gynécologie - sante génésique des femmes et assistance médicale a la procréation	5	5		31	12		43	S9- S10	50%	30mn	2h30	50%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 9 - Sciences humaines et sociales - droit, économie, management et langue étrangère	2	2		10	8		18	S9- S10	100%		1h		Ecrit		1h	Ecrit
UE 10 - Santé publique	2	2		13	9	2	24	S9- S10	100%		30mn-1h		Ecrit		30mn	Ecrit
UE 17 - Pharmacologie	1	1		1	7		8	S9- S10	100%		30mn-1h		Ecrit		45 30mir	Ecrit
UE 15 - Recherche	3	3			12		12	S9- S10	100%		1h30-2h		Ecrit et Oral		45min1h	Ecrit
UE 16 - Mémoire	5	5			36	4	40			30mn		100%	Ecrit et Oral		30mn	Ecrit et Oral
III- UE Préprofessionnelles																
UE Librement choisie	4	4					16						Selon UEP choisie			Selon UEP choisie
Total UE Théoriques FASMa2	34						197									
UE CLINIQUE et CSCT				P1	P2					CSCT				CSCT		
Evaluations cliniques				1	1			S9- S10	30%	1		70%	Mise en situation professionnelle	1		Mise en situation professionnelle
Suivi prénatal	26			8 sem	18 sem		910						A valider			A valider
Suivi pernatal																
Suivi post-natal																
Total UE clinique FASMa2	26						910									
Total enseignement FASMa2	60						1113									

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES 2026-2027

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 18 mars 1992 portant organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en sa séance du [REDACTED] ;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Tours du [REDACTED] .

Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

DFGSM2 – L2

TITRE 1^{er} - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

2026-2027 : Maquette DFGSM 2 = L2

Enseignements	Coefficient	ECTS	Semestre	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Enseignements théoriques 384 h		51					317 h
UE Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	1	2	S3	12			12h
UE Sémiologie générale et Physiopathologie	1	4	S3	20 6			20h 14h
			S4		8		
UE Revêtement cutané	1	4	S3	26 23			26h 23h
UE Système cardiovasculaire	1	5	S3	41 33			41h 33h
UE Système neurosensoriel	1	5	S3	57 42			57h 42h
UE Anglais (15h en présentiel + 6h obligatoire au CRL)	1	3	S3 Gr. 1 S4 Gr. 2		15 +6 CRL		21h
UE Appareil locomoteur	1	5	S4	33			33h
UE Appareil respiratoire	1	5	S4	24 22	2		26h 24h (3h en distanciel/21h19h en présentiel)
UE Hormonologie reproduction	1	5	S4	36 27			36h 27h (2h en visio/34h25h en présentiel)
UE Santé Société Humanité	1	3	S4	28 23			28h 23h
UE Nutrition	1	4	S4	26 22			26h 22h
UE Reins et voies urinaires	1	5	S4	38 32			38h 32h
UE Sensibilisation à l'interdiction des pratiques du bizutage et à la prévention des VSS	1	1	S3	6			6h
TP Anatomie	/	/	S3 S4			2 3 2	5h 4h
TP Physiologie	/	/	S4			1	1h
Enseignements pratiques 275h30		9					265 h 30
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin ou juillet ou août)	/	3					140h
Stage de chirurgie et anesthésie (5 semaines mi-temps)	/	3					87h50
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	/	1					12h
Service sanitaire (théorique) : 16h de conférences (enregistrées) et 20h 10h de e-learning	1	2	S3 S4	36 26			36h 26h
Enseignements complémentaires 20h/enseignement comp. incluant l'examen		/					20 à 40h
UERB : Unité d'Enseignement en Recherche Biomédicale UERSH : Unité d'Enseignement en Recherche Sciences Humaines UEL : Unité d'Enseignement Libre (sous réserve d'ouverture au DFGSM – voir auprès de la scolarité) Associations – Volontariat étudiant Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.	1	4 à 8	S3 + S4				20h par Ens. Comp. (cours + examen)
TOTAL L2		60 à 68					602 h 30 à 622 h 30

Dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire.
TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

L2 / Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences = M3C

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 1^{ère} année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

Pas de RSE en médecine

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
Enseignements théoriques	51								
SEMESTRE 3 (examens en janvier)									
UE Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	2	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Sémiologie générale et Physiopathologie	4	QP + ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Revêtement cutané	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Système cardiovasculaire	5	ET	E	1	1h20 1h	ET	E	1	1h20 1h
UE Système neurosensoriel	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Sensibilisation à l'interdiction des pratiques du bizutage et à la prévention des VSS	1	ET	E	1	15 mn	ET	E	1	15mn
UE Anglais : Groupe 1	3	CC	E + O	1	- 0h15	ET	E	1	1h30
SEMESTRE 4 (examens en mai-juin)									
UE Anglais Groupe 2	3	CC	E + O	1	- 0h15	ET	E	1	1h30
UE Appareil locomoteur	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Appareil respiratoire	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Hormonologie reproduction	5	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Santé Société Humanité	3	CC	-	1	-	ET	E	1	1h00
UE Nutrition	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Reins et voies urinaires	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
TP Anatomie	Pas d'évaluation Présence obligatoire								
TP Physiologie									
Enseignements pratiques	9								
Service sanitaire (partie théorique)	2	ET	E	1	1h	ET	E	1	1h
Stage initiation aux soins infirmiers : stage de 4 semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers	3	Session unique : Validation par le doyen							
Stage hospitalier de chirurgie	3	Session unique : Validation par le doyen							
AFGSU Niveau 1 : 2 jours (<i>se fait à la fac</i>)	1	Session unique : Validation par le doyen							
Enseignements complémentaires									
Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année. Une inscription à une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà validée n'est pas autorisée (<i>sauf UEL-MOOC</i>)	4 à 8	Voir M3C annexe 1				Voir M3C annexe 1			

TITRE 3 – Session

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S3) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S4) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S3 et S4.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement. Un enseignement complémentaire UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant validé ne peut pas être suivi une 2 ^{ème} fois.
Enseignements pratiques	Stage d'initiation aux soins infirmiers : Le stage doit être validé par le Doyen sur la proposition des cadres infirmiers
	Stage hospitalier de chirurgie : Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des chefs de service
	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 : Validation par le Doyen
	Service Sanitaire : 1^{ère} Session : <u>Partie Théorique (écrit) :</u> - Un examen écrit en présentiel au 2^e semestre de la DFGSM2. En cas d'obtention d'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve, l'étudiant devra obligatoirement se représenter aux épreuves écrites de la session de rattrapage. ➔ Validation : 10/20 minimum <u>Session</u> de rattrapage : <u>Partie Théorique :</u> - Si l'examen écrit de la 1^{ère} session est non validé : examen écrit. ➔ Validation : 10/20 minimum

La participation au contrôle continu, aux TD et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux **TD de sémiologie médicale générale** est obligatoire ~~car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entrainera la nécessité de suivre le cycle complet de TD (soit 8-5 séances de 2 h) pendant l'année de L3.~~

La présence aux TD et TP est obligatoire ; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant (appel ou feuille de présence). Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Si l'étudiant détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire qui en informe l'enseignant. Pour toute autre raison, l'étudiant fournit une explication écrite à l'enseignant.

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques. Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du L3.

Parmi les stages, seul le stage en soins infirmiers peut faire l'objet d'une dette et devra être validé au plus tard à la fin du L3.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation **au bloc** des enseignements complémentaires (UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant) ~~ou/et TD de sémiologie médicale~~ de L2 devront obligatoirement le valider en L3, en plus du bloc des enseignements complémentaires de L3.

TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 **et/ ou un résultat admis**
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2ème session du régime général.

Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

DFGSM3 – L3

TITRE 1^{er} - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

2026-2027 : Maquette DFGSM 3 = L3

Enseignements	Coefficient	ECTS	Semestre	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Enseignements théoriques 341 h		41					301 h 30
UE De l'agent infectieux à l'hôte	1	5	S5	48h30 38h			58h30 47h00
-TP Microbiologie	1	/	S5			6	
-TP Parasitologie	1	/	S5			4 3	
UE Génétique médicale	1	4 3	S5	20			20h
UE Tissu sanguin	1	3	S5				23h 20h
-TP Hématologie	/	/	S5			3 2	
-TD Hématologie – CM hémato-cellulaire	/	/	S5	10	10		
-TD Hématologie – CM hémostase	/	/	S5	6	6		
-TD Hématologie – CM transfusion	/	/	S5	2	4		
UE Anglais (16h en présentiel + 6h obligatoire au CRL)	1	3	S5 Gr.1 S6 Gr.2		16+ 6 CRL		22h
UE Appareil digestif	1	5	S6	52 42	2 1		54h 43h
UE Immunologie	1	5 4	S6	36 27			36h 27h
UE Bases traitements médicamenteux	1	3	S6	18 14			18h 14h
UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire (6h 4h en présentiel + 13h 11h en distanciel + 7h CM interactif)	1	4	S6	19 22	10		29h 22h
UE Santé Société Humanité	1	5	S6	36 30	10		46h 40h
UE Santé Environnementale (capsules vidéo)	1	2	S6	5h30			5h30
UE Numérique en Santé (en distanciel)	1	2	S5 S6	28			28h
TP Anatomie	1	/	S6			1h	1h
UE Lecture Critique d'Articles (LCA)	1	2	S6	12			12h
Enseignements pratiques 190 h à 257 h		19					155 h à 222 h
Stage de Médecine : 5 semaines	/	6	/				87h30
Stage Imagerie : 2 semaines	/	4	/				35h00
SERVICE Sanitaire : 16h : conférence et 20h en e-learning 10h TD+ 10h de travail personnel + stage (2 semaines : novembre et avril)	1	5	S5 S6	36h -	- 10h		46h 20h + stages 3h à 70h
TD Sémiologie médicale générale	1	2	S5		8 2		8h 2h
TD Sémiologie radiologique	1	1	S5		6 2		6h 2h
TD Sémiologie chirurgicale	1	1	S6+ S5	1h30 1h	4h30	3h	4h30 5h30
Enseignements complémentaires 20h par enseignement		/					20 à 40h
UERG : Unité d'Enseignement en Recherche Biomédicale UERSH : Unité d'Enseignement en Recherche Sciences Humaines UEL : Unité d'Enseignement Libre (sous réserve d'ouverture au DFGSM – voir auprès de la scolarité) Associations –Volontariat étudiant Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.	1	4 à 8	S5 + S6	/	/	/	20h par Ens. Comp. (cours + examen inclus)
TOTAL L3 551 h à 638 h		60 à 68					476h 30 à 563 h 30

Dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire.

TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances

L3 / Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences = M3C

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

Pas de RSE en médecine

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
Enseignements théoriques	41								
SEMESTRE 5 (<i>examens en janvier</i>)									
UE De l'agent infectieux à l'hôte	7	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
-TP Microbiologie*	/	ET	E + QP	1	0h20	ET	E	1	0h20
-TP Parasitologie	/	ET	E +QP	1	0H20	ET	O	1	0H20
UE Génétique médicale	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Tissu sanguin	3	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
-TP Hématologie	/	Pas d'évaluation – QP – présence obligatoire							
—TD Hématologie — hémato-cellulaire	/	pas de QP — présence obligatoire							
—TD Hématologie — hémostase	/	Présence obligatoire							
—TD Hématologie-transfusion	/	Présence obligatoire							
UE Anglais : Groupe 1	3	CC	E + O	1	- 15 min	ET	E	1	1h30
SEMESTRE 6 (<i>examens en mai-juin</i>)									
UE Anglais : Groupe 2	3	CC	E + O	1	- 15 min	ET	E	1	1h30
UE Appareil digestif	7	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Immunologie	5	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Bases traitements médicamenteux	3	ET	E	1	0h45	ET	E	1	0h45
UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire	4	ET + QP pour ED	E	1	1h00	ET	O	1	0h30
UE Santé Société Humanité	5	CC + QP pour ED	E	1	-	ET	E + O pour ED	1	1h00
UE Santé Environnementale (capsules vidéo)	2	Session unique : CC - E Validation au fur et à mesure de la progression							
UE Numérique en Santé (capsules vidéo)	2	CC +ET	E E	1	- 30 mn	ET	E	1	30 mn
UE Lecture Critique d'Articles (LCA)		ET	E	1	45mn	ET	E	1	45mn
Enseignements pratiques	19								
Stage de médecine	6	Session unique : A valider							
Stage hospitalier d'imagerie	4	Session unique : A valider							

Service Sanitaire (SESA)* - TD		QP	/	1	/	ET	O	1	20 mn
Service Sanitaire (SESA)* - S5 + S6 partie pratique + stage	5	QP + CC ★	E rapport + O oraux	1	0h20 par groupe pour oral stage	Stage OU ET	E + O	1	20 mn
TD Sémiologie médicale générale	2	ET	O	1	0h30	ET	O	1	0h30
TD Sémiologie chirurgicale	1	QP : présence strictement obligatoire à toutes les séances							
TD Sémiologie radiologique	1	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
TP Anatomie	/	Présence obligatoire							
Enseignements complémentaires	/								
Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année. Une inscription à une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà validée n'est pas autorisée (sauf UEL-MOOC)	/	2 modules à valider							

* Ne pourront se présenter à la session de rattrapage que les étudiants ajournés à l'examen de fin de dernière séance

Pour la session de rattrapage :

- Partie théorique : Ecrit 1h00
(si absence au TD = note 0 – pour toute ABI et si plus de 2 ABJ = note 0)
- Partie pratique : Oral + rapport de stage écrit et oral + stage

TITRE 3 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S5) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S6) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S5 et S6.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement. Un enseignement complémentaire UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant validé ne peut pas être suivi une 2 ^{ème} fois.
Enseignements pratiques : Stages hospitaliers de Médecine et d'Imagerie	Les stages doivent être validés par le Doyen sur proposition des chefs de service
Enseignements pratiques : sémiologies médicale, radiologique et chirurgicale	Présence obligatoire pour la validation
Enseignements pratiques : Service sanitaire	1^{ère} Session : <u>Partie Théorique (écrit) :</u> - Un examen écrit en présentiel au 1^{er} semestre de la DFGSM3. En cas d'obtention d'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve, l'étudiant devra obligatoirement se représenter aux épreuves écrites de la session de rattrapage. - Présence obligatoire aux TD : pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées, l'étudiant sera ajourné à la partie théorique de la 1^{ère} session et devra se présenter à l'oral de la session de rattrapage. ➔ Validation : 10/20 minimum + présence aux TD <u>Partie Pratique (TD + stage) :</u> - Présence aux TD : 5 TD sur l'année. 2^{ème} session si au moins une absence injustifiée ou au moins 3 absences justifiées. - Préparation du projet (note sur 20) : diagnostic de terrain et rédaction du rapport en groupe

	• Implication individuelle dans le groupe (note individuelle sur 20) • Réalisation des actions sur le terrain (note sur 20 par référent de stage) • Rédaction et présentation du rapport à l'oral (note sur 20) ➔ Validation : Obtention d'une moyenne de 10/20 à la partie théorique pratique, présence lors des TD à la partie pratique et présence lors de l'action, sinon non validé que l'absence soit justifiée ou non Session de rattrapage : Partie Théorique : • Si l'examen écrit de la 1^{ère} session est non validé : examen écrit. • Si absence(s) aux TD : oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation) pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées. Partie Pratique : en cas d'invalidation du stage • Absence(s) aux TD : oral de rattrapage 20 min, envoi du sujet en amont pour le préparer. Validation si note > 10/20 • Note moyenne inférieure à 10/20 : oral de rattrapage 20 min, envoi du sujet en amont pour le préparer. Validation si note > 10/20. Si absence de rendu des écrits de la partie pratique, remettre le rapport écrit manquant et présentation à l'oral. • Action non réalisée : Stage de rattrapage pendant la période estivale. Validation si note > 10/20. • Oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation). Si absence de rendu des écrits de la partie pratique, remettre le rapport écrit manquant et présentation à l'oral. • Stage pendant la période estivale si l'action n'a pas été réalisée
--	---

La participation au contrôle continu, aux TD et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux **à la séance de** TD de sémiologie médicale **générale** est obligatoire car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entraînera l'impossibilité de se présenter à l'examen et donc la nécessité de suivre le cycle complet de TD l'année suivante au prix d'un redoublement en L3.

Pour être autorisé à se présenter à l'examen, l'étudiant doit avoir assisté à au-moins **7 4** séances de TD sur les **8 5** prévues (4 en L2 et **4-1** en L3), et fournir un justificatif d'absence pour la séance manquée. En cas d'absence à plusieurs séances, l'étudiant devra les rattraper, si nécessaire auprès d'un autre groupe.

L'épreuve consiste en la réalisation par l'étudiant(e) de 6 gestes d'examen choisis par l'examineur ou examinatrice parmi une liste de 50 items. Ces gestes sont réalisés sur un(e) étudiant(e) passant l'examen en binôme.

La session de rattrapage est organisée selon les mêmes modalités.

La présence aux TD et TP est obligatoire ; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant (appel ou feuille de présence). Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Si l'étudiant détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire qui en informe l'enseignant. Pour toute autre raison, l'étudiant fournit une explication écrite à l'enseignant.

Le passage en DFASM1 est autorisé si toutes les UE de L2 (dettes) et de L3 sont validées à la fin du L3 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Le diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 **et/ou un résultat admis**
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

Mesures dérogatoires et non obligatoires : en cas de redoublement, un étudiant de L3 ajourné peut suivre des UE de DFASM1 par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de L3, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de L2.

Le nombre d'UE pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucune UE de L3 à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de DFASM1,
- un étudiant ayant 1 UE de L3 à repasser pourrait anticiper 1 UE de DFASM1,
- un étudiant ayant 2 UE de L3 à repasser ne pourrait anticiper aucune UE de DFASM1.

Les règles s'appliquent de la même manière pour le second semestre, les deux semestres étant considérés comme « indépendants ».

Les UE concernées par anticipation en DFASM1 sont l'Orl, la Maxillo, la Dermatologie, l'Ophtalmologie et la Médecine Physique et de Réadaptation.

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2ème session du régime général.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES 2026-2027

- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de l'éducation, notamment le livre VI ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue de diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier cycle et du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu les délibérations du Conseil d'U.F.R. dans sa séance du [REDACTED].

Première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM1 – MM1

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3.

En DFASM1 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. L'évaluation est réalisée conformément à l'article 15 de l'arrêté du 8 avril 2013 au regard des annexes de ce même arrêté.

TITRE 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session, répartie en 3 périodes d'examen et une session de rattrapage en juillet pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (10/20) à une ou plusieurs UE (hors UE Stages, UE Gardes et UE ECOS) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires (44 15 UE)	Les UE «Enseignements théoriques » doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels) : UERB-UERSH-UEL Asso.- Volontariat étudiant	Un enseignement libre est à effectuer pendant l'année de MM1 (sauf Elus et Moniteurs AFGSU / 6 ECTS x 2 ans). La ré-inscription dans une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà acquise n'est pas autorisée (sauf Elus, moniteurs ECOS et UEL MOOC). Voir M3C en annexe 2.

Enseignements pratiques	UE Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) facultaires La validation du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOSf $\geq 10/20$, selon un contrôle continu comportant trois ECOSf (un en DFASM1, un en DFASM2 et un en DFASM3), la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOSf au cours du 2^{ème} cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences. Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOSf.
	UE Stages / session unique L'étudiant devra réaliser 4 périodes de stage durant l'année DFASM1. La validation du stage reste à l'appréciation du responsable de stage. A la fin du DFASM, les étudiants devront avoir validé 36 mois mi-temps (soit 18 mois temps plein). Un étudiant redoublant devra réaliser de nouveau les 4 périodes de stages.
	UE Gardes / session unique Un étudiant devra réaliser 25 gardes avant la fin du DFASM3 dont 4 gardes minimum à effecteur au cours du DFASM1 entre le 01/10/N et le 30/04/N+1. Un étudiant redoublant sa DFASM1 qui n'aura pas validé 4 gardes devra effectuer de nouveau 4 gardes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1. Les 4 gardes minimum sont comptabilisées du 1er octobre au 30 avril et aucune absence injustifiée ne sera tolérée durant toute l'année du DFASM1. Quel que soit le nombre de gardes, toute absence injustifiée entraînera l'ajournement à l'UE Gardes.
Enseignements complémentaires	C2i niveau 2 « métiers de la santé » : à valider avant la fin du DFASM2 Supprimé
	AFGSU niveau 2 (2 jours) : à valider avant la fin du DFASM2
	Thèmes prioritaires : QCM en ligne à valider avant la fin de la DFASM2 Cours en ligne

Des ECOS nationaux seront organisés en mai **ou juin** de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

La participation aux **TD** et aux **TP** est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant (appel ou feuille de présence). Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Si l'étudiant détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire qui en informe l'enseignant. Pour toute autre raison, l'étudiant fournit une explication écrite à l'enseignant.

Toute absence à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu.

Le passage en DFASM2 est autorisé avec une dette maximale de deux UE Enseignements théoriques ~~hors enseignements libres (optionnels).~~ **et/ou une dette sur le bloc enseignements libres.**

Toutes les UE Enseignements théoriques de DFASM1 devront être validées au plus tard à la fin du DFASM2.

Le passage en DFASM3 est autorisé si toutes les UE de DFASM1 et de DFASM2 (hors UE ECOS) sont validées à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques, complémentaires et libres.

TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE Enseignements théoriques où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 **et/ou un résultat admis (ADM)**
 - Les enseignements libres validés (note supérieure ou égale à 10/20 **et/ou un résultat admis**)
- les étudiants doivent de nouveau accomplir les 4 périodes de stage

- Un étudiant redoublant sa DFASM1 qui n'aura pas validé 4 gardes (UE Gardes = AJ) devra effectuer de nouveau 4 gardes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1.

Les 4 gardes minimum sont comptabilisées du 1er octobre au 30 avril et aucune absence injustifiée ne sera tolérée durant toute l'année du DFASM1.

Quel que soit le nombre de gardes, toute absence injustifiée entraînera l'ajournement à l'UE Gardes.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2ème session du régime général.

Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (= M3C)

MM1

ANNEXE 1

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C) DFASM1 2026/ 2027

	1 ^{ère} session									2 ^{ème} Session			ECTS	CM	TD	TP	Total hres étu.
	T1			T2			T3										
	Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée ^h	Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée ^h	Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée ^h	Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée ^h					
Enseignements théoriques																	
TRIMESTRE 1 - 79h 98 h																	
UE Cardiologie	ET	E	1h15							ET	E	1h15	3 2	35 28			35 28h
UE Pneumologie	CC + ET	E	1h							ET	E	1h	3 2	26 24			26 24h
UE Gastro-entérologie Pathologies digestives (passe du T3 au T1)	CC + ET	E	1h							ET	E	1h	2	22 20			22 20h
UE Médecine Physique et de Réadaptation (passe du T2 au T1)	ET	E	1h							ET	E	1h	2	10			10h
UE Douleurs anesthésie soins palliatifs (passe du T3 au T1)	CC + ET	E	1 h							ET	O		2	8	8		16h
TRIMESTRE 2 - 52h 66 h																	
UE Rhumatologie				ET	E	1 h				ET	E	1 h	2	10			10h
UE Orthopédie				ET	E	1 h				ET	E	1 h	2	8			8h
UE Dermatologie				CC+ET	E	1 h				ET	O	20 mn	2	12			12h
UE Immunologie (passe du T3 au T2)				ET	E	1h				ET	E	1h	2	18			18h
UE Hématologie (passe du T3 au T2)				ET	E	1h				ET	E	1h	2	18			18h
TRIMESTRE 3 - 98h 62 h																	
UE Lecture Critique d'Article (LCA)							ET	E	2h30	ET	E	2h30	3	24 18			24 18h
UE Ophtalmologie (passe du T2 au T3)							ET	E	1h	ET	E	1h	2	12			12h
UE ORL (passe du T1 au T3)							ET	E	1h	ET	E	1h	2		10 9		10 9h
UE Stomato-chirurgie maxillo faciale (passe du T1 au T3)							ET	E	1h	ET	E	1h	2	8			8h
UE Neurologie/Neuro-Chirurgie (passe de MM2 en MM1)							ET	E	1 h	ET	E	1h	2	22 15			22h 15h
													31				229h 226 h

Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM2 – MM2

2026-2027

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3.

En DFASM2 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein.

TITRE 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session, répartie en 3 périodes d'examen et une session de rattrapage en juillet pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (10/20) à une ou plusieurs UE (hors UE Stages, UE Gardes et UE ECOS) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires (14 UE)	Les UE de cet enseignement théoriques doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels) : UERB-UERSH-UEL Asso. – Volontariat étudiant	Un enseignement libre est à effectuer pendant l'année de MM1 (sauf Elus et Moniteurs AFGSU / 6 ECTS x 2 ans) . La ré-inscription dans une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà acquise n'est pas autorisée (sauf Elus, moniteurs ECOS et UEL MOOC) . Voir M3C en annexe 2.
Enseignements pratiques	UE Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) facultaires La validation du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOSf $\geq 10/20$, selon un contrôle continu comportant trois ECOSf (un en DFASM1, un en DFASM2 et un en DFASM3), la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOSf au cours du 2 ^{ème} cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences. Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOSf.
	UE Stages / session unique L'étudiant devra réaliser 4 périodes de stage durant l'année DFASM2. La validation du stage reste à l'appréciation du responsable de stage. A la fin du DFASM, les étudiants devront avoir validé 36 mois mi-temps (soit 18 mois temps plein). Un étudiant redoublant devra réaliser de nouveau les 4 périodes de stages.
	UE Gardes / session unique Un étudiant devra réaliser 25 gardes avant la fin du DFASM3 dont 4 gardes minimum à effectuer au cours du DFASM2 entre le 01/10/N et le 30/04/N+1.

	Un étudiant redoublant sa DFASM2 qui n'aura pas validé 4 gardes devra effectuer de nouveau 4 gardes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1. Les 4 gardes minimum sont comptabilisées du 1er octobre au 30 avril et aucune absence injustifiée ne sera tolérée durant toute l'année du DFASM2. Quel que soit le nombre de gardes, toute absence injustifiée entraînera l'ajournement à l'UE Gardes.
Enseignements complémentaires	C2i niveau 2 « métiers de la santé » : à valider avant la fin du DFASM2 Supprimé
	AFGSU niveau 2 (2 jours) : à valider avant la fin du DFASM2
	Thèmes prioritaires : QCM en ligne à valider avant la fin de la DFASM Supprimé

Des ECOS nationaux seront organisés en mai **ou juin** de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

La participation aux **TD** et aux **TP** est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant (appel ou feuille de présence). Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Si l'étudiant détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire qui en informe l'enseignant. Pour toute autre raison, l'étudiant fournit une explication écrite à l'enseignant.

Toute absence à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu.

La présence au premier cours de l'UE Maladies infectieuses est obligatoire (cours de 30 minutes).

Le passage en DFASM3 est autorisé si tous les enseignements de DFASM1 et de DFASM2 (hors UE ECOS) sont validés à la fin du DFASM2.

TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE Enseignements théoriques où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 **et/ou un résultat admis (ADM)**
 - Les enseignements libres validés (note supérieure ou égale à 10/20 **et/ou un résultat admis**)
- les étudiants doivent de nouveau accomplir les 4 périodes de stage
- Un étudiant redoublant sa DFASM2 qui n'aura pas validé 4 gardes (UE Gardes = AJ) devra effectuer de nouveau 4 gardes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1. Les 4 gardes minimum sont comptabilisées du 1er octobre au 30 avril et aucune absence injustifiée ne sera tolérée durant toute l'année du DFASM2. Quel que soit le nombre de gardes, toute absence injustifiée entraînera l'ajournement à l'UE Gardes.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2ème session du régime général.

Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (= M3C)

MM2

ANNEXE 1
MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C) DFASM2 2026/2027

	1 ^{ère} session									2 ^{ème} session			ECTS	CM	TD	Total hres étu.
	T1			T2			T3									
	Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée -	Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée -	Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée -	Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée -				
Enseignements théoriques																
TRIMESTRE 1 - 68h30 61h30																
UE Maladies infectieuses	CC + ET	E	1h							ET	E	1h	2	10h30		10h30
UE Endocrino/Diabétologie/Nutrition	ET	E	1h							ET	E	1h	2	18h 15h		18h 15h
UE Vieillesse-Gériatrie	ET + QP	E -	1h -							ET	E	1h	2		4h (2 x 2h)	4h
UE Pédiatrie	CC + ET	E	1h							ET	E	1h	3	24h 20h		24h 20h
UE Médecine Légale 1x2h présentiel + 5x2h en podcast)	ET	E	1h							ET	E	1h	2	12h		12h
TRIMESTRE 2 - 91h 80h																
UE Urologie				ET	E	1h				ET	E	1h	2	12h 10h		12h 10h
UE Néphrologie				ET	E	1h				ET	E	1h	2	16h 14h		16h 14h
UE Gynécologie et obstétriques				ET	E	2h				ET	E	1h	3	35h 28h		35h 28h
UE Pharmacologie (14h en distanciel + 2h en présentiel)				ET	E	1h				ET	E	1h	2	16h		16h
UE LCA				ET	E	2h				ET	E	2h	3	12h		12h
TRIMESTRE 3 - 58h 49h																
UE Psychiatrie							CC + ET	E	1h	ET	O		2	8h		8h
UE Cancérologie							ET	E	30 mn 1h	ET	E	30 mn 1h	1	10h 8h		10h 8h
UE Neurologie/Neuro-Chirurgie <i>uniquement pour 2026-2027</i>							ET	E	1h	ET	E	1h	2	22h 15h		22h 15h
UE Module : Urgence/Réanimation/Thérapeutique							ET	E	1h 30	ET	E	1h 30	3	18h		18h
													31			217h30 190h30

Enseignements pratiques			
	UE ECOS facultaires	ECOS - 5 stations	0
	UE Stages hospitaliers	L'étudiant devra réaliser 4 périodes de stage durant l'année DFASM2. La validation du stage reste à l'appréciation du responsable de stage. A la fin du DFASM, les étudiants devront avoir validé 36 mois mi-temps (soit 18 mois temps plein). Un étudiant redoublant devra réaliser de nouveau les 4 périodes de stages.	6
	UE Gardes	Un étudiant devra réaliser 25 gardes avant la fin du DFASM3 dont 4 gardes minimum à effecteur au cours du DFASM2 entre le 01/10/N et le 30/04/N+1. Un étudiant redoublant sa DFASM2 qui n'aura pas validé 4 gardes devra effectuer de nouveau 4 gardes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1 avant le 30 avril. Les 4 gardes minimum sont comptabilisées du 1er octobre au 30 avril et aucune absence injustifiée ne sera tolérée durant toute l'année du DFASM2. Quel que soit le nombre de gardes, toute absence injustifiée entraînera l'ajournement à l'UE Gardes.	± 3
Total ECTS			38 40

Enseignements libres (optionnels)					
	UERG - UERSH - UEL	Durée de l'enseignement = 20h / semestre Validation : voir annexe 2	Durée de l'enseignement = 20h / semestre Validation : voir annexe 2	4 à 12	20h
	Associations - Volontariat étudiant	session unique validation : voir annexe 2		4 à 12	

Enseignements complémentaires			
CEI niveau 2 "métiers de la santé"	SUPPRIMÉ	session unique : A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2	2
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	session unique : A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2
Thèmes prioritaires	SUPPRIMÉ	session unique : QCM en ligne - A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2	/
TOTAL ECTS			46
			210h30

* durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

Troisième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM3 – MM3 / 2026-2027

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3.

TITRE 2 – Sessions

Une deuxième session est organisée pour les UE Sciences Humaines et ECOS facultaire ainsi que pour les enseignements libres.

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires (2 UE)	Les UE «Enseignements théoriques » doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements pratiques	UE Stages / session unique Un étudiant devra réaliser 4 périodes (en cas de choix d'un stage d'externe sénior) ou 5 périodes (en absence de stage externe sénior) durant l'année de DFASM3. La validation du stage reste à l'appréciation du responsable de stage. A la fin du DFASM, les étudiants devront avoir validé 36 mois mi-temps (soit 18 mois temps plein). Un étudiant redoublant devra réaliser de nouveau les 5 périodes de stages (en absence de stage externe sénior). Un étudiant ayant le statut d'auditeur libre devra réaliser de nouveau les 5 périodes de stages.
	UE Gardes / session unique Un étudiant devra réaliser 25 gardes minimum (sur l'ensemble du DFASM) au 30 avril de son année de DFASM3 et aucune absence injustifiée ne sera tolérée durant l'année du DFASM3. . Un étudiant redoublant n'ayant pas validé son UE Gardes devra effectuer les gardes manquantes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1 pour atteindre 25 gardes au 30 avril. . Un étudiant redoublant n'ayant pas validé son UE Gardes de l'année précédente devra effectuer les gardes manquantes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1 pour atteindre 25 gardes. . Un étudiant ayant le statut d'Auditeur devra effectuer 3 gardes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1. Quel que soit le nombre de gardes, toute absence injustifiée entraînera l'ajournement à l'UE Gardes.
Enseignements libres (optionnels) : UERB-UERSH-UEL Asso. –Volontariat étudiant	Un enseignement libre est à effectuer pendant l'année de MM3 (sauf Elus et Moniteurs AFGSU / 6 ECTS x 2 ans). MM1 = 4 ECTS, MM2 = 4 ECTS, MM3 = 4 ECTS soit 12 ECTS sur le DFASM. La ré-inscription dans une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà validée n'est pas autorisée (sauf Elus, moniteurs ECOS et UEL MOOC). Voir M3C en annexe 2.

Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) facultaires

La validation du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOSf $\geq 10/20$, selon un contrôle continu comportant trois ECOSf (un en DFASM1, un en DFASM2 et un en DFASM3), la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOSf au cours du 2^{ème} cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences.

En cas d'absence justifiée aux ECOSf de DFASM1, l'étudiant sera noté en DFASM2 à hauteur de 50 % de la note globale.

Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOSf.

Des ECOS nationaux seront organisés en mai **ou juin** de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

La participation aux **TD** et aux **TP** est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant (appel ou feuille de présence). Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Si l'étudiant détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire qui en informe l'enseignant. Pour toute autre raison, l'étudiant fournit une explication écrite à l'enseignant.

Toute absence à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu.

TITRE 4 - Redoublement

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Les étudiants n'ayant pas validé les EDN à l'issue des deux sessions :

- ne pourront pas se présenter aux ECOS nationaux
- effectueront leurs stages et gardes telles que définies dans le tableau ci-dessus

Ils seront donc redoublants DFASM3 pour l'année N+1 et devront à nouveau effectuer les 4 ou 5 périodes de stage.
. Un étudiant redoublant n'ayant pas validé son UE Gardes devra effectuer les gardes manquantes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1 pour atteindre 25 gardes au 30 avril.

. Les étudiants ayant le statut Auditeur devront réaliser de nouveau les 5 périodes de stages et effectuer 3 gardes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1.

L'appariement permettant l'accès au 3^{ème} cycle est indépendant de la validation du DFASM3.

Accès 3^{ème} cycle – appariement :

- EDN : note / 360 – 60%
- ECOS : note / 180 – 30%
- Points de parcours : note / 60 – 10%

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2^{ème} session du régime général.

ANNEXE 1
MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C) DFASM3 2026/2027

Enseignements théoriques	1^{ère} session				2^{ème} session			ECTS	CM
	Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée **		Type de contrôle ET ou CC	Type d'épreuve E ou O	Durée **		
UE CCC : ECOS facultaires *	CC	O	\		ET	O		12	
UE Sciences Humaines	CC	E + O	\		ET	O		2	2h
								14	

Enseignements pratiques			
UE Stages hospitaliers	Un étudiant devra réaliser 4 périodes (en cas de choix d'un stage d'externe sénior) ou 5 périodes (en absence de stage externe sénior) durant l'année de DFASM3. La validation du stage reste à l'appréciation du responsable de stage. A la fin du DFASM, les étudiants devront avoir validé 36 mois mi-temps (soit 18 mois temps plein). Un étudiant redoublant devra réaliser de nouveau les 5 périodes de stages (en absence de stage externe sénior). Un étudiant ayant le statut d'auditeur libre devra réaliser de nouveau les 5 périodes de stages.	8	
UE Gardes	Un étudiant devra réaliser 25 gardes minimum (sur l'ensemble du DFASM) au 30 avril de son année de DFASM3 et aucune absence injustifiée ne sera tolérée durant l'année du DFASM3. . Un étudiant redoublant n'ayant pas validé son UE Gardes devra effectuer les gardes manquantes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1 pour atteindre 25 gardes au 30 avril. . Un étudiant redoublant n'ayant pas validé son UE Gardes de l'année précédente devra effectuer les gardes manquantes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1 pour atteindre 25 gardes. . Un étudiant ayant le statut d'Auditeur devra effectuer 3 gardes entre le 01/10/N et le 30/04/N+1. Quel que soit le nombre de gardes, toute absence injustifiée entraînera l'ajournement à l'UE Gardes.	2	
Total ECTS			24

Enseignements libres					
UERB - UERSH - UEL	Durée de l'enseignement = 20h / semestre Validation : voir annexe 2		Durée de l'enseignement = 20h / semestre Validation : voir annexe 2	4 à 12	20h
Associations - Volontariat étudiant	session unique validation : voir annexe 2			4 à 12	
				TOTAL ECTS	28

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

MM1 : **46** ECTS

MM2 : **46** ECTS

MM3 : **28** ECTS

TOTAL DFASM : 120 ECTS

Mention							
Parcours	Certificat de Capacité d'Orthophoniste						
						Charge d'ens. Totale	en H. eq. TD
S1	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Coefficients	ECTS		
M1.1 UE 1.1.1 Sciences du langage 1					1	5	0
M1.2 UE 1.2.1 Psychologie du développement					1	4	0
M1.3 UE 1.4 Sciences de l'éducation : introduction à la didactique et aux processus d'apprentissage					1	4	0
M1.4 UE 2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique					1	3	0
M1.5 UE 2.2. Audition					1	4	0
M1.6 UE 2.4.1 Neurosciences 1					1	4	0
M1.7 UE 3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste					1	4	0
M1. 8 UE 3.1.2 Compétences professionnelles socles					1	2	0
Total S1					8	30	0
S2							
M2.1 UE 1.1.2 Sciences du langage 2					1	5	0
M2.2 UE 1.3 Sciences sociales					1	3	0
M2.3 UE 1.5 Stages développement 1					1	2	0
M2.4 UE 2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées					1	4	0
M2.5 UE 2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins					1	3	0
M2.6 UE 4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives					1	4	0
M2.7 UE 5.2.1 Anglais 1					1	2	0
M2.8 UE 5.3.1 Santé publique et santé environnementale					1	5	0
M2.9 UE 5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie					1	2	0
Total S2					9	30	0
S3							
M3.1 UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique	35	6		1	4	47	64,5
M3.2 UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	40	9		1	4	58	78
M3.3 UE 2.6 Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	25	9		1	3	34	46,5
M3.4 UE 2.7 Notions de pharmacologie	13			1	2	13	19,5
M3.5 UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	20	16		1	4	36	46
M3.6 UE 6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil		10		1	3	10	10
M3.7 UE 7.1 Documentation et bibliographie	2	6,5		1	2	23,5	25,5
M3.8 UE 7.2 Statistiques 1	15	15		1	3	45	52,5
M3.9 UE 8.5 Langue 2		28		1	2	56	56
M3.10 UE 9.2 Intervention et promotion de la Santé	26	4		1	3	30	43
Total S3	176	103,5		10	30	352,5	441,5
S4							
M4.1 UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	16	27,5		1	4	87	103
M4.2 UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	48	12		1	4	60	84
M4.3 UE 1.3.2 Apprentissages et didactique	20			1	3	20	30
M4.4 UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	16,5	6		1	4	28,5	36,75
M4.5 UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	23	19		1	4	61	72,5
M4.6 UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	24	19		1	4	62	74
M4.7 UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	25	10		1	4	45	57,5
M4.8 UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins		4		1	3	12	12
Total S4	172,5	97,5		8	30	375,5	469,75
S5							
M5.1 UE 2.3.4 Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	18,5	18		1	4	54,5	63,75
M5.2 UE 2.5 Gériatrie	11,5	5		1	3	16,5	22,25
M5.3 UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie	19	28		1	4	75	84,5
M5.4 UE 5.1.2 Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	11	30		1	3	71	76,5
M5.5 UE 5.2.2 Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	15	11		1	3	26	33,5
M5.6 UE 5.3.2 Troubles de la cognition mathématique	24	4,5		1	4	28,5	40,5
M5.7 UE 5.4.2 Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	13	23		1	3	59	65,5
M5.8 UE 6.4 Stage d'observation auprès d'orthophonistes		7		1	6	21	21
Total S5	112	126,5		8	30	351,5	407,5
S6							
M6.1 UE 4.3 Démarche clinique et intervention orthophonique	12,5	9		1	3	30,5	36,75
M6.2 UE 5.4.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	5	27		1	3	59	61,5
M6.3 UE 5.5.1 Bilan et évaluation dans le cadre des troubles de l'audition	23	31		1	4	116	127,5
M6.4 UE 5.6.1 Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	12	22		1	3	56	62
M6.5 UE 5.7.1 Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	34	34,5		1	4	103	120
M6.6 UE 5.8.1 Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication	21	12,5		1	2	46	56,5
M6.7 UE 6.5 Stage clinique 1		9		1	6	27	27
M6.8 UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'articles	10			1	3	10	15
M6.9 UE 8.6 Langues 3		28		1	2	56	56
Total S6	117,5	173		9	30	503,5	562,25
S7							
M7.1 UE 5.1.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	21	18,5		1	3	58	68,5
M7.2 UE 5.1.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	5	12,5		1	3	30	32,5
M7.3 UE 5.2.3 Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	10	27		1	3	64	69
M7.4 UE 5.7.2 Intervention orthophonique en aphasiologie	19	22,5		1	3	64	73,5
M7.5 UE 5.7.5 Bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	20	16		1	2	52	62
M7.6 UE 5.8.2 Interventions spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap	20	28,75		1	2	77,5	87,5
M7.7 UE 6.6 Stage clinique 2		7		1	3	21	21
M7.8 UE 6.9 Stage de sensibilisation à la recherche		18		1	3	18	18
M7.9 UE 7.5 Méthodologie du mémoire	10	11,5		1	3	33	38
M7.10 UE 8.8 Formation aux compétences socles en santé numérique		20		1	2	40	40
M7.11 UE 12.1 UE Optionnelle Obligatoire	10	10		1	3	40	50
Total S7	115	191,75		11	30	497,5	560
S8							
M8.1 UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice		4				4	4
M8.2 UE 5.2.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	12	28,5		1	3	69	75
M8.3 UE 5.3.3 Bilan et évaluation de la cognition mathématique	11	27		1	3	65	70,5
M8.4 UE 5.5.2 Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	25,5	16		1	3	57,5	70,25
M8.5 UE 5.6.2 Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	8	38,5		1	2	85	89
M8.6 UE 5.7.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	19	18		1	3	55	64,5
M8.7 UE 5.7.7 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans les troubles développementaux	35	10		1	4	55	72,5
M8.8 UE 6.7 Stage clinique 3		8		1	3	24	24
M8.9 UE 7.5 Méthodologie du mémoire		50		1	6	100	100
M8.10 UE 12.2 UE Optionnelle Obligatoire	10	12		1	3	44	54
M8.11 UE 8.2 Formation aux gestes et soins d'urgence							
(vide)		7				35	35
Total M8.11 UE 8.2 Formation aux gestes et soins d'urgence		7				35	35
Total S8	120,5	219		9	30	593,5	658,75
S9							
M9.1 UE 4.4 Éducation thérapeutique du patient en orthophonie	10	10		1	2	30	35
M9.2 UE 5.3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	3	25		1	2	53	54,5
M9.3 UE 5.5.3 Intervention orthophonique auprès de personnes présentant des surdités acquises	11	15		1	2	41	46,5
M9.4 UE 5.6.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	19	19,5		1	2	58	67,5
M9.5 UE 5.7.4 Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démentiels	18	13,5		1	2	45	54
M9.6 UE 5.7.6 Intervention orthophonique dans les troubles cognitivo-linguistiques acquis	18	21,5		1	2	61	70
M9.7 UE 5.7.8 Evaluation, bilan et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	16	8		1	2	32	40
M9.8 UE 6.8 Stage clinique 4		3		1	2	3	3
M9.9 UE 7.3 Statistiques 2	10	33		1	2	76	81
M9.10 UE 7.5 Méthodologie du mémoire		26		1	5	52	52
M9.11 UE 8.3 Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	4	8		1	1	20	22
M9.12 UE 9.3 Ethique et déontologie	18	22		1	3	62	71
M9.13 UE 12.3 UE Optionnelle Obligatoire	10	10		1	3	20	25
Total S9	137	214,5		13	30	553	621,5
S10							
M10.1 UE 4.5 Relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique		3,5		1	2	7	7
M10.2 UE 6.8 Stage clinique 4		10		1	11	20	20
M10.3 UE 7.5 Méthodologie du mémoire	2	18		1	11	56	57
M10.4 UE 10. Evaluation des Pratiques Professionnelles	3	5		1	1	8	9,5
M10.5 UE 11. Séminaires professionnels	25	35		1	2	95	107,5
M10.6 UE 12.4 UE Optionnelle Obligatoire		10		1	3		
M10.7 CCC Certificat de Compétences Cliniques		7					
Total S10	30	88,5		6	30	186	201
Total général	980,5	1214,25		91	300	3413	3922,25

CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTIE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026 - 2027

MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES



*10, Boulevard Tonnellé – 37032 TOURS CEDEX 1
02 47 36 61 23*

E. mail : orthoptie@univ-tours.fr

Serveur WEB : <https://med.univ-tours.fr/version-francaise/formations/autres-formations-de-sante/ecole-dorthoptie>

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. EXAMENS

A. MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCE

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et/ou par un examen terminal. Ces évaluations portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD. Les épreuves écrites sont anonymes.

Les crédits ECTS (European Credits Transfert System : système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE (Unité d'Enseignement). Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (Élément constitutif). Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

B. SESSIONS D'EXAMENS

Les examens sont obligatoirement organisés à l'issue de chaque semestre d'enseignement.

Toutes les épreuves se déroulent en présentiel au sein de la Faculté de Médecine. En cas de situation sanitaire dégradée, les examens pourront être réalisés en distanciel.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour chaque semestre.

En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen à la deuxième session, dite de rattrapage.

Session 1 du semestre 1	janvier
Session 2 du semestre 1	février
Session 1 du semestre 2	mai
Session 2 du semestre 2	juin

UE mutualisées :

Les épreuves concernant les UE mutualisées entre les 3 écoles, Nantes, Rennes et Tours, se dérouleront simultanément sur les 3 sites via la plateforme UNESS.

~~Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.~~

~~A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10).~~

C. VALIDATION - CAPITALISATION

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que sa moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de chaque UE du semestre égale ou supérieure à 10/20).

Pour toute UE non validée en 1^{ère} session (inférieure à 10/20), l'étudiant doit se présenter à la deuxième session.

A l'issue de la deuxième session, si l'étudiant n'a toujours pas validé son ou ses semestres en raison d'une note inférieure à 10/20, il devra repasser l'année suivante toutes ces UE non validées.

Le passage en 2^{ème} année est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Ces UE devront être validées à la fin de la 2^{ème} année.

Le passage en 3^{ème} année est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Aucune de ces dernières ne devra être de la 1^{ère} année. Toutes les UE devront être validées à la fin de la 3^{ème} année.

D. REPORT DES NOTES

D'une session à l'autre

Les notes des UE (examens terminaux ou contrôles continus) sont reportées d'une session à l'autre dès lors que la moyenne à l'UE est supérieure ou égale à 10/20.

Si l'année n'est pas validée à la première session, l'étudiant est réinscrit automatiquement en deuxième session pour toutes les UE non validées.

La note obtenue à un examen terminal lors de la deuxième session se substitue à celle obtenue à l'examen terminal lors de la première session. La moyenne à l'UE est recalculée.

D'une année à l'autre

En cas d'échec à la validation de l'année, les notes des UE non acquises ne sont jamais reportées d'une année sur l'autre. Ainsi, l'étudiant doit se réinscrire à l'UE et se représenter à la validation.

2. PROGRESSION ET CONDITIONS DE REDOUBLEMENT

Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au certificat d'orthoptiste s'il n'a pas validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions sauf cas exceptionnels après demande auprès du président de l'université.

L'inscription se fait de droit dès lors que l'étudiant a validé l'ensemble des années précédentes.

Les étudiants à qui ils manquent plus de 2 UE ne seront pas autorisés à passer dans l'année supérieure. Ils garderont le bénéfice de toutes les UE obtenues avec une note supérieure ou égale à 10/20. Ils devront valider de nouveau les stages.

Il est rappelé aux étudiants :

✚ Qu'il est nécessaire pour eux de bien évaluer la charge de travail supplémentaire que représente le passage dans une année supérieure avec des UE non acquises de l'année précédente.

✚ Qu'ils ont 2 choix possibles :

- soit passer dans l'année supérieure et devoir valider en plus les UE non acquises de l'année précédente (Attention ! en cas d'incompatibilité des dates d'examen entre 2 années, l'étudiant doit privilégier l'acquisition des UE de l'année inférieure)
- soit redoubler l'année en cours pour terminer l'acquisition des UE manquantes.

ABSENCE AUX EXAMENS

L'absence à un examen de contrôle terminal ou de contrôle continu, quelle qu'en soit la raison, entraîne la note de 0. Aucune épreuve de remplacement ne peut être demandée par le candidat. Une seule règle s'applique à tous les étudiants : « Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par an ».

ASSIDUITÉ

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum d'une absence injustifiée par discipline organisant des TD pourra être tolérée.

3. ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS DES JURYS

A. ADMISSION À L'ISSUE DE LA 1^{ÈRE} SESSION DES 1^{ER} ET 2ND SEMESTRES

Une année d'études est validée à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20)
- dès lors que l'étudiant valide les stages

La présence aux stages est obligatoire. Les absences ne peuvent dépasser 10% de la durée totale de chaque stage pour que celui-ci soit validé. Pour les absences inférieures à 10% de la durée du stage, le temps d'absence en stage devra être récupéré selon un planning établi en concertation avec l'équipe pédagogique.

Le stage fait l'objet d'une évaluation de stage par le maître de stage. La validation semestrielle des stages est certifiée par le Doyen qui se base sur l'avis de la commission des stages et de la délibération du jury d'examen.

~~Un stage hospitalier ou stage extérieur supérieur ou égal à semaines non validé entraîne automatiquement un redoublement.~~ L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant s'il ne peut les rattraper.

B. ADMISSION À L'ISSUE DE LA 2^{ÈME} SESSION

Les modalités de la validation de l'année à l'issue de la session de rattrapage sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

C. OBTENTION DU DIPLOME DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTISTE

Le certificat de capacité d'orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation
- Obtenu le certificat de compétences cliniques

Celui-ci est destiné à valider les compétences cliniques acquises durant la formation. Il se présente sous la forme d'un examen oral de 4 cas cliniques ~~répartis en 4 domaines d'activités différentes~~. La validation de ce certificat nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 8/20 pour chacun des cas cliniques et à une moyenne générale des 4 cas cliniques supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas d'une moyenne générale inférieure à 10/20, l'étudiant bénéficiera d'une 2^{ème} session composée du nombre de cas cliniques correspondant au nombre de cas cliniques ayant eu un résultat inférieur à 10/20 à la 1^{ère} session.

En cas de redoublement, le certificat de compétences cliniques reste acquis. Si celui-ci n'est pas validé, les 4 cas cliniques seront de nouveau à valider.

- Présenté avec succès leur travail de fin d'études.

4. LE JURY D'EXAMEN

Un jury est nommé, il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année.

Le jury se prononce sur la validation de l'année et des semestres :

- dès la délibération de la 1^{ère} session (en janvier et mai),
- en fin de la deuxième session (en février et juin).

Le jury est souverain. Il se réserve la possibilité d'attribuer des points de jury qui s'inscrivent alors sur le procès-verbal.

CONSULTATION DES COPIES

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à l'équipe pédagogique de l'école.

SEMESTRE 1		1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	ECTS
------------	--	--------------------------	--------------------------	------

	Caractéristiques de l'unité d'enseignement (N : Nantes, R : Rennes, T : Tours)	Nature	Durée à titre indicatif	Nature	Durée à titre indicatif	
UE1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	mutualisée en partie avec le CFUO	CC écrit	180 min	ET oral	30 min	3
UE2 Optique géométrique, optique physiologique		ET écrit	90 min	ET écrit	60 min	3
UE3 Réfraction	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	4
UE4 Physiologie du système visuel, physiologie neuro-sensorielle	mutualisée avec N et R, gérée par T	ET écrit	60 min	ET écrit	60 min	3
UE5 Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	mutualisée avec N et R, gérée par T	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	3
UE6 Anglais		CC écrit et oral		ET écrit	30 min	1
UE7 Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision	mutualisée avec N et R, gérée par T	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	2
UE8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	3
UE9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	4
UE16 Pathologies ophtalmologiques et générales		ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	2
UE19 Pharmacologies et thérapeutique		CC écrit		ET écrit	30 min	1
Stage d'observation		validé par la commission stage	35 heures			1

SEMESTRE 2		1ère session	2ème session	ECTS
-------------------	--	---------------------	---------------------	-------------

	Caractéristiques de l'unité d'enseignement (N : Nantes, R : Rennes, T : Tours)	Nature	Durée à titre indicatif	Nature	Durée à titre indicatif	
UE6 Anglais		CC écrit et oral		ET écrit	30 min	1
UE10 Explorations fonctionnelles	mutualisée avec N et R, gérée par T	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	4
UE11 Bilan orthoptique	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	6
UE12 Déontologie et éthique : histoire de la profession		ET oral	15 à 20 min	ET oral	15 min	1
UE13 Hygiène et gestion des risques	mutualisée en partie avec le CFUO	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	1
UE14 Pathologies sensorimotrices	mutualisée avec N et R, gérée par R	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	2
UE15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices	mutualisée avec N et R, gérée par R	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	6
UE17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	mutualisée avec N et R, gérée par T	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	4
UE18 Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie		ET écrit	60 min	ET écrit	60 min	2
Stage		validé par la commission stage	105 heures			3

SEMESTRE 3	Caractéristiques de l'unité d'enseignement (N : Nantes, R : Rennes, T : Tours)	1ère session		2ème session		ECTS
		Nature	Durée à titre indicatif	Nature	Durée à titre indicatif	
UE6 Anglais		CC écrit et oral		ET écrit	30 min	1
UE20 Contactologie Partie 1	mutualisée avec N et R, gérée par R	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	2
UE21 Statistiques, épidémiologie, santé publique		CC		ET écrit	90 min	4
UE24 Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation visuelle	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	3
UE25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	6 4
UE26 Basse vision	mutualisée avec N et R, gérée par T	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	6
UE32 Communication, éducation thérapeutique		ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	2
Stage		validé par la commission stage	280 heures			8

SEMESTRE 4	Caractéristiques de l'unité d'enseignement (N : Nantes, R : Rennes, T : Tours)	1ère session		2ème session		ECTS
		Nature	Durée à titre indicatif	Nature	Durée à titre indicatif	
UE6 Anglais		CC écrit et oral		ET écrit	30 min	1
UE20 Contactologie Partie 2	mutualisée avec N et R, gérée par R	Présentiel		ET oral		1
UE22 Pathologies neuro ophtalmologiques	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	3
UE23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques	mutualisée avec N et R, gérée par R	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	7
UE27 Bilan et prise en charge basse vision	mutualisée avec N et R, gérée par T	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	7 6
UE28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique		Présentiel et validation PIX		ET oral et validation PIX		1
UE37 Diagnostic orthoptique et projet de soins	mutualisée avec N et R, gérée par R	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	3
Stage		validé par la commission stage	280 heures			8

SEMESTRE 5	Caractéristiques de l'unité d'enseignement (N : Nantes, R : Rennes, T : Tours)	1ère session		2ème session		ECTS
		Nature	Durée à titre indicatif	Nature	Durée à titre indicatif	
UE6 Anglais		CC écrit et oral		ET écrit	30 min	1
UE29 Vision et troubles d'apprentissages	mutualisée avec N et R, gérée par T	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	5
UE30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	mutualisée avec N et R, gérée par R	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	6
UE31 Dépistage visuel, aptitudes visuelles et ergonomie visuelle	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	3
UE33 Compétences de base en santé numérique		CC	30 min	ET écrit	30 min	2
UE39 Coopération, coordination avec les différents acteurs	mutualisée avec N et R, gérée par T	Présentiel		ET écrit	30 min	1
UE libre		Attestation		Attestation		2
Stage		validé par la commission stage	350 heures			10

SEMESTRE 6	Caractéristiques de l'unité d'enseignement (N : Nantes, R : Rennes, T : Tours)	1ère session		2ème session		ECTS
		Nature	Durée à titre indicatif	Nature	Durée à titre indicatif	
UE6 Anglais		CC écrit et oral		ET écrit	30 min	1
UE34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	mutualisée avec N et R, gérée par R	Présentiel		ET écrit	30 min	1
UE35 Dépistage, prévention, et suivi des pathologies ophtalmologiques	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	4
UE36 Bilans orthoptiques pré opératoires et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	mutualisée avec N et R, gérée par N	ET écrit	30 min	ET écrit	30 min	2

UE38 Travail de fin d'études		Mémoire et soutenance		Mémoire et soutenance		8
UE40 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes	mutualisée avec N et R, gérée par T	Présentiel		ET écrit	30 min	1
UE41 Geste et soins d'urgence		Attestation		Attestation		1
UE libre		Attestation		Attestation		2
Stage		validé par la commission stage	350 heures			10

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2ème session du régime général.

Je soussigné(e)

M, Mme.....

reconnait avoir reçu un exemplaire des MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES et déclare
m'engager à y adhérer.

A Tours, le

Signature

Parcours 1

Ecole d'orthoptie, UFR médecine de Tours

	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Coefficients	ECTS	Charge d'ens. totale	Charge d'ens. totale en H. eq TD
(vide)						0	0
S3	160	165			30	325	405
M3.21 Statistiques, épidémiologie, santé publique	30	30			4	60	75
EP3.21.1 Statistiques, épidémiologie, santé publique	30	30			4	60	75
M3.24 Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation	30	15			3	45	60
EP3.24.1 Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation	30	15			3	45	60
M3.25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	20	70			6	90	100
EP3.25.1 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	20	70			6	90	100
M3.26 Basse vision	60	30			6	90	120
EP3.26.1 Basse vision	60	30			6	90	120
M3.32 Communication, éducation thérapeutique	10	20			2	30	35
EP3.32.1 Communication, éducation thérapeutique	10	20			2	30	35
M3.6 Anglais	10	0			1	10	15
EP3.6.1 Anglais	10	0			1	10	15
M3.Stage Stage					8		
EP3.Stage Stage					8		
S5	90	150			30	240	285
M5.29 Vision et troubles d'apprentissage	30	30			5	60	75
EP5.29.1 Vision et troubles d'apprentissage	30	30			5	60	75
M5.30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre: bilan et prise en charge	20	60			6	80	90
EP5.30.1 Troubles neurovisuels, vision et équilibre: bilan et prise en charge	20	60			6	80	90
M5.31 Dépistage visuel, aptitudes visuelles et ergonomie visuelle	20	20			3	40	50
EP5.31.1 Dépistage visuel, aptitudes visuelles et ergonomie visuelle	20	20			3	40	50
M5.33 Module de formation aux compétences de base en santé numérique	10	20			2	30	35
EP5.33.1 Module de formation aux compétences de base en santé numérique	10	20			2	30	35
M5.39 Coopération, coordination ave les différents acteurs	10	10			1	20	25
EP5.39.1 Coopération, coordination ave les différents acteurs	10	10			1	20	25
M5.6 Anglais	0	10			1	10	10
EP5.6.1 Anglais	0	10			1	10	10
M5.libre UE libre	0	0			2	0	0
EP5.UE libre UE libre	0	0			2	0	0
M5.Stage Stage					10		
EP5.Stage Stage					10		
S1	330	165			30	495	660
M1.1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	40	10			3	50	70
EP1.1.1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	40	10			3	50	70
M1.2 Optique géométrique, optique physiologique	30	20			3	50	65
EP1.2.1 Optique géométrique, optique physiologique	30	20			3	50	65
M1.3 Réfraction	30	40			4	70	85
EP1.3.1 Réfraction	30	40			4	70	85
M1.4 Physiologie du système visuel, physiologie neuro-sensorielle	40	10			3	50	70
EP1.4.1 Physiologie du système visuel, physiologie neuro-sensorielle	40	10			3	50	70
M1.5 Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	25	25			3	50	62,5
EP1.5.1 Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	25	25			3	50	62,5
M1.6 Anglais	10	10			1	20	25
EP1.6.1 Anglais	10	10			1	20	25
M1.7 Anatomie et histologie de l'appareil oculo-moteur net de la vision	30	10			2	40	55
EP1.7.1 Anatomie et histologie de l'appareil oculo-moteur net de la vision	30	10			2	40	55
M1.8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	40	10			3	50	70
EP1.8.1 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	40	10			3	50	70
M1.9 Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	40	20			4	60	80
EP1.9.1 Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	40	20			4	60	80
M1.16 Pathologies ophtalmologiques et générales	30	10			2	40	55
EP1.16.1 Pathologies ophtalmologiques et générales	30	10			2	40	55
M1.19 Pharmacologies et thérapeutique	15	0			1	15	22,5
EP1.19.1 Pharmacologies et thérapeutique	15	0			1	15	22,5
M1.Stage Stage d'observation					1		
EP1.Stage Stage d'observation					1		
S2	225	245			30	470	582,5
M2.10 Explorations fonctionnelles	20	30			3	50	60
EP2.10.1 Explorations fonctionnelles	20	30			3	50	60
M2.11 Bilan orthoptique	30	60			5	90	105
EP2.11.1 Bilan orthoptique	30	60			5	90	105
M2.12 Déontologie et éthique: histoire de la profession	20	10			1	30	40
EP2.12.1 Déontologie et éthique: histoire de la profession	20	10			1	30	40
M2.13 Hygiène et gestion des risques	10	5			1	15	20
EP2.13.1 Hygiène et gestion des risques	10	5			1	15	20
M2.14 Pathologies sensorimotrices	30	10			2	40	55
EP2.14.1 Pathologies sensorimotrices	30	10			2	40	55
M2.15 Prises en charges des pathologies sensorimotrices	30	60			6	90	105
EP2.15.1 Prises en charges des pathologies sensorimotrices	30	60			6	90	105
M2.17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	30	40			4	70	85
EP2.17.1 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	30	40			4	70	85
M2.18 Psychologie de l'enfant, de l'adulte, de la personne âgée et de la personne en situation de handicap	30	0			2	30	45
EP2.18.1 Psychologie de l'enfant, de l'adulte, de la personne âgée et de la personne en situation de handicap	30	0			2	30	45
M2.20 Contactologie	15	20			2	35	42,5
EP2.20.1 Contactologie	15	20			2	35	42,5
M2.6 Anglais	10	10			1	20	25
EP2.6.1 Anglais	10	10			1	20	25
M2.Stage Stage					3		
EP2.Stage Stage					3		
S4	100	178			30	278	328
M4.22 Pathologies neuro-ophtalmologiques	30	10			3	40	55
EP4.22.1 Pathologies neuro-ophtalmologiques	30	10			3	40	55
M4.23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmologiques	30	60			7	90	105
EP4.23.1 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmologiques	30	60			7	90	105
M4.27 Bilan et prise en charge basse vision	30	60			7	90	105
EP4.27.1 Bilan et prise en charge basse vision	30	60			7	90	105
M4.28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique	2	8			1	10	11
EP4.28.1 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique	2	8			1	10	11
M4.37 Diagnostic et projet de soins	8	30			3	38	42
EP4.37.1 Diagnostic et projet de soins	8	30			3	38	42
M4.6 Anglais	0	10			1	10	10
EP4.6.1 Anglais	0	10			1	10	10
M4.Stage Stage					8		

EP4.Stage Stage					8		
S6	58	122			30	180	209
M6.34 Exercice de la profession d'orthoptiste: législation, réglementation et gestion	15	5			1	20	27,5
EP6.34.1 Exercice de la profession d'orthoptiste: législation, réglementation et gestion	15	5			1	20	27,5
M6.35 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	20	40			4	60	70
EP6.35.1 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	20	40			4	60	70
M6.36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	10	30			2	40	45
EP6.36.1 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	10	30			2	40	45
M6.38 Travail de fin d'études	2	10			8	12	13
EP6.38.1 Travail de fin d'études	2	10			8	12	13
M6.40 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes	5	12			1	17	19,5
EP6.40.1 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes	5	12			1	17	19,5
M6.41 Geste et soins d'urgence: AFGSU	6	15			1	21	24
EP6.41.1 Geste et soins d'urgence: AFGSU	6	15			1	21	24
M6.6 Anglais	0	10			1	10	10
EP6.6.1 Anglais	0	10			1	10	10
M6.libre UE libre	0	0			2	0	0
EP6.UE libre UE libre	0	0			2	0	0
M6.Stage Stage					10	0	0
EP6.Stage Stage					10	0	0
Total général	963	1025			180	1988	2469,5

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2026/2027**

- Vu la loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études d'odontologie modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime d'études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 29 janvier 2026
- Vu la décision de la CFVU en sa séance
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance

**Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Odontologiques
DFGSO2 – L2**

GENERALITES

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la première partie des études en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres organisées par l'Université.

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes des connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins deux semaines après la publication des résultats.

2026/2027 - MAQUETTE DFGSO2 – L2

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 3		30				
UE 1 – Anatomie dentaire et Principes radiologiques	1	3	8	4	14	26
UE 2 – Hygiène bucco-dentaire, prévention et ergonomie	1	3	23	15,5		38,5
UE 3a – Prothèse (Pré-clinique)	1	4		10	50	60
UE 4 – Morphogenèse et Anatomie osseuse	1	3	8	10		18
UE 10 – Histologie	1	2	22			22
UE 13a – OCE (Pré-clinique)	1	4	10	10	30	50
UE 6 – Sémiologie Générale – <i>Mutualisation DFGSM2</i>	1	3	20			20
UE 6b – Physiologie	1	2	16			16
UE 7 – Bio-pathologie : moyen d'exploration – <i>Mutualisation DFGSM2</i>	1	2	12			12
UE 8a – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	4		20		20
VOLUME HORAIRE TOTAL Semestre 3			119	69,5	94	282,5
SEMESTRE 4		30				
UE 3b – Prothèse (Pré-clinique)	1	4		7	50	57
UE 8b – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	4		20		20
UE 9 – Anatomie et croissance oro-faciale	1	4	17		2	19
UE 5 – Introduction aux Biomatériaux	1	3	11			11
UE 12 – Sciences Humaines et Sociales	1	4	11	2		13
UE 13b – OCE (Pré-clinique)	1	4	9	11	30	50
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	1	2		20		20
Volume horaire Semestre 4			48	60	82	190
ENSEIGNEMENTS PRATIQUES						
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin/juillet ou août)	1	2				140
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1	1	1				12
Stage d'observation chez le praticien libéral	1	2				50
Volume horaire enseignements pratiques Semestre 4						202
VOLUME HORAIRE TOTAL Semestre 4			48	60	82	392
TOTAL DFGSO 2		60	167	129,5	176	674,5

DFGSO 2 : Semestres 3 et 4

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres, une formation en Anglais, un stage de soins infirmiers, la formation AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes de Soins d'Urgence), une certification informatique et un stage d'observation chez un praticien libéral.

Attestation à la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 1 (AFGSU) :

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 AFGSU.

Langue vivante :

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétences B1 et l'UE Langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun.

Stage d'observation cabinet libéral :

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine dans un cabinet libéral. Ce stage à hauteur de 50 heures est obligatoire

Enseignements complémentaires :

Les étudiants doivent valider deux modules d'enseignement, un au semestre 5 et un au semestre 6 mutualisés avec les enseignements complémentaires proposés au DFGSM de la faculté de médecine de Tours.

Validation DFGSO 2 (Semestres 3 et 4) :

L'année est validée par l'obtention de toutes les UE, soit en 1^{ère} session, soit l'issue de la session 2 dites de rattrapage.

Enseignements théoriques : Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

Stage d'initiation aux soins infirmiers : Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des cadres infirmiers.

Stages observation en libéral : Le stage doit être validé par le Doyen après évaluation par les Maîtres de Stages Universitaires.

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les prérequis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

La participation aux contrôles continus, aux ED et aux TP **est obligatoire**.

Dettes et redoublement :

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de **deux UE théoriques** à l'exception des UE suivantes :

- UE 1 – Anatomie dentaire et principes radiologiques
- UE 3a et 3b – Prothèse
- UE 13a et 13b – OCE

Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du DFGSO3 et les stages ne peuvent pas faire l'objet d'une dette.

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2026/2027**

- Vu la loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études d'odontologie modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime d'études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 29 janvier 2026
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du

**Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Odontologiques
DFGSO3 – L3**

GENERALITES

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la première partie des études en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres organisées par l'Université.
Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes des connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins deux semaines après la publication des résultats.

2026/2027 - MAQUETTE DFGSO3 – L3

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 5		30				
UE 11 – Génétique	1	2	20			20
UE 14 – Biostatistique	1	2	12	6		18
UE 16 – Orthopédie dento-faciale	1	2	8	2		10
UE 18a – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	1	4		8	50	58
UE 19a – OCE (Odontologie Conservatrice Endodontique)	1	4	21	8	21	50
UE 20 – Chirurgie Orale	1	3	10	12		22
UE 23 – Biomatériaux appliqués dentaire	1	3	20			20
UE 24 – Ergonomie et vie professionnelle	1	2	6	7,5		13,5
UE 17 – SESA (Service Sanitaire en santé) Partie 1 – Evalué au S6				38		38
UE 25a – UERB – UERSH - UEL	1	4		20		20
Enseignement socle au numérique en santé	1	2		28		28
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	1	2				25
VOLUME HORAIRE Semestre 5		30	97	129,5	71	322,5
SEMESTRE 6		30				
UE 18b – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	1	3	10		50	60
UE 19b – OCE (Odontologie Conservatrice Endodontique)	1	3	7	7	36	50
UE 21 – Anatomie et radiologie clinique 2D/3D	1	2	5	7	8	20
UE 22 – Chirurgie orale	1	2	7	3		10
UE 25b – UERB – UERSH - UEL	1	4		20		20
UE 26 – Parodontologie & Immunologie	1	3	13	17		30
UE 27 – Relations praticiens-patients	1	2		15		15
UE 28 – Bases traitements médicamenteux (mut. DFGSM3)	1	2	16			16
UE 29 - Microbiologie	1	2		15		15
UE 17 – SESA (Service Sanitaire en Santé) Partie 2	1	4		30		30
UE 30 – Langue Vivante : Anglais	1	1		20		20
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	1	2				25
VOLUME HORAIRE Semestre 6		30	58	134	94	311
TOTAL DFGSO 3		60	155	263,5	165	633,5

DFGSO 3 : Semestres 5 et 6

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres, une formation en Anglais, et un stage d'observation milieu hospitalier.

La participation aux contrôles continus, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires et le stage hospitalier. Toute absence aux ED, TP, enseignements complémentaires et stages doit faire l'objet d'une justification (certificat médical). Au-delà de trois absences non justifiées l'UE concernée ne sera pas validée et entraînera le redoublement.

Validation DFGSO 3 (Semestres 5 et 6) :

L'année est validée par l'obtention de toutes les UE, soit en 1^{ère} session, soit l'issue de la session 2 dites de rattrapage.

Enseignements théoriques : Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

En cas de redoublement, l'étudiant conservera les UE validées au cours de l'année, exceptées les matières pratiques suivantes :

- UE 18a/18b Prothèses
- UE 19a/19b OCE
- UE 20/22 Chirurgie orale
- UE 26 Parodontologie

Stage d'observation en milieu hospitalier :

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine dans un service hospitalier. Ce stage est réparti sur 2 semaines de 20 h chacune (matin ou après-midi), sur une semaine au S5 et une semaine au S6. Ce stage est validé par le doyen sur proposition des maîtres de stages.

Langue vivante :

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétences B1 et l'UE Langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun et est obligatoire.

Enseignements complémentaires

Les étudiants doivent valider deux modules d'enseignement, un au semestre 5 et un au semestre 6 mutualisés avec les enseignements complémentaires proposés au DFGSM de la faculté de médecine de Tours.

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les prérequis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

Le Diplôme de Formation Général en Sciences Odontologiques est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2026/2027**

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi n° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions, notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 8-4-2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 29 janvier 2026
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du

**Première année du 2^{ème} cycle du
Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques
DFASO 1 – 4^{ème} année (M1)**

1. GENERALITES

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2^{ème} partie des études en vue du Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master. L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE).

Elle a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques, médicales et odontologiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent et nécessaires à l'acquisition des compétences pour l'ensemble des activités de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants, qui caractérise la pratique de l'art dentaire défini à l'article L. 4141-1 du code de la santé publique.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Les stages hospitaliers s'accomplissent dans la structure hospitalière d'odontologie sous la responsabilité du praticien en charge de ces structures et dans des structures hospitalières hors service d'odontologie.

La prise en compte des actes cliniques effectués dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU pourrait faire l'objet d'ajustements si des contraintes matérielles imprévues dans le fonctionnement du service venaient à en réduire l'activité.

L'enseignement comprend :

- a- Un tronc commun
- b- Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances :
 - Dans un domaine de l'odontologie
 - En vue d'une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours recherche

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR ainsi que toute démarche et projet proposé par l'étudiant (inscription en thèse, double cursus, stage recherche...).

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les pré requis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

SESSIONS

Deux sessions sont organisées, une 1^{ère} session pour chaque semestre (semestres 7 et 8) et une 2^{ème} session pour les deux semestres. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10/20 à une ou plusieurs UE ou n'ayant pas validé la pratique sont convoqués à la session 2.

2. VALIDATION

La participation aux ED et aux TP est obligatoire, y compris pour les enseignements optionnels.

UE Théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels)	2 UE doivent être validées dans l'année
Stages Hospitaliers et MSU	Validation des stages
AFGSU Niveau 2	Certification

VALIDATION DES STAGES CLINIQUE

Stage Hospitalier dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Stage Hospitalier hors service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Stage chez le Maître de Stage Universitaire (MSU)

Pour le stage hospitalier, la liste des terrains de stage est établie par les directeurs des unités de formation et de recherche d'odontologie et de médecine, qui définissent conjointement les objectifs de ces stages.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur un carnet de stage. Ce carnet de stage établi avec l'équipe pédagogique est approuvé par le conseil de l'unité de formation et de recherche. Le carnet de stage permet de vérifier l'acquisition des compétences et des connaissances cliniques par l'étudiant.

La non-validation du stage clinique entraîne le redoublement.

3. REDOUBLEMENT

En cas de redoublement le bénéfice reste acquis pour toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et les enseignements libres validés. Un parcours pédagogique personnalisé sera également proposé à l'étudiant.

Les étudiants doivent de nouveau accomplir l'ensemble des stages, tel qu'indiqué dans la maquette.

Arrêté du 8 avril 2013, article 14 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie ».

4. PERIODE D'ETUDES A L'ETRANGER

Après accord du responsable pédagogique et validation du directeur de l'UFR et sous réserve d'une cohérence pédagogique, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de deux semestres consécutifs. La période d'études, validée par l'établissement étranger, lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

2026/2027 - MAQUETTE DFASO1

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 7		30				
UE 1 – Médecine et chirurgie orale	1	2	14			14
UE 2 – Parodontologie	1	2	11	2	2	15
UE 3 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	3	13	8	10	31
UE 4 – Odontologie pédiatrique	1	2	11		2	13
UE 5 – Orthopédie dento-faciale	1	2	10			10
UE 6 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	20,5			20,5
UE 12 - Accompagnement raisonnement clinique et préparation aux ECOS/CSCT/LCA – LCA en Anglais	1	3		50		50
UE 7 – Enseignements complémentaires (UEL – Tutorat pédagogique - UERB - UERSH)	1	4		20		20
AFGSU Niveau 2	1	1		10		10
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier Service Odontologie</i>	1	8				400
VOLUME HORAIRE - Semestre 7			79,5	90	14	583,5
SEMESTRE 8		30				
UE 8 – Médecine et chirurgie orale	1	4	14			14
UE 9 – Odontologie pédiatrique	1	2	12,5	2,5	6	21
UE 10 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	4	15	12		27
UE 11 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	20	6		26
UE 12.1 – Accompagnement raisonnement clinique et préparation aux ECOS/CSCT/LCA – LCA en Anglais	1	3		50		50
UE 7 – Enseignements complémentaires (UEL – Tutorat pédagogique - UERB - UERSH)	1	4		20		20
UE 14 – Compétences socles au numérique en santé niveau 2	1	2		20		20
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier Service Odontologie</i>	1	6				400
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier hors service d'odontologie</i>	1	1				50
<i>Enseignement pratique : Stage MSU</i>	1	1				50
VOLUME HORAIRE - Semestre 8			61,5	110 ,5	6	678
TOTAL DFASO 1			141	200,5	20	1261,5

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2026/2027**

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi n° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions, notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 8-4-2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 29 janvier 2026
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du

**Deuxième année du 2^{ème} cycle du
Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques
DFASO 2 – 5^{ème} année (M2)**

1. GENERALITES

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2^{ème} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master. L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE).

Elle a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques, médicales et odontologiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent et nécessaires à l'acquisition des compétences pour l'ensemble des activités de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants, qui caractérise la pratique de l'art dentaire défini à l'article L. 4141-1 du code de la santé publique.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Les stages hospitaliers s'accomplissent dans la structure hospitalière d'odontologie sous la responsabilité du praticien en charge de ces structures et dans des structures hospitalières hors service d'odontologie.

La prise en compte des actes cliniques effectués dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU pourrait faire l'objet d'ajustements si des contraintes matérielles imprévues dans le fonctionnement du service venaient à en réduire l'activité.

L'enseignement comprend :

- a- Un tronc commun
- b- Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances :
 - Dans un domaine de l'odontologie
 - En vue d'une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours recherche
 -

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR ainsi que toute démarche et projet proposé par l'étudiant (Inscription en thèse, double cursus, stage recherche...).

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les pré requis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

SESSIONS

Deux sessions sont organisées une 1^{ère} session pour chaque semestre (semestres 9 et 10) et une 2^{ème} session pour les deux semestres. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10/20 à une ou plusieurs UE ou n'ayant pas validé la pratique sont convoqués à la session 2.

2. VALIDATION

La participation aux ED et aux TP est obligatoire, y compris pour les enseignements optionnels.

UE Théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels)	2 UE doivent être validées dans l'année
Stages Hospitaliers	Validation des stages

Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)

Le CSCT est une épreuve qui permet de valider les compétences attendues pour la pratique clinique. L'épreuve du CSCT détermine **un rang de classement** pour chaque étudiant ; le choix d'affectation des lieux de stages des étudiants s'effectuera selon ce rang de classement.

En 1^{ère} intention, les étudiants admis en session 1 seront classés sur une première liste et auront le choix de leur lieu de stage en fonction de leur rang de classement.

En 2^{ème} intention, les étudiants admis en session 2 seront classés sur une seconde liste et auront le choix parmi les lieux de stages vacants en fonction de leur rang de classement.

VALIDATION DES STAGES CLINIQUE

Stage Hospitalier dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Stage Hospitalier hors service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Pour le stage hospitalier, la liste des terrains de stage est établie par les directeurs des unités de formation et de recherche d'odontologie et de médecine, qui définissent conjointement les objectifs de ces stages.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur un carnet de stage. Ce carnet de stage établi avec l'équipe pédagogique est approuvé par le conseil de l'unité de formation et de recherche. Le carnet de stage permet de vérifier l'acquisition des compétences et des connaissances cliniques par l'étudiant.

A la fin du DFASO2, le 2^{ème} cycle devra être validé avant le passage en Troisième Cycle des Etudes Odontologique (TCEO) court ou long.

3. REDOUBLEMENT

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et les enseignements libres validés. Concernant les stages cliniques et le CSCT, ils devront être obligatoirement soumis à nouveau à validation même si l'étudiant a validé l'un et/ou l'autre précédemment.

Un parcours pédagogique personnalisé sera également proposé à l'étudiant.

Arrêté du 8 avril 2013, article 14 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie ».

4. PERIODE D'ETUDES A L'ETRANGER

Après accord du responsable pédagogique et validation du directeur de l'UFR et sous réserve d'une cohérence pédagogique, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de deux semestres consécutifs. La période d'études, validée par l'établissement étranger, lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

2026/2027 - MAQUETTE DFASO2

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 9		30				
UE 1.1 – Médecine et chirurgie orale	1	3	12			12
UE 2 – Parodontologie	1	3	10	3	2	15
UE 3.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	5	27	6		33
UE 4.1 – Implantologie	1	2	13	3		16
UE 4 – Orthopédie dento-faciale	1	2	7			7
UE 5.1 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	18			18
UE 6.1 – Enseignement complémentaire	1	4		20		20
UE 7.1 - Accompagnement raisonnement clinique-LCA/CSCT	1	3		50		50
Enseignement clinique : Stage Hospitalier Service Odontologie	1	7				400
VOLUME HORAIRE - Semestre 9			74	79	2	555
SEMESTRE 10		30				
UE 1.2 – Médecine et chirurgie orale	1	5	12			12
UE 3.2 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse fonction/dysfonction)	1	5	18	9	4,5	31,5
UE 5.2 - Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	9	15		24
UE 7.2 - Accompagnement raisonnement clinique CSCT	1	5		50		50
UE 6.2 – Enseignement complémentaire	1	4		20		20
Attestation de radioprotection	1	2		10		10
Enseignement clinique : Stage Hospitalier Service Odontologie	1	6				400
Enseignement clinique : Stage Hospitalier hors Service Odontologie						50
VOLUME HORAIRE - Semestre 10			39	104	4,5	597,5
TOTAL DFASO 2			113	183	6,5	1152,5

		BCC						Poids		Heures			Total Heures
		1	2	3	4	5	6	Coef K ₁	ECT K ₂	Coef K ₁	P ₁	P ₂	
		21	18	17	10	15	9	40	60	146	265	39	450
UE 2.1 Communication		1	1	1		1	1	1	1	0	10	0	10
		1	1	1		1	1	1	1		10		10
UE 2.2 Gastro-entérologie		1	1	1		1		2	2	10	7	2	19
		1	1	1		1		2	2	10	7	2	19
UE 2.3 ORL et pneumologie		1	1	1		1		2	2	10	7	2	19
		1	1	1		1		2	2	10	7	2	19
UE 2.4 Maladies du SNC		1	1	1		1		3	4	15	10	2	27
		1	1	1		1		3	4	15	10	2	27
UE 2.5 Addictologie et toxicologie		1	1	1		1		2	3	20	5	2	27
		1	1	1		1		2	3	20	5	2	27
UE 2.6 Dermatologie/ophtalmologie		1	1	1		1		2	2	6	11	0	17
		1	1	1		1		2	2	6	11		17
UE 2.7 Infectiologie clinique		1	1	1		1		4	4	18	16	4	38
		1	1	1		1		4	4	18	16	4	38
UE 2.8 Maladies autoimmunes / greffes /allergologie		1	1	1		1		3	4	14	13	2	29
		1	1	1		1		3	4	14	13	2	29
UE 2.9 Cancérologie		1	1	1		1		4	4	23	11	2	36
		1	1	1		1		4	4	23	11	2	36
UE 2.10 Prise en charge patients particuliers		1	1	1		1		2	2	14	8	0	22
		1	1	1		1		2	2	14	8		22
UE 2.11 Préparation et conditionnement		1	1		1			1	2	0	0	20	20
		1	1		1			1	2		0	20	20
UE 2.12 Activités complémentaires officinale		2			2	2		4	4	0	36	0	36
	EP2.12.1 Bases de phytothérapie / aroma / homéo	1			1	1		2	2		20		20
	EP2.12.2 Dispositifs médicaux et matériovigilance	1			1	1		2	2		16		16
UE 2.13 Pratique officinale		1	1	1	1		1	2	4	0	40	0	40
		1	1	1	1		1	2	4		40		40
UE 2.14 Formation à la vaccination		1	1	1	1		1		0	4	0	3	7
		1	1	1	1		1		0	4	0	3	7
UE 2.15 Qualité		2	2	2	2		2	2	2	12	4	0	16
	2.15.1 La démarche Qualité	1	1	1	1		1	1	1	6	2		8
	2.15.2 Transition écologique RSE	1	1	1	1		1	1	1	6	2		8
UE 2.16 Numérique en santé		1	1	1	1	1	1	2	2	0	28	0	28
		1	1	1	1	1	1	2	2		28		28
UE 2.18 Recherche et projet professionnel		1	1	1	1	1	1	2	4	0	35	0	35
	EP 2.18.1 Projet tutoré	1	1	1	1	1	1	2	4		35		35
	EP 2.18.2 Stage de découverte en entreprise (35h)	1	1	1	1	1	1						
UE 2.19 Apprentissage fiches d'activités professionnelles		1	1	1	1	1	1	2	14	0	24	0	24
		1	1	1	1	1	1	2	14		24		24
UE-2.20 Apprentissage : compétences pratiques à l'officine													
AFGSU 2		1					1		0				
Formation extérieure dispensée par un organisme de formation session de 3 jours (21h)		1					1		0				

RNCP41851BC01 : Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge

RNCP41851BC02 - Traiter les informations liées aux activités professionnelles au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

RNCP41851BC03 - Agir en matière de prévention

RNCP41851BC04 - Gérer des flux des pharmaceutiques

RNCP41851BC05 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel

RNCP41851BC06 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

		Régime général		Régime spécial d'études	
		session 1	session 2	session 1	session 2
UE 2.1 Communication					
		100% CC	ET oral 15 minutes	ET oral 15 minutes	ET oral 15 minutes
UE 2.2 Gastro-entérologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.3 ORL et pneumologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.4 Maladies du SNC					
		30 % CC 70 %, ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)
UE 2.5 Addictologie et toxicologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.6 Dermatologie/allergologie/ophtalmologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.7 Infectiologie clinique					
		30 % CC 70 %, ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)
UE 2.8 Maladies autoimmunes / greffes /allergologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)
UE 2.9 Cancérologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)
UE 2.10 Prise en charge patients particuliers					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.11 Préparation et conditionnement					
		100% CC	Exam pratique 1h	Exam pratique 1h	Exam pratique 1h
UE 2.12 Activités complémentaires officinale					
	EP2.12.1 Bases de phytothérapie / aroma / homéo	100% CC	ET écrit 30 min	ET écrit 30 min	ET écrit 30 min
	EP2.12.2 Dispositifs médicaux et matériovigilance	100% CC	ET écrit 30 min	ET écrit 30 min	ET écrit 30 min
UE 2.13 Pratique officinale					
		100% CC	ET O 30 min	ET O 30 min	ET O 30 min
UE 2.14 Formation à la vaccination					
		Validé / Non validé Théorie & pratique	Validé / Non validé Théorie & pratique	Validé / Non validé Théorie & pratique	Validé / Non validé Théorie & pratique
UE 2.15 Qualité					
	2.15.1 La démarche Qualité	100% CC	ET 15 min écrit	ET 15 min écrit	ET 15 min écrit
	2.15.2 La RSE des organisations	100% CC	ET 15 min écrit	ET 15 min écrit	ET 15 min écrit
UE 2.16 Numérique en santé					
		QP	QP	QP	QP
UE 2.17 Vie et évolution professionnelle					
		100% CC	ET oral 30 min	ET écrit et oral 30 min	ET écrit et oral 30 min
UE 2.18 Recherche et projet professionnel					
	EP 2.18.1 Projet tutoré	100% CC	ET oral 30 min	ET écrit et oral 30 min	ET écrit et oral 30 min
	EP 2.18.2 Stage de découverte en entreprise (35h)	QP	QP	QP	QP
UE 2.19 Apprentissage fiches d'activités professionnelles					
		100% CC	ET oral 15 min	ET oral 15 min	ET oral 15 min
UE 2.20 compétences pratiques à l'officine					
		Validé / Non validé	Validé / Non validé	Validé / Non validé	Validé / Non validé
AFGSU 2					
Formation extérieure dispensée par un organisme de formation session de 3 jours (21h)		Validé / Non validé	Validé / Non validé	Validé / Non validé	Validé / Non validé

I&B	M9.1A Compétences transversales	EP9.4.A.a.1 Mécanismes moléculaires de la virulence et de la résistance	1	1											4	4	47	8		47	8	0	55	55	78,5	N	CC & ET	E & O	02:00	ET	O	00:45	CC & ET	E & O	02:00	ET	O	00:45
		EP9.4.A.a.2 Agents infectieux et cancer	1												3	2	20		20	0	0	20	0	0	0	N	ET	E	01:00	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
		EP9.4.A.a.3 Persistance et reservoir des pathogènes	1												3	3	22	8	22	8	0	30	30	41	N	ET	E	01:00	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30	
															31	30	197	42	48	197	42	48	287															
	M9.2A Fondamentaux en infectiologie		1	1	1										6	6	5	15	20	5	15	20	40	60	49,3													
		EP9.1.A.1 Gestion de projet et communication		1	1										3	3		15		0	15	0	15	15	15	O	CC	E & O		ET	O	00:30	CC	E & O		ET	O	00:30
		EP9.1.A.2 Bio-informatique *	1												3	3	5		20	5	0	20	25	45	34,3	N	CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00
				3	2										9	9	57	12	16	57	12	16	85	101	119													
	M9.3.A.b I&B	EP9.2.A.1 Tout savoir sur l'immunologie		1	1										3	3	13	6	16	13	6	16	35	51	46,9	O	CC	O		ET	O	00:30	CC	O		ET	O	00:30
		EP9.2.A.2 Immunité des muqueuse		1	1										3	3	20			20	0	0	20	20	30	N	ET	E	01:00	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
		EP9.2.A.3 Maladies infectieuses		1											3	3	24	6		24	6	0	30	30	42	N	ET	E	01:00	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
		Bloc d'UE au choix (EP9.3.A.b.1.a + EP9.3.A.b.1.b) ou (EP9.3.A.b.2.a + EP9.3.A.b.2.b)	1	4	3										6	6	44	6	6	44	6	6	50		144													
	ou	EP9.3.A.b.1.a = EP9.3.A.a.1 Apport des nouvelles technologies en infectiologie	1	1											3	3	25			25	0	0	25	25	37,5	N	ET	E	01:00	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
		EP9.3.A.b.1.b = EP9.3.A.a.2 Interactions hôtes-pathogènes		1	1										3	3	19	6		19	6	0	25	25	34,5	N	CC & ET	E & O	01:00	ET	O	00:30	CC & ET	E & O	01:00	ET	O	00:30
		Bloc d'UE au choix (EP9.3.A.b.1.a + EP9.3.A.b.1.b) ou (EP9.3.A.b.2.a + EP9.3.A.b.2.b)													6	6	40	6	6	40	6	6	52															
		EP9.3.A.b.2.a Biologie de la cellule cancreuse *		1	1										3	3	20	0	0	20	0	0	20	20	30	N	ET	E	01:00	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30
M9.4.A.b I&B Du design à la conception du biomédicament	EP9.3.A.b.2.b Ciblage par anticorps des récepteurs membranaires (vide)		1	1										3	3	20	6	6	20	6	6	32	32	42	N	ET	E	01:00	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30	
		1	3	1										10	9	91	9		91	9	0	100	76	112														
	EP9.4.A.b.1 Vaccinome, adjuvant et modulation de la réponse immunitaire		1											3	3	26	4		26	4	0	30	26	39	N	CC & ET	E & O	01:00	ET	O	00:30	CC & ET	E & O	01:00	ET	O	00:30	
	EP9.4.A.b.2 Nouvelles approches thérapeutiques		1	1										4	4	45	5		45	5	0	50	50	72,5	N	CC & ET	E & O	02:00	ET	O	01:00	CC & ET	E & O	02:00	ET	O	01:00	
S10	EP9.4.A.b.3 De l'ingenierie au développement de biomédicaments	1	1											3	2	20			20	0	0	20	0	0	N	ET	E	01:00	ET	O	00:30	ET	E	01:00	ET	O	00:30	
															30				0	0	0	0	0	0														
	M10.1.A Stage ou apprentissage (vide)														30				0	0	0	0	0	0														
Total général			7	22	19	3								105	134	489	227	115	454	218	83	662	896	1047														

* UE mutualisée avec le Parcours
 Physiopathologie de la Mention BS
 * UE interchangeables avec Neolaïa

2 ^{ème} année			Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature Examens Théoriques Session 1 et 2		Coefficients			Nature Examens Pratiques Session 1 et 2	
Unité d'enseignement		Eléments Pédagogiques	S3 ou S4	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total UE	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session
DFGSP.2.1	Biodiversité	Règne animal	Semestre 3	10	1,5	1,5	4	Ecrit 45 min 85 % CC 15 %	Ecrit 100 % 30 min	3,5	1	/	/	/
		Procaryotes		9	1,5	/		Ecrit 100 % 45 min	Ecrit 100 % 30 min		1	/	/	/
		Règnes végétal et fongique		8	/	7		CC 100 %	Ecrit 100 % 30 min		1,5	/	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP.2.2	Sciences biologiques (I)	Génétique Moléculaire et Biologie Cellulaire		19	6	21	5	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 45 min	4	3	1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP.2.3	Sciences biologiques (II)	Biochimie		30	6	24	5	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	5	3,5	1,5	CC 100 %	Ecrit 1h (30 min/TP)
DFGSP.2.4	Sciences analytiques (I)	Chimie analytique		12	3	16	5	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	4,5	2	1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
		Biophysique		10	7,5	1,5		Ecrit 100 % 40 min	Ecrit 100 % 30 min		1,5	/	/	/
DFGSP.2.5	Sciences pharmacologiques	Sciences pharmacologiques		16	26	3	5	Ecrit 70% 1h30 CC 30 %	Oral 100 % 20 min	5	5	/	/	/
DFGSP.2.6	Sciences du médicament	Formulation et fabrication		18	3	8	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2,5	2	0,5	CR 30% ET 70 % 30 min	Ecrit 30 min Oral 15 min
	U.E librement choisie	UE librement choisie – Semestre 3		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h ou Oral 15min	2	2	/	/	/
DFGSP.2.7	Voie d'accès aux substances actives médicamenteuses	Synthèse organique	Semestre 4	9	13	12	7	Ecrit 70 % 45 min CC 30 %	Ecrit 70 % 35 min CC 30 %	5,5	2	0,5	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
		Pharmacognosie		7	/	12		Ecrit 100 % 30 min	Ecrit 100 % 20 min		1	0,5	CC 30 % ET 70 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
		Biochimie et Bio-ingénierie végétale		9	/	9		Ecrit 100 % 45 min	Ecrit 100 % 35 min		1	0,5	CC 100 %	Oral 15 min
DFGSP.2.8	Sciences du médicament	Formulation et fabrication		18	4,5	12	4	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2,5	2	0,5	CC 30 % ET 70 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP.2.9	Langue Vivante	Anglais		/	16,5	/	2	Ecrit 50 % 1h CC 50%	Ecrit 50 % 45 min CC 50 %	2	2	/	/	/
DFGSP.2.10	Sciences biologiques (III)	Hématologie		17	3	/	5	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 40 min	4	2	/	/	/
		Immunologie		17	4	/		Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 40 min		2	/	/	/
DFGSP.2.11	Sciences analytiques (II)	Chimie analytique		17	3	16	4	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	3	2	1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP.2.12	Sciences biologiques (IV)	Infectiologie générale		31,5	3,5	20	6	Ecrit 75 % 1h30 CC 25%	Ecrit 100 % 1h30	4,5	3,5	1	CC 2/3 ET 1/3	Ecrit 30 min Oral 15 min
	U.E librement choisie	UE librement choisie – Semestre 4		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h ou Oral 15min	2	2	/	/	/
/	TP Gestes de Base		S3	3	/	8,5 11,5	/	Validation						
/	UE Numérique en Santé		S3	1	11 FOAD	4	1	Validation						
/	POP		S4	/	7	/	/							

3^{ème} année d'études pharmaceutiques - Année 2026-2027

3 ^{ème} année			Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature examens théoriques session 1 et 2		Coefficients			Nature examens pratiques session 1 et 2	
Unité d'enseignement			S5 ou S6	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total UE	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session
DFGSP 3.1	Organisation, Gestion et Communication	Organisation, gestion / Communication et techniques d'animation d'équipe	Semestre 5	22	6,5	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2	2	/	/	/
DFGSP 3.2	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques I	Sang et système immunitaire		30	8,5	20	7	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	5	4	1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.3	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques II	Infectiologie Clinique		53,5	10,5	41	10	Ecrit 2/3 2h CC 1/3	Ecrit 2/3 2h CC 1/3	7	5	2	CC bactério 33 % ET bactério 67 % CC parasito 25 % ET parasito 75 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.4	Physiologie	Physiologie		32	3	7	4	Ecrit 90% 1h30 CC 10%	Ecrit 100 % 1h30	5	4	1	CC 50 % ET 50 % (30 min)	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.5	Biopharmacie	Biopharmacie		13,5	6	6	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2,5	2	0,5	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
/	Transition Ecologique	Transition Ecologique (TEDS)		5	5 FOAD	/	1							
	UE Librement choisie	UE Librement choisie S5		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2	2	/	/	/
DFGSP 3.6	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques III	Endocrinologie	Semestre 6	32	5,5	6	5	Ecrit 80 % 1h30 CC 20%	Ecrit 100% 1h30	5	4	1	CC 30 % ET 70 % 30 min	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.7	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques IV	Affections du système Cardiovasculaire		43	24	21	9	Ecrit 85 % 1h30 CC 15 %	Oral 100 % 20 min	7	6	1	CC 100 %	Oral 10 min
DFGSP 3.8	Communication, information et numérique en santé	Communication, information et numérique en santé		/	24	/	2	CC 100 %	Ecrit 100% 1h	1,5	1,5	/	/	/
DFGSP 3.9	Systèmes de santé, santé publique	Systèmes de santé et santé publique		37	/	/	4	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	3	3	/	/	/
DFGSP 3.10	Enseignements spécifiques	Pharmacognosie		9	/	/	4	Ecrit 100 % 30 min	Ecrit 100 % 30 min	3,5	1	/	/	/
		Biotechnologie		12	7,5	/		Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h		1,5	/	/	/
		Contrôle Qualité		3	1,5	8		Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h		0,5	0,5	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.11	Langues étrangères	Anglais		/	29,5	/	3	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	3	3	/	/	/
	UE Librement choisie	UE Librement choisie S6		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2	2	/	/	/
	Stage Coordonné	Stage Coordonné		/	/	/	1	Validation à 12 / 20		/	/	/	/	/

4ème année d'études pharmaceutiques - Année 2026-2027

4ème année				Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature examens théoriques Session 1 et 2		Coefficients			Nature examens pratiques Session 1 et 2	
Unité d'enseignement			S7 ou S8	CM	ED	TP	Session 1		Session 2	Total	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session	
Tronc commun	DFASP 4.1	Physiopathologie et traitements des pathologies ORL et broncho-pulmonaires	Physiopathologie et traitements des pathologies ORL et broncho-pulmonaires	Semestre 7	31	6	8	6	Ecrit 85 % 1h CC 15 %	Ecrit 100 % 1h	4	3,5	0,5	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
	DFASP 4.2	Douleur et maladies du SNC	Douleur et maladies du SNC		34,5	9,5	19	9	Ecrit 80 % 1h30 CC 20 %	Oral 100 % 20 min	6	5	1	CC 100 %	Oral 15 min
	DFASP 4.3	Pharmacie Clinique et Épidémiologie	Pharmacie Clinique et Épidémiologie		24 15	6 9	/	5	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	2,5	2,5	/	/	
	DFASP 4.4	Santé Publique, Règlementation, Déontologie	Santé Publique, Règlementation, Déontologie		40 30	/	/	5	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	3	3	/	/	
	DFASP 4.5	Langues étrangères	Langue étrangère		/	13,5	/	1	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	1	1	/	/	
	DFASP 4.6	Médicaments du système immunitaire et biothérapies	Médicaments du système immunitaire et biothérapies		16	4,5	/	1	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h					
	DFASP 4.7	UE Librement choisie	UE Librement choisie (S7)		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2	2	/	/	
		Stage Coordonné	Stage Coordonné		/	/	/	1	Validation à 12 / 20						
	DFASP 4.8	Gastro-Entero-Hépatologie	Gastro-Entero-Hépatologie	Semestre 8	30	3	4	5	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	4	3,5	0,5	CC 25% ET 75 % 30 min	Ecrit 30 min Oral 15 min
	DFASP 4.9	Traitement des cancers et hémopathies	Traitement des cancers et hémopathies		35	6	/	5	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	4	4	/	/	
	DFASP 4.11	Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique	Education thérapeutique		12	8	/	2	Ecrit 50 % 1h CC 50%	Ecrit 100 % 1h	2	2	/	/	
	DFASP 4.12	Toxicologie Clinique	Toxicologie Clinique		19	4	4	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2,5	2,2	0,3	CC 100 %	Oral 20 min
	Certificat de synthèse			S8	/	9	/	/	Oral 100 % 20 min		Validation			/	
C2I Niveau2 « Métiers de la Santé » - <i>Parcours Formation</i>			/	/	/	/	/	Validation en ligne par 6 QCM tout au long de l'année						/	

4ème année			Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature examens théoriques Session 1 et 2		Coefficients			Nature examens pratiques Session 1 et 2	
Unité d'enseignement			S7 ou S8	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session
Filière Officine	DFASP 4.15	Dispensation des Médicaments et autres produits de santé	S8	21	39	/	6	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	3	3	/	/	
	DFASP 4.16	Législation pharmaceutique et droit social	S8	30	/	/	3	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	1,5	1,5	/	/	
	DFASP 4.17	Activités spécialisées à l'Officine	S8	26	4	/	3	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	1,5	1,5	/	/	
	DFASP 4.18	UE Librement choisie de Filière	S8	26	/	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2,5	2,5	/	/	
Filière Industrie	DFASP 4.20	Statistiques appliquées à des problématiques industrielles	S8	/	25	/	3	CC 100%	Ecrit 100 % 1h	2	2	/	/	
	DFASP 4.21	Recherche, développement et enregistrement des produits de santé - Démarche qualité	S8	31	10	27	6	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	7	5	2	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
	DFASP 4.22	Gestion	S8	18	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2	2	/	/	
	DFASP 4.23	Gestion des ressources humaines, animation d'équipe et formation	S8	9	/	/	1	Ecrit 100 % 45 min	Ecrit 100 % 45 min	1	1	/	/	
	DFASP 4.24	UE Librement choisie de Filière	S8	26	/	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2,5	2,5	/	/	
Filière Internat	DFASP 4.30	Exercices d'Application	S8	/	50 20 h TD + 30 h kholles	/	5	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	2	2	/	/	
	DFASP 4.31	Dossiers Cliniques et Biologiques	S8	/	60 20 h TD + 40 h kholles	/	6	Ecrit 100 % Dossiers 75 % QCM 25 % 3h + 1h	Ecrit 100 % Dossiers 75 % QCM 25 % 3h + 1h	4	4	/	/	
	DFASP 4.32	Travail personnel	S8	/	40	/	4	/	/	/	/	/	/	
	DFASP 4.33	UE choisie dans une autre orientation professionnelle : OFF ou IND (Recommandation : UE 4.15 Dispensation des Médicaments et autres produits de santé - Filière Officine)												

5ème année d'études pharmaceutiques - Année 2026-2027

5ème année TOUTES FILIERES		Répartition des volumes horaires Semestres d'enseignements				ECTS
Unité d'enseignement		Semestre	CM	ED	TP	
	Prise de fonction hospitalière	S9	15	/	/	
	Stage hospitalier + SeSa*	S9 / S10				30
	Préparation à la thèse d'exercice (Enseignement optionnel)	S9 / S10	8	/	/	
	Formation au geste vaccinal	S9		3		

***Validation du SeSa dans le cadre du stage hospitalier, elle sera effective à condition :**

- d'avoir suivi l'ensemble des cours/TD de préparation à l'action,
- d'avoir effectué l'action de prévention et de promotion de la santé au sein d'une structure partenaire conventionnée,
- d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'évaluation (incluant note proposée par le(s) référent(s) et note d'un rapport d'activité).

***Validation du stage hospitalier :**

La validation du stage hospitalier est effective si la mention "satisfaisante" ou "très satisfaisante" pour 2 stages sur les 3 effectués est obtenue. Dans le cas contraire (obtention de 2 mentions "Insuffisant"), la 5ème année ne sera pas validée, nécessitant un redoublement.

5ème année OFFICINE		Répartition des volumes horaires Semestres d'enseignements				ECTS	Nature des Examens Théoriques Sessions 1 & 2		Coefficients		
Unité d'enseignement		Semestre	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total UE	Théorie	Pratique
UE OFF 5.1	Dispensation des médicaments et autres produits de santé (II)	S9	/	30	/	3	Ecrit 100 % 1 h30	Ecrit 100 % 1 h30	3	3	/
UE OFF 5.2	Activités Spécialisées à l'Officine II (ASOII)	S9	34	3	/	3	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30 ou Oral 15 min	3	3	/
UE OFF 5.3	Suivi Pharmaceutique et biologique des patients	S9	8	18	/	3	Ecrit 75 % 1h CC 25 %	Ecrit 1h Oral 15 min 75 % CC 25 %	3	3	/
UE OFF 5.4	Pharmacien et environnement	S9	19	7	/	3	Ecrit 85 % 1h30 CC 15 % (TD)	Ecrit 100 % 1h ou Oral 15 min	3	3	/
UE OFF 5.5	UE Librement choisie (S9)	S9				3			2,5	2,5	/
UE OFF 5.6	Education thérapeutique du patient et accompagnement du patient	S10	≠ 8	20- 12	/	2	CC 100 %	Oral 100 % 15 min	2	2	/
UE OFF 5.7	Prise en charge globale pharmaceutique du patient :	S10	16	19,5	/	5	Ecrit 80% 1h CC 20 %	Ecrit 80% 1h ou Oral 15 min CC 20%	5	5	/
UE OFF 5.8	Management de la qualité	S10	4	5 Distanciel 5 Présentiel	/	1	CC 100 %	Oral 100 % 15 min	1,5	1,5	/
UE OFF 5.9	Comptabilité, gestion et management à l'officine	S10	38	/	/	4	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 2h Oral 15 min 100 %	4	4	/
UE OFF 5.10	UE Librement choisie (S10)	S10				3			2,5	2,5	/

5ème année INDUSTRIE		Répartition des volumes horaires Semestres d'enseignements				ECTS	Modalités de contrôles des épreuves théoriques		Coefficients		
Unité d'enseignement		Semestre	CM	ED	TP		Nature session1	Nature session 2	Total UE	Théorie	Pratique
UE IND 5.1	Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé	S9	22	20	/	7	Ecrit 80 % 1h CC 20 %	Ecrit 100 % 1h	3	3	/
UE IND 5.2	Production, distribution et valorisation des produits de santé	S9	54	15	/	9	Ecrit 80 % 1h30 CC 20 %	Ecrit 100 % 1h30	4	4	/
UE IND 5.3	Application industrielle - Projet et stage	S9/S10				11	ORAL 20 min : - Rapport de stage /30 - Soutenance de stage /30 - Appréciation du maître de stage /20	Ecrit ou Oral 100 %	4	4	/
UE IND 5.4	Langue étrangère	S9	/	22,5	/	3	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	Ecrit 1h Oral 15 min 50 % CC 50 %	1	1	/

5ème année INTERNAT		Répartition des volumes horaires Semestres d'enseignements				ECTS	Modalités de contrôles des épreuves théoriques		Coefficients		
Unité d'enseignement		Semestre	CM	ED	TP		Nature session1	Nature session 2	Total UE	Théorie	Pratique
UE INT 5.1	Exercices d'Application	S9	/	60	/	6	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	4	4	/
UE INT 5.2	Dossiers Cliniques & Biologiques	S9	/	60	/	6	Ecrit dossier 75 % 1h30 + QCM 25 % 30 min	Ecrit dossier 75 % 1h30 + QCM 25 % 30 min	4	4	/
UE INT 5.3	UE Libre	S9	/	30	/	3	Oral 100 % (Kholles)	Oral 100 % 15-30 min	2	2	/
UE INT 5.4	Préparation à la prise de fonction d'interne	S10	/	60	/	6	Ecrit (40 %) Oral (60 %)	Ecrit (40 %) Oral (60 %)	4	4	/
UE INT 5.5	Stage de Recherche	S10	/	60	/	6	Oral (60 %) Implication (40 %)	Oral 100 % 15-30 min	4	4	/
UE INT 5.6	UE Libre "Préparation aux kholles"	S10	/	26	/	3	Oral 100 % (Kholles)	Oral 100 % 15-30 min	2	2	/

		EP4.4.3 méthodologie documentaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
--	--	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

* EP obligatoire pour le concours CAPES

EP prépa concours votés en CFVU sept2025

Changement d'intitulé

S5		7	8	8	8	8	9					30	30	110	107	71	96	99	33	228	15	10,1															
	M5.1 RMN et électrochimie avancées	1	2	2	2	2	2					8	8	27	33	12	27	33	12	72	0	0															
	EP5.1.1 RMN avancée		1	1	1	1	1					4	4	15	18	3	15	18	3	36	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	EP5.1.2 électrochimie avancée	1	1	1	1	1	1					4	4	12	15	9	12	15	9	36	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	M5.2 chimie organique et cinétique avancée	2	2	2	2	2	2					8	8	33	24	15	33	24	15	72	0	0															
	EP5.2.1 chimie organique iV	1	1	1	1	1	1					4	4	18	12	6	18	12	6	36	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	EP5.2.2 cinétique, mécanismes et catalyse	1	1	1	1	1	1					4	4	15	12	9	15	12	9	36	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	M5.3 chimie organométallique, ouverture vers les masters partie 1 *	3	3	3	3	3	3					8	8	26	20	44	12	12	6	30	15	10,1															
	EP5.3.1 chimie organométallique	1	1	1	1	1	1					4	4	12	12	6	12	12	6	30	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	EP5.3.2a matériaux partie 1	1	1	1	1	1	1					4	4	14	8	8	0	0	0	0	0	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	EP5.3.2b chimie santé partie 1	1	1	1	1	1	1					4	4	0	0	30	0	0	0	0	0	15	10,1	N		CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M5.4 langues et outils 5		1	1	1	1	1	2					6	6	24	30	0	24	30	0	54	0	0														
	EP5.4.1 anglais							1					2	2	0	18	0	0	18	0	18	0	0	0	N		CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E
EP5.4.2a spectres électroniques et chimie théoriques	1	1	1	1	1	1					3	3	6	8	0	6	8	0	14	0	0	0	N		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
EP5.4.3 CERCIP	1	1	1		1	1					1	1	18	0	0	18	0	0	18	0	0	0															
EP5.4.4 MOBIL (bonifiant)						1	1	1				0	0	2	2	0	2	2	0	4	0	0	N			QP			QP								
S6		9	9	9	9	9	10	1	1			30	30	100	107	81	72	83	73	228	9	6,03															
	M6.1 thermodynamique des systèmes réels, chimie de l'eau et des solvants	2	2	2	2	2	2					8	8	27	24	21	27	24	21	72	0	0															
	EP6.1.1 thermodynamique des systèmes réels	1	1	1	1	1	1					4	4	12	12	12	12	12	12	36	0	0	O		CC				ET	E	01:30	ET	E	01:30			
	EP6.1.2 chimie de l'eau et des solvants	1	1	1	1	1	1					4	4	15	12	9	15	12	9	36	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	M6.2 chimie organique et catalyse	2	2	2	2	2	2					8	8	26	22	24	26	22	24	72	0	0															
	EP6.2.1 chimie organique V	1	1	1	1	1	1					5	5	18	14	16	18	14	16	48	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	EP6.2.2 catalyse	1	1	1	1	1	1					3	3	8	8	8	8	8	8	24	0	0	N		CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
	M6.3 macromolécules et ouverture vers les masters partie 2	3	3	3	3	3	3					8	8	41	35	14	13	11	6	30	0	0															
	EP6.3.1 macromolécules	1	1	1	1	1	1					4	4	14	10	6	14	10	6	30	0	0	N		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	
	EP6.3.2a matériaux partie 2	1	1	1	1	1	1					4	4	14	8	8	0	0	0	0	0	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	EP6.3.2b chimie santé partie 2	1	1	1	1	1	1					4	4	14	16	0	0	0	0	0	0	0	0	N		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	M6.4 langues et outils 6		2	2	2	2	2	3	1	1			6	6	6	26	22	6	26	22	54	9	6,03														
	EP6.4.1 anglais							1					1	1	0	18	0	0	18	0	18	0	0	0	N		CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E
EP6.4.2 théorie des groupes	1	1	1	1	1	1					3	3	6	8	4	6	8	4	18	0	0	0	N		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
EP6.4.3a stage ou projet expérimental	1	1	1	1	1	1	1	1				2	2	0	0	18	0	0	18	18	9	6,03	N		SU				SU								
Total général		36	39	45	42	43	50	1	1			166	166	441	630	345	399	598	299	1296	951	794															

		EP4.4.3 Cours TES	100000100000	22180180185454															
S5			3402704400	3030101155991570256347397															
	M5.1 Algèbre 5	EP5.1 Algèbre 5	010010110000	883333333306699116															mutualisé parcours 1 2 3
			010010110000	883333333306699116															
	M5.2 Intégration	EP5.2 Intégration	010010110000	88333333330666682,5															mutualisé parcours 1 2
			010010110000	88333333330666682,5															
	M5.3 Topologie	EP5.3 Topologie	010010110000	88333333330666682,5															
			010010110000	88333333330666682,5															
	M5.4 Complémentaire	EP5.4.1 Initiation aux métiers des mathématiques (recherche, entreprise, enseignement)	31024011000	66256058058116116															mutualisé parcours 1 2 3
		EP5.4.2 Anglais	11011011000	22180180183636															
		EP5.4.3 CERCIP	00001000000	22180180183636															
		EP5.4.4 Mobil	10011000000	0220400488															
S6			14015044000	3030961546961546256320308															
	M6.1 Algèbre 6	EP6.1 Algèbre 6	01001011000	88333333330666682,5															
			01001011000	88333333330666682,5															
	M6.2 Calcul différentiel et équations différentielles	EP6.2 Calcul différentiel et équations différentielles	01001011000	88333333330666682,5															
			01001011000	88333333330666682,5															
	M6.3 Probabilités	EP6.3 Probabilités	01001011000	8830306667287															mutualisé parcours 1 2
			01001011000	8830306667287															
	M6.4 Complémentaire	EP6.4.1 Initiation aux métiers des mathématiques (recherche, entreprise, enseignement)	11012011000	6658058058116116															mutualisé parcours 1 2 3
		EP6.4.2 Anglais	11011011000	44400400188080															
			00001000000	22180180183636															
Total général			73305462333300	1801805041008147151446114653															

Les parcours n'apparaissent qu'en L3. Les mutualisations entre parcours des semestres 5 et 6 sont données en bout de ligne.

S5		EP4.4.3 Cours TES	1 0 0 0 1 0 0 0 0 0	2 2	18	0 18 0 18	0 0						
			3 4 0 2 7 0 4 4 0 0	30 30	101 155	99 157 0 256	66 82,5						
	M5.1 Algèbre 5	EP5.1 Algèbre 5	0 1 0 0 1 0 1 1 0 0 0 1 0 0 1 0 1 1 0 0	8 8 8 8	33 33 33 33	33 33 0 66 33 33 0 66	0 0 0 0						mutualisé parcours 1 2 3
	M5.2 Intégration		0 1 0 0 1 0 1 1 0 0 0 1 0 0 1 0 1 1 0 0	8 8 8 8	33 33 33 33	33 33 0 66 33 33 0 66	0 0 0 0						mutualisé parcours 1 2
		EP5.2 Intégration											
	M5.3 Statistique et probabilités	EP5.3 Statistique et probabilités	0 1 0 0 1 0 1 1 0 0 0 1 0 0 1 0 1 1 0 0	8 8 8 8	33 33 33 33	33 33 0 66 33 33 0 66	66 82,5 66 82,5						mutualisé parcours 2 3
	M5.4 Complémentaire		3 1 0 2 4 0 1 1 0 0	6 6	2 56	0 58 0 58	0 0						mutualisé parcours 1 2 3
		EP5.4.1 Initiation aux métiers des mathématiques (recherche, entreprise, enseignement)											
		EP5.4.2 Anglais	1 1 0 1 1 0 1 1 0 0 0 0 0 0 1 0 0 0 0 0	2 2 2 2	18 18	0 18 0 18 0 18 0 18	0 0 0 0						
		EP5.4.3 CERCIP	1 0 0 0 1 0 0 0 0 0	2 2	18	0 18 0 18	0 0						
		EP5.4.4 Mobil	1 0 0 1 1 0 0 0 0 0	0	2 2	0 4 0 4	0 0						
S6			1 4 0 1 5 0 4 4 0 0	30 30	96 154 6	96 154 6 256	132 165						
	M6.1 Modélisation		0 1 0 0 1 0 1 1 0 0 0 1 0 0 1 0 1 1 0 0	8 8 8 8	33 33 33 33	33 33 0 66 33 33 0 66	66 82,5 66 82,5						mutualisé parcours 2 3
		EP6.1 Modélisation											
	M6.2 Analyse et optimisation numérique		0 1 0 0 1 0 1 1 0 0	8 8	33 33	33 33 0 66	66 82,5						mutualisé parcours 2 3
		EP6.2 Analyse et optimisation numérique											
	M6.3 Probabilités		0 1 0 0 1 0 1 1 0 0 0 1 0 0 1 0 1 1 0 0	8 8 8 8	30 30 6 30 30 6	30 30 6 66 30 30 6 66	0 0 0 0						mutualisé parcours 1 2
		EP6.3 Probabilités											
	M6.4 Complémentaire		1 1 0 1 2 0 1 1 0 0	6 6	58	0 58 0 58	0 0						mutualisé parcours 1 2 3
		EP6.4.1 Initiation aux métiers des mathématiques (recherche, entreprise, enseignement)											
		EP6.4.2 Anglais	1 1 0 1 1 0 1 1 0 0 0 0 0 0 1 0 0 0 0 0	4 4 2 2	40 18	0 40 0 40 0 18 0 18	0 0 0 0						
Total général			7 33 0 5 46 2 33 33 0 0	180 180	504 1008 147	1514	198 248						

Les parcours n'apparaissent qu'en L3. Les mutualisations entre parcours des semestres 5 et 6 sont données en bout de ligne.

Les parcours n'apparaissent qu'en L3. Les mutualisations entre parcours des semestres 5 et 6 sont données en bout de ligne.

S6

438	543	480	438	543	480	1501	2094	2056
/	/	/	/	/	/	/	/	/
473	557	542	473	557	542	1523	2236	2113
83	33	40	83	33	40	156	251	256
/	/	/	/	/	/	/	/	/
165	57	110	165	57	110	302	387	410

[illegible]

S5				12	12	12	11	11	11			30	30						250	1171	1113														
	M5.1 BS Biologie cellulaire, Immunologie, Statistiques			3	3	3	3	3	3			8	8	33	22	9	33	22	9	64	193	186													
				1	1	1	1	1	1			4	4	18	12		18	12	0	30	66	75		ET	E	02:30	ET	E	02:00	ET	E	02:30	ET	E	02:00
				1	1	1	1	1	1			2	2	12	6	4	12	6	4	22	68	63,4		CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
				1	1	1	1	1	1			2	2	3	4	5	3	4	5	12	59	47,3		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	M5.2 BS Compétences disciplinaires BS 1 (1 option au choix)			3	3	3	3	3	3			8	8	86	58	42	0	0	0	62	306	305													
				1	1	1	1	1	1			8	8	26	28	8	26	28	8	62	114	116		CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
				1	1	1	1	1	1			8	8	30	18	14	30	18	14	62	90	91,1		CC & ET	E	02:00	ET	E	01:30	ET	E	02:00	ET	E	01:30
				1	1	1	1	1	1			8	8	30	12	20	30	12	20	62	102	97,2		CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M5.3 BS Compétences disciplinaires BS 2 (1 option au choix a ou b1+b2)			4	4	4	4	4	4			8	8	112	59	27	38	19	9	66	311	338													
				1	1	1	1	1	1			8	8	38	18	10	38	18	10	66	104	113		CC & ET	E	02:30	ET	E	01:30	ET	E	02:30	ET	E	01:30
				1	1	1	1	1	1			4	4	16	12	8	16	12	8	36	92	86,8		CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:30	ET	E	01:00
				1	1	1	1	1	1			4	4	20	10		20	10		30	40	50		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
				1	1	1	1	1	1			8	8	38	19	9	38	19	9	66	75	88,1		CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M5.4 BS Compétences transversales			2	2	2	1	1	1			6	6	1	32	29	1	28	29	58	361	285													
				1	1	1	1	1	1			4	4	1	10	29	1	10	29	40	273	197		CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
				1	1	1						2	2		18		0	18	0	18	72	72		CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
													0		4		0	0	0	0	16	16													
S6				11	12	11	10	10	10			30	30						258	1157	1143														
	M6.1 BS Compétences disciplinaires BS 1 (1 option au choix)			3	3	3	3	3	3			8	8	34	46	56	0	0	0	68	350	345													
				1	1	1	1	1	1			8	8	34	10	22	34	10	22	66	88	91,8		CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
				1	1	1	1	1	1			8	8	34	12	22	34	12	22	68	146	134		CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
				1	1	1	1	1	1			8	8	34	20	14	34	20	14	68	116	119		CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M6.2 BS Compétences disciplinaires BS 2 (1 option au choix)			3	3	3	3	3	3			8	8	106	62	36	0	0	0	68	282	303													
				1	1	1	1	1	1			8	8	38	18	12	38	18	12	68	122	125		CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
				1	1	1	1	1	1			8	8	34	20	14	34	20	14	68	82	89,8		CC & ET	E	02:30	ET	E	01:30	ET	E	02:30	ET	E	01:30
				1	1	1	1	1	1			8	8	34	24	10	34	24	10	68	78	88,4		CC & ET	E & O	01:30	ET	E	01:30	ET	E & O	01:30	ET	E	01:30
	M6.3 BS Compétences disciplinaires BS 3 (au choix a1+a2 ou b)			3	3	3	3	3	3			8	8	62	42	32	0	0	0	68	274	263													
				1	1	1	1	1	1			4	4	14	6	8	14	6	8	28	58	54,4		CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
				1	1	1	1	1	1			4	4	14	10	16	14	10	16	40	98	83,9		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
				1	1	1	1	1	1			8	8	34	26	8	34	26	8	68	118	124		CC & ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E & O	02:00	ET	E	02:00
	M6.4 BS Compétences transversales			2	3	2	1	1	1			6	6	5	41	8	5	41	8	54	251	232													
				1	1	1						2	2		18		0	18	0	18	72	72		CC			ET	E	01:00	ET	E		ET	E	01:00
				1	1	1	1	1	1			2	2	5	5	8	5	5	8	18	89	70,4		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
				1								2	2		18		0	18	0	18	90	90													
	Total général		6	30	45	46	73	21	48	21			180	180						1504	####	9989													

[illegible]

Mention Sciences de la vie																							Contrôle continu intégral	Régime général			Régime spécial d'études										
Parcours	International		BCC										Poids		Heures			Volume Heure Etu				Ch Enseign.		Session 1			Session 2										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Total	Heures	Heures en EqTD		Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	
(vide)																		0	0	0	0	0	0														
	(vide)																	0	0	0	0	0	0														
S1		(vide)	2	8			9						30	30	87,5	113	35	87,5	113	35	235	0	0														
	M1.1 Diversité du monde vivant 1			1			1						8	8	33	13	16	33	13	16	62	0	0														
		EP1.1 Diversité du monde vivant		1			1						8	8	33	13	16	33	13	16	62	0	0			CC & ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
	M1.2 Biologie cellulaire, Histologie, Démarche expérimentale		2				2						8	8	25	34	5	25	34	5	64	0	0														
		EP1.2.1 Biologie cellulaire et Histologie		1			1						4	4	13	14	5	13	14	5	32	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	00:30	ET	E	01:30
		EP1.2.2 Démarche expérimentale et Méthodologie					1						4	4	12	20		12	20	0	32	0	0			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M1.3 Biophysique Structure chimique de la matière		2				2						8	8	23,5	23,5	8	23,5	23,5	8	55	0	0														
		EP1.3.1 Biophysique		1			1						4	4	10,5	12,5		10,5	12,5	0	23	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
		EP1.3.2 Structure chimique de la matière		1			1						4	4	13	11	8	13	11	8	32	0	0			CC & ET	E	01:00	ET	E	01:30	ET	E	01:00	ET	E	01:30
	M1.4 Compétences transversales		2	3			4						6	6	6	44	6	6	44	6	54	0	0														
		EP1.4.1 Anglais		1			1						2	2		18		0	18		18	0	0			CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP1.4.3 Compétences numériques	1	1			1						2	2		10	4	0	10	6	14	0	0			CC	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP1.4.4 Outils documentaires	1				1							0		6		0	6	0	6	0	0			QP											
		EP1.4.2 Outils mathématiques		1			1						2	2	6	10		6	10	0	16	0	0			CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
S2			2	13			13		1				30	30							253	0	0														
	M2.1 Biochimie-Génétique			2			2						8	8	34	22	8	34	22	8	64	0	0														
		EP2.1.1 Biochimie structurale		1			1						4	4	16	8	8	16	8	8	32	0	0			CC & ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E & O	01:00	ET	E	01:00
		EP2.1.2 Génétique mendélienne et moléculaire 1		1			1						4	4	18	14		18	14	0	32	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	01:30	ET	E	02:00	ET	E	01:30
	M2.2 Diversité du monde vivant 2, Ecologie, Ethologie		3				3						8	8	36	18	14	36	18	14	68	0	0														
		EP2.2.1 Diversité du monde vivant 2		1			1						4	4	20	6	4	20	6	4	30	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
		EP2.2.2a Ecologie		1			1						2	2	8	0	10	8	0	10	24	0	0			CC & ET	E	00:45	ET	E	00:45	ET	E	00:45	ET	E	00:45
		EP2.2.2b Ethologie		1			1						2	2	8	6		8	6	0	14	0	0			ET	E	00:45	ET	E	00:45	ET	E	00:45	ET	E	00:45
	M2.3 Biophysique, Chimie ou Géosciences		3				3						8	8	24	29	14	24	29	14	67	0	0														
		EP2.3.1 Chimie organique		1			1						4	4	13,5	18	1,5	13,5	18	1,5	33	0	0			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP2.3.2a Biophysique		1			1						4	4	10,5	11	12,5	10,5	11	12,5	34	0	0			CC+ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	ou																																				
	M2.3 Biophysique, Chimie ou Géosciences		3				3						8	8	25,5	30	11,5	25,5	30	11,5	67	0	0														
		EP2.3.1 Chimie organique		1			1						4	4	13,5	18	1,5	13,5	18	1,5	33	0	0			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP2.3.2b Processus de surface et Evolution de la biosphère		1			1						4	4	16	4	14	16	4	14	0	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:00	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	M2.4 Compétences transversales		2	5			5		1				6	6	4	56		4	56	0	54	0	0														
		EP2.4.1 Anglais		1			1						2	2		18		0	18	0	18	0	0			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
		EP2.4.2 Outils mathématiques		1			1						2	2	4	6		4	6	0	10	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
		EP2.4.3 Informatique	1	1			1						1	1		8	4	0	8	4	12	0	0			CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP2.4.4 Démarche expérimentale et Méthodologie	1				1						1	1		10		0	10	0	10	0	0			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP2.4.5 MOBIL		1			1		1						2	2		2	2	0	4	0	0														
S3				9																																	

S4	M3.4 Compétences transversales	EP3.3.2b1 Géosciences: Sols : interfaces fragiles	1	1	1	1	1				2	2	10	4		10	4	0	14	4	4		CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
		EP3.3.2b2 Géosciences: Risques naturels	1	1	1	1	1				2	2	9	6		9	6	0	15	6	6		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
						4	4				6	6	12	48		12	48	0	60	48	48														
		EP3.4.1 Anglais				1	1				2	2		28		0	28	0	28	28	28		CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
		EP3.4.2 Sensibilisation aux formations professionnelles				1	1				2	2	14	0		12	2	0	14	2	2		ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30	
		EP3.4.3 TES				1	1				2	2		18		0	18	0	18	18	18														
		EP3.4.4 MOBIL				1	1							2		0	2	0	2	2	2														
S4		3	10	10	12	9			30	30								262	225	207															
S5	M4.1 Métabolisme et Biologie moléculaire2			2	2	2	2				8	8	34	20	12	34	20	12	66	32	28														
		EP4.1.1 Métabolismes et enzymologie			1	1	1	1				5	5	24	8	8	24	8	8	40	16	13,4		CC & ET	E	02:30	ET	E	02:00	ET	E	02:30	ET	E	02:00
	M4.2 Biologie de la reproduction ou Exploration du vivant	EP4.1.2 Biologie moléculaire			1	1	1	1				3	3	12	10	4	10	12	4	26	16	14,7		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:00	ET	E	01:30	ET	E	01:00
					5	5	5	5				8	8	37	8	27	37	8	27	72	71	60,1													
		EP4.2.a.1 Biologie de la reproduction et développement animal			1	1	1	1				4	4	18	8	10	18	8	10	36	18	14,7		CC & ET	E	02:30	ET	E	02:00	ET	E	02:30	ET	E	02:00
	ou	EP4.2.a.2 Biologie de la reproduction et développement végétal			1	1	1	1				4	4	19		17	19		17	36	17	11,4		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
		M4.2 Biologie de la reproduction ou Exploration du vivant			5	5	5	5				8	8	36	30	6	36	30	6	72	71	60,1													
	M4.3 Module de parcours	EP4.2.b.1 Exploration du vivant : Méthodologie			1	1	1	1				2	2	10	8	6	10	8	6	24	14	12		CC & ET	E & O	01:00	ET	E & O	01:00	ET	E & O	01:00	ET	E & O	01:00
		EP4.2.b.3 Exploration du vivant : Pharmacologie			1	1	1	1				3	3	14	10		14	10		24	10	10		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		EP4.2.b.2 Exploration du vivant : Outils d'analyse			1	1	1	1				3	3	12	12		12	12		24	12	12		CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:30	ET	E	01:30
			1		1	1	1					8		54		0	54	0	54	54	54														
	M4.4 Compétences transversales	EP4.3 Projet scientifique	1		1	1	1					8		54		0	54	0	54	54	54		CC			ET	O	00:15	CC	E & O		ET	O	00:15	
			2		2	2	4	2			6	6	2	58	10	2	58	10	70	68	64,7														
		EP4.4.1 Anglais					1				2	2		28		0	28	0	28	28	28		CC		01:00	ET	E	01:00	CC	E & O	01:00	ET	E	01:00	
		EP4.4.2 Statistiques appliquées à la biologie			1	1	1	1			2	2	2	6	6	2	6	6	14	12	10		CC			ET	O	00:15	CC	E & O		ET	O	00:15	
EP4.4.3 Ateliers interdisciplinaires		1		1	1	1	1			2	2		10		0	10	0	10	10	10		CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00		
	EP4.4.4 Compétences numériques (PIX)	1				1							14	4	0	14	4	18	18	16,7		CC & ET	E	01:30	ET	E	01:00	ET	E	01:30	ET	E	01:00		
S5															0	0	0	0	0	0															
S6	M5.1 Séjour à l'étranger	(vide)			1	1	1	1							0	0	0	0	0	0															
															0	0	0	0	0	0															
	M5.2 Séjour à l'étranger	(vide)			1	1	1	1							0	0	0	0	0	0															
															0	0	0	0	0	0															
	M5.3 Séjour à l'étranger	(vide)			1	1	1	1							0	0	0	0	0	0															
															0	0	0	0	0	0															
M5.4 Séjour à l'étranger	(vide)			1	1	1	1							0	0	0	0	0	0																
				1	1	1	1							0	0	0	0	0	0																
S6															0	0	0	0	0	0															
Total général	M6.1 Séjour à l'étranger	(vide)			1	1	1	1							0	0	0	0	0	0															
															0	0	0	0	0	0															
	M6.2 Séjour à l'étranger	(vide)			1	1	1	1							0	0	0	0	0	0															
															0	0	0	0	0	0															
	M6.3 Séjour à l'étranger	(vide)			1	1	1	1							0	0	0	0	0	0															
															0	0	0	0	0	0															
M6.4 Séjour à l'étranger	(vide)													0	0	0	0	0	0																
														0	0	0	0	0	0																

Mention		Sciences de la vie																																						
Parcours 4 Accès Santé			Accès Santé										BCC										Poids		Heures			Volume Heure Etu				Ch Enseign.		Contrôle continu intégral	Régime général			Régime spécial d'études		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Total	Heures	Heures en EqTD		Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve							
(vide)																		0	0	0	0	0	0																	
	(vide)																	0	0	0	0	0	0																	
		(vide)																0	0	0	0	0	0																	
S1			2	6			7						30	30	65	160	35	65	80	35	262	518	453																	
	M1.1 Diversité du monde vivant 1			1			1						8	8	33	13	16	33	13	16	62	135	103																	
		EP1.1 Diversité du monde vivant		1			1						8	8	33	13	16	33	13	16	62	135	103			CC & ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00						
	M1.2 Biologie cellulaire, Histologie Structure chimique de la matière/Santé			2			2						8	8	26	25	13	26	25	13	64	153	127																	
		EP1.2.1 Biologie cellulaire et Histologie		1			1						4	4	13	14	5	13	14	5	32	72	62,1			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30						
		EP1.2.2 Santé Structure chimique de la matière											4	4	13	11	8	13	11	8	32	81	65,2			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30						
	M1.3 Santé												8	8	80			0	0	0	80	80	80																	
		(vide)		1			1						8	8	80			0	0	0	80	80	80			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30						
	M1.4 Compétences transversales		2	3			4						6	6	6	44	6	6	44	6	56	150	142																	
		EP1.4.1 Anglais		1			1						2	2		18		0	18	0	18	54	54			CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00						
		EP1.4.3 Compétences numériques	1	1			1						2	2		10	4	0	10	4	14	54	46,1			CC	E	01:00	ET	E	01:00	CC	E	01:00						
		EP1.4.4 Outils documentaires	1				1									6		0	6	0	6	12	12			QP														
		EP1.4.2 Outils mathématiques		1			1						2	2	6	10	2	6	10	2	18	30	30			CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
S2			2	9			9		1				30	30							265	504	483																	
	M2.1 Biochimie-Génétique			2			2						8	8	34	22	8	34	22	8	64	114	98,2																	
		EP2.1.1 Biochimie structurale		1			1						4	4	16	8	8	16	8	8	32	72	56,2			CC & ET	E & O	01:00	ET	E & O	01:00	ET	E & O	01:00						
		EP2.1.2 Génétique mendélienne et moléculaire 1		1			1						4	4	18	14		18	14	0	32	42	42			CC & ET	E	02:00	ET	E	01:30	ET	E	02:00						
	M2.2 Diversité du monde vivant 2, Ecologie, Ethologie		2				2						8	8	33,5	24	5,5	33,5	24	5,5	63	156	151																	
		EP2.2.1 Diversité du monde vivant 2		1			1						4	4	20	6	4	20	6	4	30	42	34,1			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00						
		EP2.2.2 Santé-Chimie organique		1			1						4	4	13,5	18	1,5	13,5	18	1,5	33	114	117			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30						
	M.2.3 Santé 2												8	8	78			78	0	0	78	78	78																	
		EP2.3.3a Module Accès Santé 2 Tronc commun		1			1						5	5	50			50	0	0	0	50	50			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30						
		EP2.3.3b Module Accès Santé 2 Spécialité		1			1						3	3	28			28	0	0	0	28	28			ET	E	00:45	ET	E	00:45	ET	E	00:45						
	M2.4 Compétences transversales		2	5			5		1				6	6	4	52	4	4	46	4	60	156	156																	
		EP2.4.1 Anglais		1			1						2	2		18		0	18	0	18	54	54			CC & ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
		EP2.4.3 Informatique	1	1			1						1	1		8	4	0	8	4	12	54	54			CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00						
		EP2.4.4 Démarche expérimentale et Méthodologie	1	1			1									10		0	10	0	10	0	0			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						
		EP2.4.5 MOBIL		1			1		1				1	1	2	2		2	2	0	10	30	30																	
		EP2.4.2 Outils mathématiques		1			1						2	2	4	6		4	6	0	10	18	18			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00						

S3			7	7	7	11		11			30	30	174	109	22	174	109	22	256	67,5	3															
	M3.1 Physiologie animale & Biologie cellulaire		2	2	2	2		2			8	8	40	28	4	40	28	4	72	0	0															
	EP3.1.1 Physiologie animale		1	1	1	1		1			5	5	24	16	4	24	16	4	44	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	
	signalisation		1	1	1	1		1			3	3	16	12		16	12	0	28	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	M3.2 Physiologie végétale, développement animal et végétal		3	3	3	3		3			8	8	38,5	15,5	12	38,5	15,5	12	66	0	0															
	EP3.2.1 Physiologie végétale		1	1	1	1		1			4	4	22,5	7,5	12	22,5	7,5	12	42	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	EP3.2.2 Introduction au développement végétal		1	1	1	1		1			2	2	10	2		10	2	0	12	0	0			ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30	
	EP3.2.3 Introduction au développement animal		1	1	1	1		1			2	2	6	6		6	6	0	12	0	0			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
	M3.3 Génétique, Microbiologie ou Géoscience		2	2	2	2		2			8	8	38	24	6	38	24	6	68	0	0															
	EP3.3.1 Génétique mendélienne et moléculaire 2		1	1	1	1		1			4	4	18	16		18	16	0	34	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	01:30	ET	E	02:00	ET	E	01:30	
	EP3.3.2a Microbiologie générale		1	1	1	1		1			4	4	20	8	6	20	8	6	34	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	
	M3.4 Compétences transversales					4		4			6	6	12	38		12	38	0	50	0	0															
	EP3.4.1 Anglais					1		1			2	2		18		0	18	0	18	0	0			CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
	EP3.4.2 Sensibilisation aux formations professionnelles					1		1			2	2	14	0		12	2	0	14	0	0			ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30	
	EP3.4.3 CERCIP					1		1			2	2		16		0	16	0	16	0	0															
	EP3.4.4 MOBIL					1		1						2		0	2	0	2	0	0															
	M Neo LAS Module Santé LAS2 (S3) ou LAS3 (S5)													45	3		45	3	0	48	67,5	3														
(vide)		1			1								45	3		45	3	0	48	67,5	3		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30		
S4			2		9	9	12		10			70	70						252	616	530															
	M4.1 Métabolisme et Biologie moléculaire2				2	2	2		2			8	8	34	20	12	34	20	12	66	0	0														
	EP4.1.1 Métabolismes et enzymologie				1	1	1		1			5	5	24	8	8	24	8	8	40	0	0			CC & ET	E	02:30	ET	E	02:00	ET	E	02:30	ET	E	02:00
	EP4.1.2 Biologie moléculaire				1	1	1		1			3	3	12	10	4	10	12	4	26	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	M4.2 Biologie de la reproduction ou Exploration du vivant				5	5	5		5			8	8	37	8	27	37	8	27	72	0	0														
	EP4.2.a.1 Biologie de la reproduction et développement animal				1	1	1		1			4	4	18	8	10	18	8	10	36	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP4.2.a.2 Biologie de la reproduction et développement végétal				1	1	1		1			4	4	19		17	19		17	36	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	ou																																			
	M4.2 Biologie de la reproduction ou Exploration du vivant				5	5	5		5			8	8	36	30	6	36	30	6	72	0	0														
	EP4.2.b.1 Exploration du vivant : Méthodologie				1	1	1		1			2	2	10	8	6	10	8	6	24	0	0			CC & ET	E & O	01:00	ET	E & O	01:00	ET	E & O	01:00	ET	E & O	01:00
	EP4.2.b.3 Exploration du vivant : Pharmacologie				1	1	1		1			3	3	14	10		14	10		24	0	0			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP4.2.b.2 Exploration du vivant : Outils d'analyse				1	1	1		1			3	3	12	12		12	12		24	0	0			CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M4.3 Module de parcours (1 option au choix)						1		1			8	40							54	574	530														
	EP4.3.a Biotechnologies animales et végétales				1	1	1		1			8	8	24	12	18	24	12	18	54	120	108			CC & ET	E & O	02:00	ET	E	01:30	ET	E & O	02:00	ET	E	01:30
	EP4.3.b Physiologie sensorielle et Neurosciences				1	1	1		1			8	8	26	16	12	26	16	12	54	174	159			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP4.3.c Ecologie-Ethologie				1	1	1		1			8	8	26	10	18	26	10	18	54	164	141			CC & ET	E & O	01:30	ET	E	01:30	ET	E & O	01:30	ET	E	01:30
	EP4.3.d Communication cellulaire				1	1	1		1			8	8	26	16	12	26	16	12	54	66	71,1			CC & ET	E	02:00	ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E & O	02:00
	EP4.3e Module Santé Néo LAS Tronc commun						1		1			8	8	50			50			50	50	50			CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M4.4 Compétences transversales		2		2	2	4		2			6	6	2	48	10	2	48	10	60	0	0														
	EP4.4.1 Anglais						1					2	2		18		0	18	0	18	0	0			CC			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP4.4.2 Statistiques appliquées à la biologie				1	1	1		1			2	2	2	6	6	2	6	6	14	0	0			CC			ET	E	01:00	ET	O		ET	E	01:00
EP4.4.3 Ateliers interdisciplinaires		1		1	1	1		1			2	2		10		0	10	0	10	0	0			CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
EP4.4.4 Compétences numériques (PIX)		1				1							14	4	0	14	4	18	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:00	ET	E	01:30	ET	E	01:00		
M LAS Module Santé LAS2 ou LAS3 Spécialité = EP2.3.b Module Accès													28			0	0	0	28	42	0															
(vide)				1	1	1		1					28			0	0	0	28	42	0		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30		

S5				11	11	11	10	10	10			30	30	145	91	66	145	91	66	254	67,5	3														
	M5.1 BS Biologie cellulaire, Immunologie, Statistiques			3	3	3	3	3	3			8	8	33	22	9	33	22	9	64	0	0														
	EP5.1.1 BS Biologie cellulaire et moléculaire			1	1	1	1	1	1			4	4	18	12		18	12	0	30	0	0			ET	E	02:30	ET	E	02:00	ET	E	02:30	ET	E	02:00
	EP5.1.2 BS Immunologie			1	1	1	1	1	1			2	2	12	6	4	12	6	4	22	0	0			CC & ET	E	01:00	ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E & O	01:00
	EP5.1.3 BS Statistiques appliquées à la biologie			1	1	1	1	1	1			2	2	3	4	5	3	4	5	12	0	0			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	M5.2 BS Compétences disciplinaires BS 1			3	3	3	3	3	3			8	8	30	12	20	30	12	20	62	0	0														
	EP5.2c BS Physiopathologie des voies circulatoires			1	1	1	1	1	1			8	8	30	12	20	30	12	20	62	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M5.3 BS Compétences disciplinaires BS 2			3	3	3	3	3	3			8	8	36	22	8	36	22	8	66	0	0														
	EP5.3b.1 BS Physiologie animale											4	4	16	12	8	16	12	8	36	0	0			ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP5.3b.2 BS Neuro-anatomie			1	1	1	1	1	1			4	4	20	10		20	10		30	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M5.4 BS Compétences transversales			2	2	2	1	1	1			6	6	1	32	29	1	32	29	62	0	0														
	EP5.4.1 BS Projet expérimental transdisciplinaire			1	1	1	1	1	1			4	4	1	10	29	1	10	29	40	0	0			CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP5.4.2 BS Anglais			1	1	1						2	2		18		0	18	0	18	0	0			CC			ET	E & O	01:00	ET	E & O		ET	E & O	01:00
	EP5.4.3BS MOBIL													4		0	0	0	0	4	0	0														
	M Neo LAS Module Santé LAS2 (S3) ou LAS3 (S5)													45	3		45	3		48	67,5	3														
	(vide)			1	1	1			1					45	3		45	3		48	67,5	3			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
S6				11	12	11	10	10	10			78	78	183	89	64	183	89	64	258	28	28														
	M6.1 BS Compétences disciplinaires BS 1			3	3	3	3	3	3			8	8	34	14	20	34	14	20	68	0	0														
	EP6.1a BS Physiologie de la nutrition			1	1	1	1	1	1			8	8	34	10	22	34	10	22	66	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M6.2 BS Compétences disciplinaires BS 2			3	3	3	3	3	3			8	8	38	18	12	38	18	12	68	0	0														
	EP6.2a BS Neurosciences comportementales			1	1	1	1	1	1			8	8	38	18	12	38	18	12	68	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M6.3 BS Compétences disciplinaires BS 3			3	3	3	3	3	3			8	8	28	16	24	28	16	24	68	0	0														
	EP6.3a.1 BS Immunologie			1	1	1	1	1	1			4	4	14	6	8	14	6	8	28	0	0			CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP6.3a.2 BS Pharmacologie et Biochimie cellulaire			1	1	1	1	1	1			4	4	14	10	16	14	10	16	40	0	0			CC & ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	M6.4 BS Compétences transversales			2	3	2	1	1	1			6	6	5	41	8	5	41	8	54	0	0														
	EP6.4.1 BS Anglais			1	1	1						2	2		18		0	18	0	18	0	0			CC			ET	E & O	01:00	ET	E	01:00	ET	E & O	01:00
	EP6.4.2 BS Statistiques appliquées à la biologie			1	1	1	1	1	1			2	2	5	5	8	5	5	8	18	0	0			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	EP6.4.3 BS CERCIP				1							2	2		18		0	18	0	18	0	0														
	M Neo LAS Module Santé LAS3 (S6)													50			50	0	0	50	0	0														
	(vide)			1	1	1	1	1	1					50			50	0	0	50	0	0				QP			QP			QP				
	M LAS Module Santé LAS2 ou LAS3 Spécialité = EP2.3.b Module Accès													28			28	0	0	28	28	28														
	(vide)			1	1	1	1	1	1					28			28	0	0	28	28	28			ET	E	00:45	ET	E	00:45	ET	E	00:45	ET	E	00:45
Total général			6	22	38	39	61	20	42	20			292	294	1101	1098	425	546	468	148	1547	1801	1499													

[illegible]

Mention			Sciences et génie des matériaux																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Parcours 1 Formation initiale																	Contrôle continu intégral	Régime général			Régime spécial d'études																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
			BCC										Poids		Heures			Volume		Heure Etu		Ch Enseign.		Session 1			Session 2			Session 1			Session 2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

[illegible]

S10	M10.4 Stage													16	16					0	0	0	0	0	0
		(vide)												16	16					0	0	0	0	0	0
	M10.1 Techniques	de cractérisation et modélisation	4	4	4	4								4	4	15	4	34	15	4	34	53	20	13,4	
		EP10.1.1 Matériaux pour l'optique et techniques de spectroscopies	1	1	1	1								1	1	10		9	10	0	9	19	0	0	0
		EP10.1.2 Microscopie en champ proche et caractérisation des propriétés physico-chimiques de surface	1	1	1	1								1	1	5	4	9	5	4	9	18	0	0	0
		EP10.1.3 Microscopie électronique à transmission	1	1	1	1								1	1			6	0	0	6	6	0	0	0
		EP10.1.4 Modélisation moléculaire	1	1	1	1								1	1			10	0	0	10	10	20	13,4	
Total général			39	39	44	44								120	120	284	308	236	218	199	179	595	20	13,4	

ET	E & O	00:30					ET	E & O	00:30				
CC	E		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00		
CC	E		ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30		
CC	E		ET	E	00:30	ET	E	00:30	ET	E	00:30		
CC	E		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00		